

# PROJET de PERFORMANCE FEDERAL 2025-2029



## Table des matières

### BILAN DE L'OLYMPIADE 2021-2024

<b>Présentation et analyse des résultats.....</b>	<b>4</b>
<b>Les évènements mondiaux et européens concernés .....</b>	<b>4</b>
<b>Les résultats de l'Equipe de France .....</b>	<b>5</b>
<b>Focus sur les classements des nations .....</b>	<b>6</b>
<b>Focus sur finalistes dans les épreuves olympiques chez les élites.....</b>	<b>7</b>
<b>Focus sur les écarts à « la gagne » .....</b>	<b>7</b>
<b>Bilan sur les sportifs .....</b>	<b>8</b>
<b>Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles .....</b>	<b>8</b>
<b>Aides personnalisées et contrat de performance SHN.....</b>	<b>9</b>
<b>La Formation Sportive &amp; Citoyenne des sportifs.....</b>	<b>10</b>
<b>L'accompagnement individuel des sportifs identifiés dans les programmes du PPF ....</b>	<b>10</b>
<b>Bilan sur l'encadrement.....</b>	<b>11</b>
<b>Ressources humaines .....</b>	<b>11</b>
<b>L'accompagnement des compétences et des carrières .....</b>	<b>12</b>
<b>Focus sur la féminisation des staffs d'encadrement.....</b>	<b>12</b>
<b>Organisation administrative et logistique.....</b>	<b>13</b>
<b>Ressources matérielles nécessaires à l'encadrement.....</b>	<b>14</b>
<b>Partenariats et communication.....</b>	<b>15</b>
<b>Bilan des structures labellisées au sein PPF 2021-2024.....</b>	<b>16</b>
<b>Bilan des Structures des Programmes d'Accession .....</b>	<b>16</b>
<b>Bilan des Structures du Programme d'Excellence de la FFC.....</b>	<b>17</b>
<b>Bilan 2021-2024 sur la stratégie dans les Outremer .....</b>	<b>19</b>
<b>Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas.....</b>	<b>20</b>

### Partie Stratégique

<b>Contexte et enjeux .....</b>	<b>27</b>
<b>Fondamentaux du Projet de Performance Fédéral .....</b>	<b>28</b>
<b>La structuration autour des programmes.....</b>	<b>29</b>

<b>Les Structures d'accueil permanent pour la préparation, l'entraînement et la formation</b>	31
<b>Les activités de stages et compétitions</b>	33
<b>Les dispositifs et services en appui des programmes</b>	34
<b>Interconnexions internes à la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFC</b>	37
<b>Coordination avec les instances dirigeantes, services du sièges et acteurs fédéraux</b>	38
<b>Articulations avec les institutions publiques et/ou sportives nationales et internationales</b>	38
<b>Indicateurs de résultat du PPF</b>	39
<b>Indicateurs de Performance</b>	39
<b>Indicateurs &amp; outils de suivi annuels</b>	39

# PARTIE STRATEGIQUE

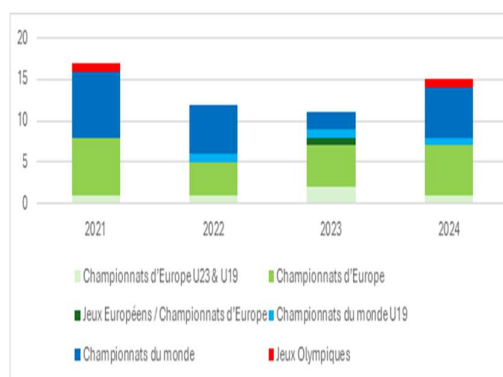
## Bilan de l'olympiade 2021-2024

### Présentation et analyse des résultats

#### Les évènements mondiaux et européens concernés

Sur la période 2021-2024, l'Equipe de France de la FFC a été présente avec une délégation organisée en propre sur 56 compétitions internationales de référence différentes :

- 2 Jeux Olympiques d'été (2021 et 2024)
- 1 Jeux méditerranéens (2022)
- 25 Championnats du monde, dont 3 uniquement pour les U19 (piste)
- 1 Jeux Européens (2023 – BMX Freestyle et VTT XCO)
- 27 Championnats d'Europe, dont 5 uniquement pour les U23 & U19 (piste et VTT)



Dans les éléments notables de la période, on peut noter :

- *L'accroissement des évènements multi-disciplines*

En plus des 2 éditions de Jeux Olympiques (particularité liée à la crise sanitaire mondiale de 2020), 1 édition de Jeux Européens (2023 – Cracovie), 1 édition de Championnats Européens (2022 – Munich) et 1 édition de Championnats UCI (2023 – Glasgow).

Ces évènements ont tendance à faire diminuer le nombre global d'évènements. Mais, ne couvrant pas forcément toutes les catégories t/ou toutes les disciplines, il en résulte néanmoins un accroissement du nombre d'épreuves.

- *Des choix d'absence de l'Equipe de France*

Dans un contexte de programmes de compétitions internationales de références en hausse et, surtout, avec la volonté de réaliser des priorités dans les objectifs sportifs, des choix de non-organisation complètes ou partielle d'une délégation Equipe de France ont été réalisés durant la période. A savoir sur les disciplines reconnues de haut niveau par l'Etat :

- Non-participation aux Championnats d'Europe VTT XCO U23 & U19 en 2022 (Anadia)
- Sélections nationales uniquement sur les Championnats d'Europe BMX en 2023 (Besançon) et 2024 (Vérone)
- Non-participation aux épreuves de contre-la-montre aux Championnats d'Europe Route 2024 (Limburg)
- Sélections nationales pour les catégories U19 et U23 sur les Championnats du monde BMX en 2024 (Rock Hill)
- Equipe de France restreinte sur les Championnats du monde piste 2024 (Ballerup)

- *La création de nouvelles épreuves et de nouvelles compétitions internationales de référence*

Sur la période 2021-2024, des épreuves de relais par équipes mixtes ont été inscrites aux programmes des Championnats du monde et/ou d'Europe dans les disciplines de la Route (création en 2023) et du Cyclo-cross (création en 2022), en plus de celle existante historiquement avec le VTT XCR.

De nouveaux Championnats du monde et d'Europe ont également été inscrits aux programmes de l'UCI et de l'UEC durant la période ; dont les disciplines suivantes :

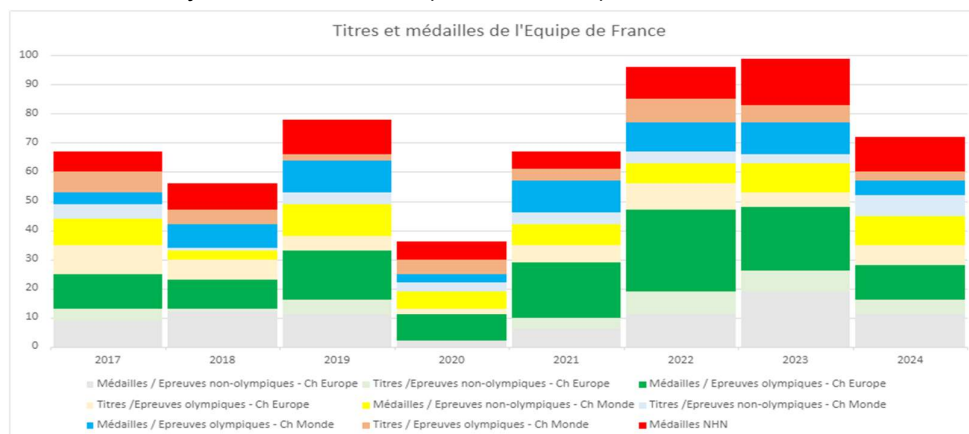
- Pump-track (depuis 2021)
- E-cycling (depuis 2023)
- Gravel (depuis 2023)
- VTT sur neige (depuis 2024)

Sur la période, la FFC a apporté son soutien logistique et/ou administratif à des cyclistes et pilotes français inscrits sur plus de 20 championnats du monde ou d'Europe différents. Ceci n'inclus pas les épreuves en « inscription autonome ».

## Les résultats de l'Equipe de France

Sur la période 2021-2024, l'Equipe de France de la FFC a remporté dans les disciplines reconnues de haut niveau par l'Etat :

- 3 titres olympiques, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze en 2024 (11% féminins)
- 2 médailles de bronze olympiques en 2021 (0% féminins)
- 39 titres de Champion-ne-s du monde (51% féminins – 2,5% mixtes) dont :
  - 19 chez les Elites – dont 7 dans des épreuves « olympiques »
  - 20 chez les U23 & U19 – dont 14 dans des épreuves « olympiques »
- 51 titres de Champion-ne-s d'Europe (35% féminins – 4% mixtes) dont :
  - 26 chez les Elites – dont 13 dans des épreuves « olympiques »
  - 25 chez les U23 & U19 – dont 14 dans des épreuves « olympiques »
- 71 médailles mondiales (39% féminines – 6% mixtes)
- 128 médailles européennes (42% féminines – 2% mixtes)
- 4 médailles aux jeux méditerranéens (25% féminines)



Ceci représente un total de 305 titres et médailles internationales. La période 2017-2020 en totalisait 203.

En ajoutant les titres et médailles remportées par des cyclistes et pilotes français-es dans les disciplines non reconnues de haut niveau par l'Etat, ces totaux se portent à 349 pour la période 2021-2024 et à 237 pour la période 2017-2020.

Sans pouvoir affirmer la force du lien avec les résultats de l'Equipe de France, il convient de souligner la force d'organisation de la France en matière de compétitions internationales de références mais aussi d'épreuves internationales (Coupe du monde...).

**Championnats du monde en France** : 2 en 2021 (Piste, BMX Freestyle) 3 en 2022 (BMX, VTT, Piste) = 5 sur la période

**Championnats d'Europe en France** : 3 en 2023 (CX – VTT DH – BMX Race) – 1 en 2024 (Trial) = 4 sur la période

## Focus sur les classements des nations

L'UEC établit un classement annuel (ranking UEC) depuis 2022. La France y occupe le premier rang depuis sa création.

En 2024, l'UEC a également établi un classement des nations au regard des métaux des médailles remportées.

Dans ce classement, l'équipe de France figure au 3ème rang des nations derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

L'UCI établit des ranking des nations par discipline voire par épreuve. Les données pour suivre un classement mondial des nations du sport cycliste n'existe donc pas.

En revanche, la première édition des Super-Championnats du monde UCI organisés en 2023 à Glasgow a donné lieu à l'établissement d'un tableau des médailles. L'Equipe de France y a obtenu le 3ème rang, derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Au regard de l'objectif prioritaire que constituaient les Jeux Olympiques de Paris 2024, il est également intéressant de suivre le classement (reconstitué) des nations cyclistes dans les épreuves élites inscrites au programme olympiques durant les Championnats du monde UCI de la période.

Entre 2021 et 2024, l'Equipe de France passe de la 5ème place des nations dans les épreuves olympiques au 1er rang dans le « tableau des médailles », en passant pour le 2ème rang en 2022 et le 4ème en 2023.

Au nombre de médailles, l'Equipe France se situe entre le 1er et le 3ème rang des nations selon les années ; 3ème en 2021, 2ème en 2022, 1ère en 2023 et 2ème en 2024.

Sur la période, on observe une tendance à la densification et à la massification de la concurrence internationale. En 2021, 16 nations différentes remportaient au moins une médaille mondiale chez les élites dans une épreuve olympiques. Elles étaient 18 en 2022 et 2023. Sur la période 2021-2024, 28 nations différentes remportent au moins une médaille dans ces épreuves.

Pour autant, aux Jeux Olympiques de Paris 2024, 17 nations différentes sont présentes dans le tableau des médailles. Il y en avait 24 lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 ; en 2021.

JO PARIS 2024					
Nations	Or	Argent	Bronze	Nombre de médailles	Classement au nombre
FRA	3	3	3	9	2
AUS	3	2	3	8	3
GBR	2	4	5	11	1
USA	3	2	1	6	5
NED	3	4		7	4
NZL	2	2	1	5	6
BEL	2		3	5	6
ITA	1	2	1	4	8
POR	1	1		2	9
CHN	1			1	11
ARG	1			1	11
GER		1	1	2	9
POL		1		1	11
SUI			1	1	11
RSA			1	1	11
SWE			1	1	11
DEN			1	1	11

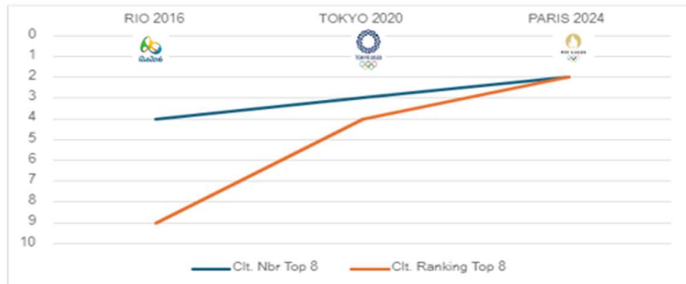
JO TOKYO 2020					
Nations	Or	Argent	Bronze	Nombre de médailles	Classement au nombre
GBR	6	4	2	12	1
NED	5	3	4	12	1
SUI	1	3	2	6	3
DEN	1	2	0	3	4
USA	1	1	1	3	4
GER	1	1	0	2	8
AUS	1	0	2	3	4
ITA	1	0	2	3	4
CAN	1	0	1	2	8
SLO	1	0	1	2	8
AUT	1	0	0	1	15
CHN	1	0	0	1	15
ECU	1	0	0	1	15
NZL	0	2	0	2	8
COL	0	1	1	2	8
BEL	0	1	0	1	15
JPN	0	1	0	1	15
MAL	0	1	0	1	15
UKR	0	1	0	1	15
VEN	0	1	0	1	15
FRA	0	0	2	2	8
RUS	0	0	2	2	8
ESP	0	0	1	1	16
HKG	0	0	1	1	16

## Focus sur finalistes dans les épreuves olympiques chez les élites

Si les résultats d'une nation lors de compétition internationale de référence, en particulier lorsqu'il s'agit des Jeux Olympiques, sont analysés sous le filtre du tableau des médailles, il est également intéressant d'observer le classement des nations au regard des finalistes (TOP 8).

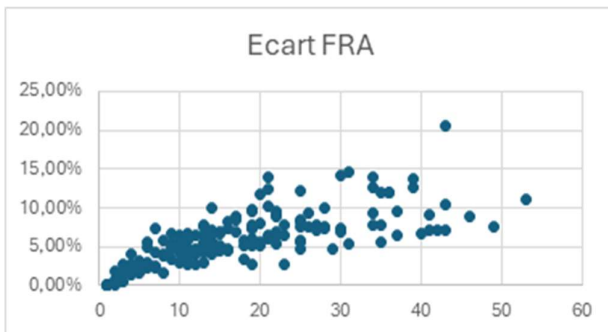
La méthode consiste à comparer le nombre de finaliste et, en attribuant des points décroissants (de 8 à 1) selon les places de finalistes obtenues, à comparer le nombre de points.

Selon ce ranking, lors des Jeux Olympique de Rio 2016, Tokyo 2020 et Paris 2024, l'Equipe de France cycliste enregistre une évolution de la 9<sup>ème</sup> à la 2<sup>ème</sup> place des nations.



## Focus sur les écarts à « la gagne »

Les objectifs sportifs fixés à l'Equipe de France dans le Projet de Performance Fédéral 2017-2024 induisent dans les catégories Relève que les résultats doivent s'inscrire dans de hauts niveaux de performance. Si l'obtention de titres et médailles ne sont pas des objectifs prioritaires, ils sont néanmoins un indicateur de performance à moyen terme.



Plus que les titres et médailles remportées, la mesure des écarts aux vainqueurs est un indicateur de performance instructif dans l'observation des résultats de l'Equipe de France. Expérimenté dans certaines disciplines des catégories relève (cyclo-cross, contre-la-montre et VTT XCO).

En partant de la mesure des écarts brut (en secondes) par rapport au vainqueur, il est possible de mesurer l'écart relatif (en %) afin de pouvoir comparer les différentes éditions d'une même discipline et les disciplines entre elles.

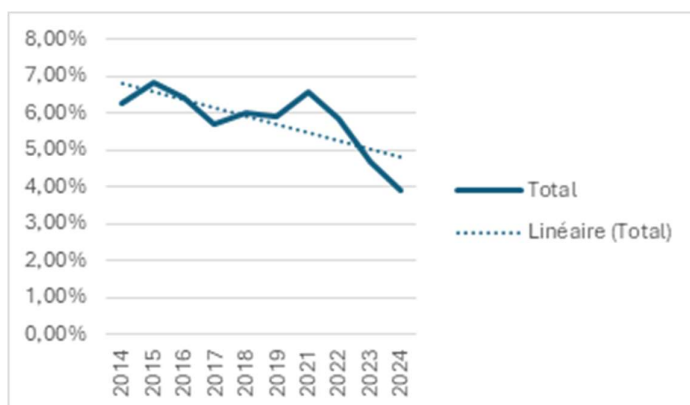
Sur une population de 168 résultats, on obtient les classifications suivantes :

Ecart au 1 <sup>er</sup>	Nbr.	Pourcentage	Nbr Top 3	Nbr Top 8
0 - 2,5%	24	14,3%	15 (62,5%)	24 (100%)
2,5 - 5%	40	23,8%	1 (2,5%)	12 (30%)
5 - 10 %	81	48,2%	0 (0%)	4 (5%)
>10%	23	13,7%	0 (0%)	0 (0%)

Dans l'analyse de ce jeu de données, on observe un lien fort entre l'écart relatif au vainqueur et le classement ou la place relative. Ce lien est néanmoins plus ou moins fort selon les disciplines. C'est en VTT XCO que la corrélation est la plus forte.

Il en ressort que si la sélectivité des cyclistes sélectionné-e-s en Equipe de France semble relativement bonne (moyenne de 6,24% d'écarts relatif aux vainqueurs), il semble néanmoins y avoir des marges de progrès sur ce plan.

Une analyse comparative des différentes années permet d'observer l'évolution globale de l'écart aux vainqueurs des cyclistes de l'Equipe de France.



Par exemple, sur le contre-la-montre, entre 2014 et 2024, la moyenne de tous les cyclistes relève ayant participé aux Championnats du monde est passé de 6,24% à 3,89%.

Ceci peut être un indicateur de la dynamique mise en place autour de la discipline depuis quelques années.

Si l'on analyse l'évolution de la moyenne des écarts aux vainqueurs dans les catégories relève de l'ensemble des cyclistes engagé-e-s par l'Equipe de France sur la période 2021-2024, on

constate une tendance positive ; indiquant un plus haut degré de sélectivité. Il existe néanmoins des disparités selon les disciplines.

#### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ Affirmer et déployer l'identité d'une Equipe de France dans la perspective des Supers mondiaux UCI 2027 et des Jeux Olympiques (et Paralympiques) de Los Angeles 2028 – En s'appuyant sur la dynamique PARIS 2024
- ❖ Réviser et formaliser les outils d'organisation, de sélection et de fonctionnement de l'Equipe de France : Co-élaborer un Règlement Intérieur,
- ❖ Définir et valider des stratégies de sélections différentes
- ❖ Féminisation des staffs
- ❖ Expliquer et déployer les enjeux de communication et des partenariats auprès des membres de l'Equipe de France
- ❖ Formaliser et déployer une stratégie de communication de l'Equipe de France Cycliste.
- ❖ Développement d'outils et d'applications numériques intégrés au système d'informations fédéral et au Sport Data Hub pour la gestion, le suivi et la promotion de l'Equipe de France.

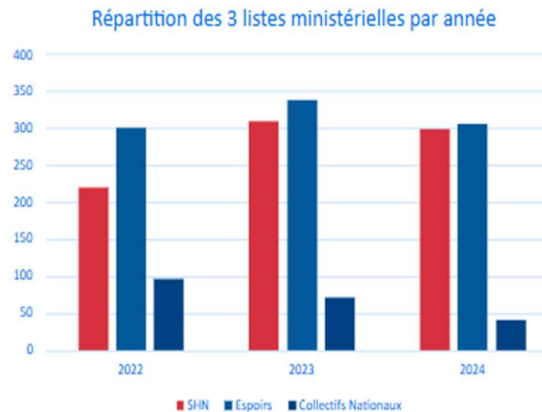
## Bilan sur les sportifs

### Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles

Les critères de mise en listes ministérielles pour la période 2021-2024 demeurent basés sur les résultats de l'année précédente (du 01 janvier au 31 décembre). L'application de ces critères a eu pour conséquence une augmentation du nombre de sportifs listés en 2022 et 2023 puis une légère diminution en 2024.

Dans le détail, la liste des sportifs Collectif Nationaux est passée de 96 à 41 individus. Celle des Espoirs, malgré un pic à 338 individus en 2023 est demeurée relativement stable avec une augmentation de 5 unités entre 2022 et 2024 (+1,6%).

S'agissant des seuls SHN, les effectifs des Elites demeure constante avec une moyenne de 45 sportifs. Ce sont donc les listes Senior et Relève qui ont enregistré une hausse de respectivement +37% (+13 individus) et +48,8% (+64 individus) entre 2022 et 2024. C'est sans doute sur ces deux listes que la révision des critères d'inscription devra être la plus attentive.

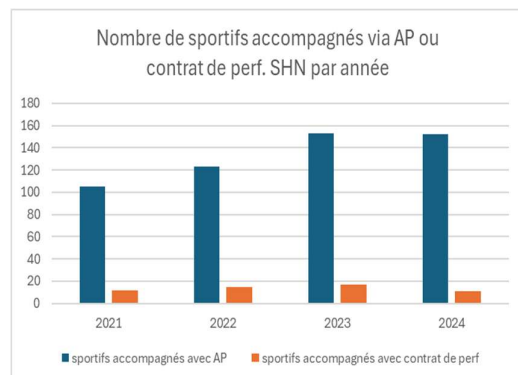


Tout au long de l'olympiade, on peut noter une meilleure implication des Head coaches et des managers pour recueillir les données nécessaires à l'établissement des listes ministérielles. Depuis 2022, les Managers Techniques Territoriaux sont uniquement impliqués pour vérification.

Il est important de noter un accroissement des données demandées pour intégrer un sportif SHN qui se traduit par une grosse charge de travail sur le PSQS entre mi-septembre et fin décembre. Ce constat accroît l'importance d'une organisation efficace en matière de recueil des données (process et planning).

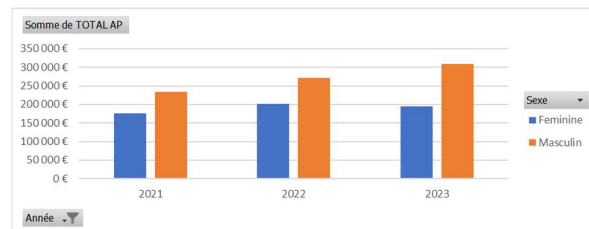
Il est également important de constater une meilleure implication des sportif-ve-s pour remplir leur dossier et signer la convention SHN-FFC par rapport à l'olympiade précédente. Les actions d'informations, de formation (Formation Sportive & Citoyenne) et de refus d'inscription des dossiers incomplets menées depuis près de 6 ans semblent démontrer leur effet.

## Aides personnalisées et contrat de performance SHN



**2021** : 292 000 € (AP), 50 000 € (contrat de perf), 105 sportifs accompagnés avec AP, 12 avec contrat de perf  
**2022** : 405 000 € (AP), 69 000 € (contrat de perf), 123 sportifs accompagnés avec AP, 15 avec contrat de perf  
**2023** : 420 000 € (AP), 85 000 € (contrat de perf), 152 sportifs accompagnés avec AP, 17 avec contrat de perf  
**2024** : 421 200 € (AP), 95 000 € (contrat de perf), 152 sportifs accompagnés avec AP, 11 avec contrat de perf  
 L'augmentation des aides personnalisées et des contrats de performance a permis une meilleure

implication des sportifs et des clubs. Les dispositifs tels que les emplois club, CIP-CAE déconcentrées, et les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ont offert des opportunités de reconversion et un soutien significatif aux sportifs.



L'écart femmes – hommes dans l'attribution des AP s'est accru au cours de l'olympiade, en particulier en 2024.

## La Formation Sportive & Citoyenne des sportifs

Les sportifs ont également bénéficié de formations sportives et citoyennes, avec une validation des modules obligatoires par 703 sportifs sur 815 concernés.

Créée en 2021 par la FFC, il y a eu 3 sessions (de 2021 à 2023) au cours de l'olympiade ; l'année 2024 ayant été trop contrainte pour pouvoir la mener. La quatrième promotion a été initiée en 2025.

Cette formation destinée au primo-listés Espoirs est constituée de 4 modules obligatoires et 1 optionnel :

- 1 module « Bienveillance dans le sport »
- Le « Module accueil » des formations fédérales de la FFC
- 1 module « Bien communiquer sur les réseaux sociaux »
- Le Module ADÈLE (AMA) sur la prévention au dopage
- La formation aux premiers secours – 1er niveau (en option)



## L'accompagnement individuel des sportifs identifiés dans les programmes du PPF

L'olympiade 2021-2024 s'est particulièrement distinguée de la précédente par la nomination d'un Directeur du Programme Olympique, Florian ROUSSEAU. Ce dernier impulsé la définition et la formalisation par les Head-Coach de Projets de Performance Individuels (PPI) pour chaque cycliste et pilotes identifiés dans le programme (33).

Les résultats des JO de Paris 2024 montrent une forte progression par rapport aux précédentes Olympiades, avec une augmentation du nombre de médailles et une meilleure conversion des épreuves en médailles (60% à Paris contre 20% à Tokyo). Cette progression est attribuée à plusieurs facteurs :

- **Maturité sportive** : 7 des médaillés avaient déjà participé à au moins une autre Olympiade, montrant une tendance à la maturité sportive.
- **Projets de performance** : La mise en place de projets de performance pluriannuels et individuels a permis une meilleure préparation des athlètes.
- **Soutien et financement** : L'augmentation des aides personnalisées et des contrats de performance, ainsi que le soutien des MRP, ont contribué à l'optimisation de la performance des athlètes.
- **Accompagnement des entraîneurs** : Le plan coach 2024 et les séminaires ANS ont renforcé les compétences des entraîneurs, contribuant à la réussite des athlètes.

Les données de la FFC montrent une augmentation significative des aides et du soutien aux sportifs, ce qui semble manifestement avoir eu un impact positif sur leur performance sportive. Les dispositifs mis en place ont été reconnus par les sportifs, mais aussi les autres fédérations, et les institutions partenaires. Les données remontées et croisées avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des bilans Vis'Or (menés en 2021 et 2024) confirment cette tendance positive et montrer l'efficacité des mesures prises par la FFC.

Si le Programme Relève a évolué avec la mise en place d'une identification nominative des jeunes cyclistes et pilotes à fort potentiel, les PPI n'ont pas été déclinés dans ce programme sur la période 2021-

2024.

	2022	Féminisation	2023	Féminisation	2024	Féminisation
PRIORITE HAUT NIVEAU NON OLY.	19	42,11%	28	32,14%	39	33,33%
RELEVÉ A FORT POTENTIEL	40	35,00%	50	38,00%	60	35,00%
RELEVÉ AVENIR	41	31,71%	75	26,67%	78	32,05%
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>35,00%</b>	<b>153</b>	<b>31,37%</b>	<b>177</b>	<b>33,33%</b>

Pour autant, la mise en place tout au long de l'olympiade 2021-2024 de l'identification nominative des cyclistes et pilotes du programme relève a permis :

- Une facilitation des projets de performance incluant la multi-activité
- Une organisation et une coordination des différents intervenants présents "autours" des sportifs ciblés
- Des accompagnements vers les Maisons Régionales de la Performance et une mobilisation de moyens supplémentaires (PP, PM, matériels, aménagements scolarités...)
- Un accroissement des capacités d'évaluations longitudinales
- Un meilleur « accompagnement / formation / compagnonnage" des entraîneurs des clubs

Même si certains biais et difficultés peuvent être notés :

- Difficultés à faire des choix : des individus, des objectifs...
- Inutilité (quasi) de la liste "Relève Avenir"
- Biais sur l'identification des potentiels masculins et féminins

#### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ Pérenniser l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau de la FFC – **Enjeux de performance mais aussi (et surtout) d'éthique**
- ❖ Faire savoir, en premier lieu aux SHN et à leurs clubs, les actions et l'ambition portée par la FFC en matière de SSP – **Communication stratégique et ciblée / attention à ne pas décevoir**
- ❖ Diffuser l'expertise acquise par la formation – **Eviter la déscolarisation précoce voire la désocialisation des jeunes "talents"**

## Bilan sur l'encadrement

### Ressources humaines

Les personnes intervenantes dans l'encadrement des délégations de l'Equipe de France relèvent de différents statuts :

- Cadres d'Etat placés auprès de la FFC
- Salariés de la FFC : CDI et CDDI
- Prestataires
- Mises à disposition contre remboursement de la part d'équipes cyclistes professionnelles (convention FFC – LNC)
- Bénévoles & volontaires (de manière très exceptionnelle sur la période)

Afin de répondre aux modèles de performances observés lors des compétitions internationales de référence, les métiers présents au sein des délégations de l'Equipe de France tendent à se multiplier et à se spécialiser. On retrouve ainsi fréquemment les fonctions suivantes :

- Manager-euse-s

- Entraîneur-e-s / Sélectionneur-euse-s / Directeur-trice-s Sportif-ive-s
- Mécanicien-ne-s
- Médecins / Kinésithérapeutes
- Analystes données (vidéo, puissances...)
- Préparateur-trice-s mentaux
- Intendant-e-s / logisticien-ne-s
- Chauffeur-euse-s bus
- Nutritionnistes
- Cuisinier-ère-s

A ce jour, la FFC ne dispose pas d'outils ou de retours de données de la part de l'UCI pour pouvoir mesurer et valoriser précisément les ressources humaines présentes sur les compétitions internationales de références. Il est néanmoins certains que nous sommes désormais à moins de 2 athlètes par staff ; sur certaines compétitions il y a davantage de staffs que d'athlètes.

Il convient de noter que s'il est habituel d'organiser les délégations cyclistes aux Jeux Olympiques en fonction de quotas d'accréditations, des signaux de l'UCI qui vont également dans ce sens doivent également être pris en compte.

Aucun staff d'encadrement régulier de l'Equipe de France n'est de nationalité étrangère. En revanche, certains athlètes de la délégation aux Jeux Olympiques sont entraînés et/ou accompagnés par des staffs étrangers (entraîneurs, mécaniciens).

## L'accompagnement des compétences et des carrières

Sur l'olympiade, une manager « Carrières & Compétences » a été mise en place au sein de la DTN de la FFC ; en plus du Service Ressources Humaines de la FFC qui gère l'ensemble des relations contractuelles salariées avec les staffs d'encadrement de l'équipe de France. La Manager Carrières & Compétences s'attache à suivre et accompagner les besoins de formations techniques et pédagogiques mais aussi la préparation des concours du ministère chargé des sports.

En synthèse, cet accompagnement s'est traduit par :

- Une moyenne de 4 candidats accompagnés chaque année au professorat de sport : 15 depuis 2021 dont 10 lauréats
- 2 candidats accompagnés sur le concours 2023-2024 des CTPS dont 2 lauréats
- 2 candidats accompagnés sur le concours 2024-2025 dont 2 lauréats
- Accompagnement de tous les cadres à leur demande en fonction d'un besoin ou d'une problématique (fin de missions FFC, demande RH, financement formation...)

Ces activités permettent la création d'un vivier de compétences. La mobilisation des ressources de l'INSEP (CCS et Executive Master) et de l'Ecole des cadres du sport est privilégiée.

Les staffs identifiés dans le Plan Coach de l'ANS bénéficient des séminaires et des dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés. On peut regretter un manque d'informations de la DTN. Ceci permettrait, avec la manager Carrières & Compétences », la mise en place d'un accompagnement plus global.

Les liens avec les DRAJES et le CGOCTS facilitent l'accès à la formation des CTS ; y compris celle de ceux qui exercent des missions d'entraînement.

## Focus sur la féminisation des staffs d'encadrement

Durant l'olympiade, une stratégie de féminisation des personnels d'encadrement des sélections de l'Equipe de France a été mise en place. Elle s'est notamment déclinée par l'interrogation régulière de la

constitution des équipes d'encadrement, la recherche d'un vivier d'encadrantes et la mise en place d'un indicateur de féminisation de l'encadrement de chaque délégation.

Globalement, on observe sur la période 2021-2024 un accroissement de la place des femmes dans les équipes d'encadrement des sélections de l'Equipe de France qui est désormais proche de 25% en moyenne (environ 12% en 2021). A titre d'illustration, l'équipe d'encadrement des Jeux Olympiques de TOKYO 2020 (tenus en 2021) était féminisée à hauteur de 2,6% (1 staff féminin) quand celle de PARIS 2024 était féminisée à hauteur de 23% (9 staffs féminins accrédités).

Néanmoins, on peut constater que la féminisation des collectifs de l'Equipe de France concerne principalement les fonctions médicales, paramédicales, d'analyse des données, de préparation mentale et, dans une moindre mesure, managériales ; même si les premières mécaniciennes sont intervenues en Equipe de France dans la période auprès de collectifs « piste ».

Durant les Jeux Olympiques de PARIS 2024, sur les 5 collectifs de disciplines (BMX Freestyle, BMX Race, Route, Piste et VTT XCO), seul le collectif VTT XCO ne comptait aucune femme dans son équipe d'encadrement spécifique (une femme était présente dans l'encadrement général de la délégation qui était présent auprès de chaque collectif).

L'observation des délégations étrangères montre manifestement une présence plus forte de staffs féminins, sur toutes les fonctions, dans les pays anglosaxons. Par rapport aux autres nations, la féminisation de l'encadrement de l'Equipe de France semble se situer dans la moyenne.

Si la féminisation des équipes d'encadrement répond avant tout à des enjeux de performance, il convient aussi de noter l'accroissement des enjeux sociétaux et de prévention des comportements sexistes voire violents à l'égard des sportifs et des sportives, mais aussi entre les staffs. Les actions et impératifs mis en place en ce sens par les instances sportives et olympiques internationales, mais aussi par les instances gouvernementales françaises et étrangères, doivent être pris en compte par l'Equipe de France ; dans le sens d'une féminisation encore accrue de ses équipes d'encadrement, dans toutes les fonctions.

## Organisation administrative et logistique

Sur la période 2021-2024, l'organisation administrative et logistique de l'Equipe de France s'appuie sur les effectifs et fonctions suivantes :

- 1 responsable administrative – chargée de e-logistique (transports / hébergements) pour les collectifs BMX Race & Freestyle et VTT
- 1 chargée de e-logistique pour les collectifs Route, Cyclo-cross et Piste
- 1 chargé de suivi comptable et financier
- 1 intendant de l'Equipe de France et du Centre National de Cyclisme
- 1 responsable du Centre technique national de Montry
- 2 logisticiens au Centre Technique National

Ces personnes sont en liens avec les managers de filières, les head-coach et les responsables de missions (Entraîneurs nationaux) pour organiser et préparer les déplacements. Ces 7 personnes ne sont pas toutes affectées à 100% sur les fonctions d'appuis administratifs et logistiques aux missions de l'Equipe de France ; il est néanmoins à ce jour très compliqué de pouvoir quantifier précisément la quotité de travail affecté.

Plusieurs process et méthodes d'organisation ont été pérennisées ou mises en place au cours de la période :

- Tableau de suivi / Calendrier des missions de l'Equipe de France
- Achats et réservations des transports et hébergements

- Processus d'engagements et de suivi budgétaire des missions
- Engagements des délégations auprès des organisateurs
- Attribution et suivi des dotations vestimentaires (sportifs et staffs)
- Suivi, entretien et gestion des matériels (sportifs, médicaux, nutrition...) et des véhicules
- Suivi, accompagnement et gestion des procédures douanières des personnes et des biens (Visas, Carnets ATA...)
- Diffusion et promotion des sélections
- Suivi des résultats et engagements des primes de podiums
- Suivi et accompagnement des accidents survenus en Equipe de France (Assurance, ATMP...)

Peu connues de l'ensemble des acteurs fédéraux, y compris des staffs d'encadrement et des athlètes, les activités d'appui administratifs et logistique de l'Equipe de France sont nombreuses, répétitives (du fait de la fréquence des missions), mais bien souvent spécifiques (selon les organisateurs et les pays). Avec des pratiques et des « impératifs » pouvant varier selon les collectifs, et au regard du nombre d'intervenants, ces activités sont complexes et reposent sur une grande expertise et un engagement exemplaire des personnels.

Si les incidents et « loupés » sont assez rares et surtout bien gérés par l'équipe, ces activités souffrent néanmoins de supports numériques et de process qui nécessiteraient sans doute d'être développés dans les années à venir.

## Ressources matérielles nécessaires à l'encadrement

Au cours de la période, les actions de l'Equipe de France ont pu reposer sur des ressources matérielles gérées et suivi en grande partie au sein du Centre Technique National et du Centre National du Cyclisme. Toutefois, des matériels nécessaires aux activités de l'Equipe de France sont également présents sur les Pôles France à Bourges, Besançon et Montpellier mais aussi auprès de plusieurs cadres techniques nationaux.

Cette situation complexifie les procédures d'inventaires, d'entretiens et de suivi des matériels nécessaires aux activités de l'Equipe de France.

Pour autant, des investissements et/ou des changements importants ont été opérés au cours de la période 2021-2024 :

- Acquisition d'une flotte de véhicules utilitaires (avec subvention ANS)
- Changement graphique des tenues sportives de l'Equipe de France (2023)
- Développement du vélo de piste LOOK P24 (2021-2024)
- Mise en place de capteurs de données PHYLING sur les vélos de piste des collectifs élite
- Acquisition de matériels médicaux et paramédicaux
- Acquisition et développement de données de captation et d'analyse de données (comescopes, ordinateurs, tablettes...)
- Changement du partenaire nutrition de l'Equipe de France : PUNCH POWER
- Acquisition de moyens de communication et télécommunication (radio, talkie, téléphones, Pocket wifi...)

Une part conséquente des développements et des définitions des besoins d'acquisitions a été réalisée en lien avec la Cellule Recherche & Performance de la DTN ainsi que, dans une moindre mesure mais de manière conséquente néanmoins, avec le service marketing de la FFC.

La multiplication des intervenants et des acteurs dans les phases de définition des besoins, d'identification des solutions, de validation des acquisitions, de financement, de réception mais aussi de suivi, de gestion et d'entretien des ressources matérielles est un sujet qui devrait être abordé pour

trouver des marges de progrès en la matière. Dans les solutions à explorer, les sujets d'anticipation et de planification devraient notamment être abordés.

## Partenariats et communication

L'Equipe de France est une vitrine majeure de la FFC. Il convient également de souligner que le fonctionnement et les ressources nécessaires à l'Equipe de France reposent en grande partie sur la capacité pour la FFC à mobiliser et conserver des partenariats.

Tout au long de la période 2021-2024, dans la plupart de ses différents collectifs, l'Equipe de France a été sujette à des erreurs de ports de tenues (sportives et sportswear) qui n'affichaient pas les (bons) partenaires de la FFC.

Sur les enjeux de communication, malgré la mise en place de nouveaux supports numériques et digitaux, en particulier à travers les réseaux sociaux, certains collectifs de l'Equipe de France ont formulé les constats d'une absence et/ou d'une diminution de la mise en valeur des résultats obtenus.

Malgré les précédents points soulignés, il convient de noter les évolutions positives suivantes sur la période 2021-2024 en faveur de l'Equipe de France :

- Développement des supports et des visuels de promotion et de communication sur l'Equipe de France
- Développement et pérennisation de partenariats financiers et/ou techniques (CB, CIC, Punch Power, FACOM...)
- Couverture et accompagnement plus large de l'ensemble des disciplines du sport cycliste
- Travail et formation sur la communication de crise (avec CNOSF / 2024)
- Valorisation annuelle des résultats de l'Equipe de France – Communication accrue sur Une Equipe de France (unie)



### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ **Capitaliser sur la réussite des JO « UNE équipe de France » en vue des Super-mondiaux UCI 2027**, tremplin incontournable de la réussite de LA 2028
- ❖ **Renforcer la dimension humaine d'un collectif performant** (Leadership des Head Coach, dimension mentale, communication, relationnel sportifs/entraîneurs, posture professionnelle des encadrants) - **Développer continuellement les expertises et les compétences** (formations, capitalisation des expériences...)
- ❖ **Renforcer la notion de projet de performance pluriannuelle** pour chaque discipline (projet stratégique puis projets individuels des sportifs - réflexion sur une projection budgétaire pluriannuelle ?)
- ❖ **Construction d'une équipe performante "athlètes et staffs"** : alignement dès le départ sur nos enjeux, « son rôle dans l'équipe », sa posture, nécessité de régulation, process formalisés (gestion de crise, sélections, communication, célébrations...) - **Se mettre dès le début de l'olympiade en staff JO** (contexte Paris 2024 versus contexte LA 2028)
- ❖ **Passer du toujours plus au toujours mieux** : « **PERFORMANCE = somme de l'efficacité + efficience** »
- ❖ **Cultiver la « notion de robustesse »** (organisationnelle, fonctionnelle, budgétaire, les fondamentaux de la performance, formation des jeunes, formation des entraîneurs Haute performance) - pour répéter "l'exceptionnel"

## Bilan des structures labellisées au sein PPF 2021-2024

### Bilan des Structures des Programmes d'Accession

#### Les Programmes d'Accession au Haut Niveau

Sur l'olympiade 2021-2024, la FFC a mis en place 12 Programmes d'Accession au Haut Niveau, définis et pilotés par les Comités Régionaux. Ces programmes visent à accompagner les jeunes talents cyclistes dans leur parcours vers le haut niveau.

Comparativement au début du PPF 2017-2024, les Programmes d'Accession au Haut Niveau se sont structurés et développés. De 7 structures d'accèsion labellisées (7 nationales et 1 territoriale) en 2017-2018, ce sont 44 structures qui sont actives (19 nationales et 25 territoriales) à la fin de l'année 2024.

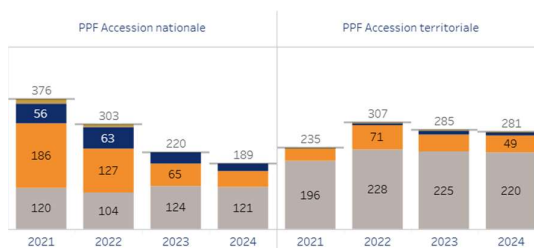
Un catalogue des Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) est désormais disponible en ligne sur le site de la FFC (velo.fcc.fr). Ce catalogue permet aux jeunes cyclistes et à leurs entourages de trouver la SEF la plus adaptée à leurs besoins et objectifs sportifs.

#### *Nombre de jeunes cyclistes et pilotes suivis*

Chaque année, entre 534 et 609 jeunes sont suivis dans le cadre de ces programmes, avec une évolution de la proportion de féminines de 19% à 25%. Parmi ces jeunes, entre 229 et 331 sont suivis spécifiquement dans les SEF, avec une évolution de la proportion de féminines de 11% à 18%.

On enregistre sur l'olympiade 2021-2024 :

- 128 évolutions dans les listes ministérielle parmi les sportifs des structures d'accèsions nationales (Pôles Espoirs). 14 cyclistes et pilotes de ces structures ont intégré une structure d'excellence (Pôles France) au cours de l'olympiade.
- 25 évolutions dans les listes ministérielle parmi les sportifs des structures d'accèsions territoriales (Structure d'Entraînement et de Formation). 6 cyclistes et pilotes de ces structures ont intégré une structure d'accèsion nationale (Pôle Espoir) au cours de l'olympiade.



La mise en place des Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) est venue progressivement structurer l'offre de formation et d'entraînement des jeunes cyclistes et pilotes (U17 et U15). Les bilans successivement menés au cours de l'olympiade ont permis de mettre en avant les avantages suivants :



- **Encadrement Technique** : Les jeunes bénéficient d'un encadrement technique de qualité, avec des entraîneurs spécialisés et des programmes d'entraînement adaptés à leurs besoins.
- **Conditions d'Entraînement** : Les SEF offrent des infrastructures modernes et adaptées, incluant des installations sportives, des équipements de pointe, et des services médicaux et de nutrition.
- **Double Projet** : Les jeunes peuvent poursuivre leur scolarité tout en s'entraînant, grâce à des aménagements spécifiques qui facilitent la conciliation des études et du sport.

Pouvant quasiment être considérée comme un « bouleversement culturel », la mise en place des SEF au cours de la période 2017-2024 a permis de structurer une offre d'entraînement et de formation très qualitative et permanente (tout au long de la semaine / tout au long de l'année) par des structures locales (clubs, Comités départementaux). De nombreuses candidatures à l'intégration de ce dispositif de la part de club témoigne de cette dynamique. L'enjeu de l'olympiade 2025-2028 sera d'impliquer plus fortement l'échelon régional dans une recherche de cohérence et à travers la définition de véritables stratégies régionales.

#### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ Accompagner la généralisation et la formalisation des Programmes d'Accession au Haut Niveau des Comités Régionaux - **Renforcer la dynamique sans tout révolutionner**
- ❖ Mieux informer les jeunes cyclistes et leurs familles sur les opportunités disponibles lorsqu'ils rejoignent un club - **Clarifier les parcours possibles des jeunes licenciés vers le Haut Niveau**
- ❖ Accroître la priorité visant l'accompagnement global des jeunes identifiés sur les plans sportif, social, et scolaire – **Eviter la déscolarisation précoce voire la désocialisation des jeunes "talents"**
- ❖ Appuyer la mobilisation des dispositifs institutionnels (CREPS, MRP, collectivités) et créer des partenariats pour pérenniser les dispositifs – **Attention aux freins socio-économiques pour l'accession au haut niveau**

### Bilan des Structures du Programme d'Excellence de la FFC

#### Les Pôles France Olympiques

Sur la période 2021-2024, 3 structures « Pôles France Olympiques » étaient identifiées au sein du Programme d'Excellence :

- 2 Pôles France Olympique (BMX et Piste Sprint) au Centre National du Cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 1 Pôle France Olympique BMX Freestyle au CREPS de Montpellier

100% des sportifs de la délégation Olympique en Piste Sprint s'entraînaient et se préparaient au sein du Pôle France Olympique du CNC (aucune médaille aux JO de Paris 2024)

100% des sportifs de la délégation Olympique en BMX Freestyle s'est entraîné au cours de l'olympiade au sein du Pôle France BMX Freestyle de Montpellier – mais n'en faisait plus parti durant l'année 2023-2024 (une médaille de bronze aux JO de Paris 2024)

50% des sportifs de la délégation Olympique en BMX Race s'entraînaient et se préparaient au sein du Pôle France Olympique du CNC (aucune médaille aux JO de Paris 2024) – 17% s'est entraîné au sein de la structure au cours de l'olympiade (une médaille de bronze aux JO de Paris 2024)

Au cours de la période, les 3 Pôles France Olympiques ont rencontré des difficultés dans l'encadrement technique avec, pour chacun, un changement d'entraîneur. Les bilans menés permettent d'identifier quelques raisons à prendre en compte :

- Implication et confusion de la structure « Pôle France Olympique » avec « l'Equipe de France »
- Nombre de sportifs présents au sein des Pôles en augmentation (au moins avant l'année 2023-2024) sans accroissement des capacités d'encadrement

Sur les 39 athlètes différents ayant fréquenté les 3 Pôles France Olympiques au cours de la période 2021-2024, 23 ont été médaillé mondiaux et ou européens ; soit 59% d'entre eux.

## Focus sur le Centre National du Cyclisme de SQY

Inauguré en 2014, le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines accueille le siège fédéral de la FFC mais aussi le Centre National du Cyclisme.

Plusieurs projets de structuration ont permis durant la période 2017-2024 de structurer les capacités et la qualité des services, en particulier avec le soutien financier de l'ANS :

- Amélioration des conditions d'hébergement et de restauration (30 chambres – 8 500 nuitées en moyenne - + 16 000 repas à l'année)
- Réorganisation des salles de musculation – préparation physique
- Installation d'un plateau d'évaluations (physique, physio, biomécanique, aéro...)
- Développement des capacités logistiques
- Identification d'expertise sur différents domaines de la performance cycliste

Le CNC a permis l'accueil d'un nombre de stages croissants, en particulier pour le collectif piste endurance. Des sportifs et collectifs d'autres fédérations françaises (triathlon, handisport) et étrangères ont également été accueillis au sein du CNC pour bénéficier de ses différents services.



Depuis 2023, le CNC a intégré le Réseau Grand INSEP au titre des Centres Nationaux d'Entraînement.



Le Vélodrome National est également un lieu d'accueil de Grands événements sportifs internationaux avec au cours de l'olympiade :

- Championnats du monde piste (2022)
- Jeux Olympiques Paris 2024 (BMX et Piste)

Les capacités d'accueil des GESI en France constituent un des leviers stratégiques activables dans les projets de performance des disciplines du sport cycliste.

### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ Transformer les modèles d'accueils du CNC en vue d'optimiser et diversifier les activités – **Un centre de ressources pour la préparation des Super-mondiaux UCI 2027**
- ❖ Affirmer / concrétiser la réflexion globale CNC – Centre Technique (Trappes) - Stadium VTT (Elancourt) – **Des "outils" articulés autour du projet fédéral**
- ❖ Développer l'identité du CNC – **Un levier "marketing" supplémentaire**
- ❖ Requestionner la place de la FFC dans stratégie d'exploitation du Vélodrome – **Se positionner vs Collaborer davantage ?**

## Les Pôles France Relève

Sur la période 2021-2024, quatre « Pôles France Relève » étaient identifiés au sein du Programme d'Excellence :

- BMX au CREPS de Bourges
- Endurance au CREPS de Bourges

- VTT à Besançon
- « Cyclisme Outre-mer » à Hyères puis au CREPS de Bourges à partir de septembre 2023

Sur l'ensemble de la délégation cycliste aux Jeux Olympique de Paris 2024, 16 de 34 sélectionnés sont passés par un des Pôles France Relève de la FFC (2 à Besançon, 4 à Bourges – BMX, 9 à Bourges – Endurance), soit 47% de l'effectif total.

On notera que 2 autres sportifs sont passés par des Pôles Espoirs et que 8 autres ne sont passés que par des Pôles France Olympiques. Ainsi, 26 des 34 sélectionnés olympiques de Paris 2024 sont passés par des structures du PPF de la FFC au cours de la période 2017-2024, soit 76,5% de la délégation. Néanmoins, seulement 2 médaillés (bronze) sur les 9 des JO de Paris 2024 se sont entraînés au cours de la période au sein d'une structure du PPF de la FFC.

Les modèles de performance internationaux et olympiques des différentes disciplines du sport cycliste montrent des modalités de formation, d'entraînement et de préparation qui doivent interroger la structuration des Pôles France Relève sur les sujets suivants :

- Diminution des effectifs
- Aménagements et allègements de scolarités
- Individualisation des projets et des objectifs compétitifs
- Alignement de l'ensemble des acteurs présents autour des jeunes sportifs
- Montée en compétence régulière du staff d'encadrement

#### Les Centres de Formation de structures cyclistes professionnelles

Le PPF 2017-2024 prévoyait et définissait le cahier des charges des structures cyclistes professionnelles. Sur la période, une seule structure a été reconnue dans ce dispositif ; à Chambéry.

Ce dispositif a été institué faute de parvenir avec les services du ministère chargé des sports à la mise en place de « Centres de formation agréés ».

Contrairement aux autres structures du Programme d'Excellence, ces structures sont gérées par des entités juridiques différentes de la FFC (clubs ou structure dédiée). Sur la fin de la période 2021-2024, de nouvelles structures en cyclisme sur route se sont engagées dans la démarche de répondre au cahier des charges. Il demeure stratégique de pouvoir accompagner la mise en place de ce type de structure en lien avec le cyclisme professionnel.

## Bilan 2021-2024 sur la stratégie dans les Outre-mers

Identifier clairement les mesures mises en place par la fédération dans les Outre-mers en détaillant le cas échéant par territoire ou par zone (Antilles (Guadeloupe-Martinique) – Guyane) / Océan Indien (La Réunion – Mayotte) / Pacifique (Nouvelle Calédonie – Polynésie)

La fédération avait-elle développé une stratégie dans les Outre-mers ?

Si oui, quelle a été cette stratégie et comment a-t-elle été déclinée sur le plan opérationnel ?

Quels étaient les objectifs recherchés ?

Quels indicateurs ont été mis en place pour mesurer l'atteinte des objectifs ?

Quel a été l'impact de cette stratégie sur le projet de performance de la fédération ?

## Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas

Dans la perspective de développer les capacités à performer des cyclistes et pilotes de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et avec l'appui de différents dispositifs financiers et scientifiques (ANS, PPR...), la FFC a initié dès fin 2021, dans la foulée des bilans de l'olympiade TOKYO 2020, la mise en place d'une véritable Cellule Recherche & Performance.

Dans le cadre des grands projets soutenus par le Programme Prioritaire de Recherche pour le sport, la FFC était impliquée dans 4 consortiums : THPCA 2024, HYPOXPERF, PERFANALYTICS et EMPOW'HER.

La FFC a également pu bénéficier du soutien financier et technique de l'ANS à travers le Plan de transformation numérique et le Sport Data Hub.

Sur la période, et en dehors des ressources humaines mobilisées par les partenaires scientifiques de la FFC, ce sont 19 membres de la DTN de la FFC qui ont été mobilisés régulièrement au sein des travaux de la Cellule Recherche & Performance ; soit 8,5 en ETP. Deux chercheurs en contrat CIFRE avec la FFC ont achevé leurs thèses de doctorat dans la période tandis que deux autres ont été recrutés sur le même dispositif.

Sur la période 2022-2024, les moyens consacrés et la valorisation des ressources humaines peuvent être valorisés à environ 1,95 M€.

Les travaux menés par la Cellule Recherche & Performance, pour la quasi-totalité en lien avec les Head-Coachs des collectifs olympiques, ont porté sur les axes / objectifs suivants :



- Evaluation des capacités physiques des athlètes
- Captation, stockage, génération et analyse de données à partir de la vidéo
- Analyse des données d'effort / capteurs embarqués
- Analyse spécifique en compétition
- Intervention, Suivi et analyse d'exposition / stress environnemental
- Optimisation aérodynamique
- Positionnement des athlètes (*hors aéro soufflerie ou vélodrome*)
- Accompagnement de la nutrition
- Développement matériel



Que ce soit en termes de connaissances et de développement de celles-ci chez les entraîneurs ou en termes d'améliorations technologiques et méthodologiques au service de la préparation ou de la réalisation de la performance cycliste, les travaux de la Cellule Recherche & Performance ont apporté une grande plus-value dans l'atteinte des objectifs sportifs du PPF de la FFC.

Néanmoins, les bilans menés avec l'ANS et en interne mettent en avant deux écueils à prendre en compte sur les prochaines olympiades :

1. Les moyens très importants consacrés sur l'Olympiade PARIS 2024 ont été mobilisés de manière assez tardive (par rapport au temps que nécessitent ces sujets). Il en a résulté un phénomène d'encombrement des différents sujets qui a sans doute eu un effet de sur sollicitation, parfois

- jusqu'au dernier moment avant les JO, des staffs mais aussi des sportifs. Les travaux en matière de recherche et de développement en faveur de l'optimisation de la performance cycliste nécessitent d'être menés sur la durée et dans des calendriers moins contraints.
2. L'absence de vision claire sur les dispositifs et programmes qui permettront une continuité des travaux menés durant l'olympiade de PARIS 2024 sont également une source d'inquiétudes. En premier lieu, la structuration de la cellule mise en place projetée la FFC dans des besoins de configuration d'espaces et de ressources humaines qui nécessitent la mobilisation de moyens financiers conséquents et donc la pérennisation d'un modèle économique de ces activités. En second lieu, une diminution des travaux de recherche & développement pourrait générer une perception négative chez les athlètes et même chez les entraîneurs.

Fort de travaux menés et malgré les écueils identifiés, la DTN de la FFC s'engage dans la pérennisation des matériels, des moyens et des connaissances développés au cours de l'olympiade. La cellule Recherche & Performance sera un levier important du prochain PPF.

En fin d'Olympiade PARIS 2024, la FFC a développé avec NOLIO une offre de plateforme de planification et de suivi des entraînements. Cette offre développée pour les clubs et structures du PPF permet le recueil de données d'entraînement mais aussi le passage de tests et protocoles d'évaluation regroupés dans un « passeport » du cycliste et pilote. Connectée au système d'information de la FFC et au Sport Data Hub, l'offre NOLIO by FFC doit constituer une interface privilégiée de collecte longitudinale des données d'entraînement et de progression.



#### Préconisations pour le PPF 2025-2028

- ❖ Maintenir la connaissance et la formalisation des modèles de performance internationaux – **Stimuler les coopérations et accompagner les bilans**
- ❖ Développer en continue l'expertise des entraîneurs et diffuser les connaissances scientifiques et celles issues de l'expérience – **Affirmer l'entraîneur comme pilote / responsable du projet de performance – Associer et développer la connaissance des sportif.ive.s**
- ❖ Planifier et séquencer les différentes phases d'optimisation des performances – **Prioriser et faire des choix dans les actions**
- ❖ Promouvoir l'expertise de la FFC en matière de "Recherche & Optimisation de la performance" – **Stimuler les dispositifs institutionnels et les partenariats**

## Bilan synthétique par discipline reconnue de haut niveau

Durant la période couverte par le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2017-2024, les disciplines cyclistes reconnues par le caractère de haut niveau par l'Etat sont passées de 8 à 9 avec 5 disciplines olympiques et 4 puis 5 disciplines n'ayant aucune épreuve inscrite au programme des Jeux Olympiques :

Disciplines Olympiques (Nb d'épreuves inscrites au Programme des Jeux Olympiques)	Disciplines « non olympiques » reconnues de haut niveau
BMX Freestyle (2)	Cyclo-cross
BMX Race (2)	Trial
Cyclisme sur piste (6 endurance + 6 sprint)	VTT Descente
Cyclisme sur route (4)	VTT Enduro (depuis 2022)
VTT XCO (2)	

*Nb : pour la période 2025-2029, le Gravel sera la 10<sup>ème</sup> discipline cycliste reconnue de haut niveau par l'Etat*

Si le PPF 2017-2024 de la FFC a développé une approche transversale que l'on retrouve dans le présent bilan et qui sera conservé dans le PPF 2025-2029, il est intéressant de noter quelques éléments de bilan spécifiques par discipline qui permettent d'affiner la compréhension de la stratégie mise en œuvre et des décisions prises mais aussi de dresser quelques perspectives pour les prochaines olympiades.

## Pour le BMX Freestyle

Intégrée en 2017 au programme olympique, la discipline du BMX Freestyle, par sa nature et sa sociologie, a constitué pour la FFC un véritable défi. En moins de deux olympiades, un circuit national de compétitions a pu être structuré, un encadrement technique national a été mis en place, des formations professionnelles ont été organisées et un Pôle France Olympique a été structuré à Montpellier. Sur le plan purement sportif, et malgré un vivier de sportives et sportifs très restreint, des titres et médailles ont été remportés, très majoritairement par Anthony JEANJEAN, au plan européen, mondial et olympique.

Pour autant, le travail réalisé et les dispositifs mis en place demeurent très fragiles. Le réseau de clubs structurés demeure très distendu et les structures d'accession au haut niveau sont limitées à 2 et situées dans le même département que celui du Pôle France Olympique de Montpellier. Il en résulte des capacités de détection et de formation des jeunes talents encore trop limité par rapport au potentiel national ; en particulier chez les filles.

Sur le plan international, la concurrence s'est densifiée très rapidement. Outre les pays anglo-saxons (USA, Australie et Grande-Bretagne), les pays asiatiques, Japon et Chine en têtes, démontrent des investissements très importants sur cette discipline ; et y remportent des succès majeurs. Les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud sont également très performants et viennent accroître le niveau de concurrence.

Ainsi, le modèle de performance international de la discipline évolue rapidement. Les méthodes d'entraînement et de préparation nécessaires pour atteindre les niveaux de performances qui répondent à ces modèles sont de plus en plus poussées ; nécessitant des expertises techniques et scientifiques de plus en plus pointues. L'enjeu de formation et d'accompagnement des quelques techniciens français qui rassemblent ces expertises est désormais d'un niveau stratégique.

Sur le collectif olympique, le bilan de l'olympiade fait ressortir d'excellentes conditions de préparation, avec des infrastructures de qualité, une équipe dédiée et engagée, avec une bonne coordination et communication au moment de la préparation terminale et durant les Jeux Olympiques de Paris 2024. Anthony Jeanjean a obtenu 8 podiums en compétitions internationales, et Laury Perez a montré une progression constante avec plusieurs podiums en Coupe du Monde.

Pour autant, il convient également de poser le constat que les JO de Paris constituaient une première expérience olympique pour plusieurs membres du staff, entraînant des défis en termes de gestion de la pression et de la performance. Réduire la charge de travail du Head Coach en déléguant certaines tâches

annexes et améliorer la formation en management d'équipe pour renforcer la cohésion et l'efficacité collective constitue les principaux axes d'améliorations à apporter lors de la prochaine olympiade.

De plus, la nature même de la discipline est génératrice de blessures et de traumatismes et de douleurs chez les athlètes. La dimension du suivi et de l'accompagnement médical nécessite un renforcement ; tout comme celui de la préparation mentale.

## Pour le BMX Race

Le triplé olympique de Joris DAUDET, Sylvain ANDRE et Romain MAHIEU lors des Jeux Olympiques de Paris 2024 demeurera dans l'histoire. Il est surtout le fruit depuis plusieurs olympiades, peut-être même depuis l'inscription de la discipline au programme olympique pour les JO de Pékin 2008, d'une stratégie de formation et de préparation et d'une culture de la performance qui a continuellement progressé au fil de l'évolution des modèles de performance internationaux mais aussi en se nourrissant de ses échecs. En alliant constance et choix stratégiques, la domination sans partage des élites hommes sur le BMX mondial s'est affirmé tant dans les résultats individuels que dans la dynamique collective des sportifs et des staffs.

Malgré deux finales olympiques consécutives remportées par Axelle ETIENNE, et à l'image des difficultés rencontrées par cette dernière, le parcours du collectif féminin est en revanche davantage semé d'embuche tout au long de la période couverte par le PPF 2017-2024. Si le manque de densité et de vivier peut être identifié comme une cause majeure des difficultés observées, il ne saurait être la seule explication ; notamment au regard de l'observation de la concurrence internationale. Une culture de la formation et de l'accompagnement des pilotes féminines, en particulier dans l'accès au format olympique (butte de départ à 8m) doit être développée pour rejoindre la dynamique de performance rencontrée chez les hommes. Ces changements doivent notamment concerner l'encadrement et la féminisation de celui-ci.

S'agissant du collectif olympique dans son ensemble, plusieurs athlètes ont souffert de blessures, impactant leur préparation et performance. Développer le service médical sur le site du CNC de SQY et maintenir un médecin référent sont des enjeux forts identifiés.

Enfin, prévoir davantage la gestion de l'après JO, en cas de victoire ou d'échec, pour les célébrations, les sollicitations médiatiques et les partenariats semble également un axe d'amélioration à investir.

S'agissant de la relève, et malgré des choix stratégiques assumés vers la recherche de résultats des élites, les collectifs BMX Race ont démontré un niveau de constance et de régularité dans la formation et la préparation de jeunes talents pour atteindre le niveau international, tant chez les hommes que chez les femmes (même si dans une moindre mesure). La mise en place par l'UCI en 2022 de la catégorie U23 permet de faciliter la transition entre la catégorie U19 et les élites. Chez ces derniers, en particulier chez les hommes, l'âge moyen des podiums et finalistes mondiaux a eu tendance à augmenter ; éloignant les jeunes sortant de la catégorie U19 des circuits de performance. La FFC a su investir cette catégorie U23 en orientant les meilleurs talents selon leurs niveaux respectifs.

Au cours de l'olympiade 2024, les structures d'accession au haut niveau, essentiellement portée par des clubs de BMX, ont été structurées dans le cadre défini par le PPF 2017-2024. Ce développement vient appuyer mais aussi interroger le positionnement des deux structures d'excellence situées au CREPS de Bourges et au Centre National du Cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au-delà des structures d'accession, le dynamisme des clubs, que ce soit dans l'organisation de compétitions internationales (Coupe du monde, Championnats d'Europe...) et dans la formation des pilotes est une force qui a fortement contribué aux résultats de la France en BMX Race sur la période 2017-2024. On peut

notamment souligner le travail réalisé par les clubs de Sarriens, Besançon, Lempdes, Saint-Malo ou Compiègne ou Troyes.

## Pour le Cyclisme sur piste

Le titre olympique remporté aux JO de Paris 2024 par Benjamin THOMAS dans l'épreuve de l'omnium est le premier depuis les JO de 2000 en cyclisme sur piste.

Malgré ce titre olympique, le bilan de cette discipline lors de l'été 2024 a été décevant pour nombre de personnes et acteurs du sport français ; et en premier lieu pour la plupart des athlètes. Néanmoins, il est important de ne pas limiter l'analyse des résultats et performances de cette discipline, dans ses deux spécialités de l'endurance et du sprint, à l'aune de cette seule échéance.

En premier lieu, le niveau de performance atteint par la plupart des membres de la délégation en cyclisme sur piste, avec plusieurs records de France, était à son maximum ; même si insuffisant par rapport aux niveaux de la concurrence internationale.

### Sprint

#### Points forts :

- **Performance des athlètes** : Plusieurs podiums en compétitions internationales, notamment en Coupe des Nations et Championnats d'Europe.
- **Ressources et tests** : Utilisation de nombreux tests et bilans (nutritionnels, posturaux, techniques) pour optimiser la performance.
- **Stages de préparation** : Organisation de stages intensifs en France et à l'étranger pour améliorer la condition physique et la technique.

#### Points faibles :

- **Tensions internes** : Conflits entre le staff et certains athlètes, notamment en raison des méthodes d'entraînement et de la charge de travail.
- **Problèmes de gestion** : Difficultés à gérer les missions multiples et à maintenir une dynamique positive au sein du groupe.
- **Résultats mitigés** : Malgré des podiums, certains objectifs clés, comme la qualification de la vitesse par équipe femmes pour les JO, n'ont pas été atteints.

#### Préconisations :

- **Séparation des rôles** : Dissocier le pôle Olympique de l'Équipe de France pour une gestion plus efficace.
- **Renforcement du soutien** : Améliorer l'accompagnement psychologique, médical et nutritionnel des athlètes.
- **Optimisation des équipements** : Continuer à développer et à tester les équipements pour maximiser les performances.

### Endurance

#### Points forts :

- **Structuration et optimisation** : Mise en place d'un suivi médical et paramédical rigoureux, avec des protocoles nutritionnels et des routines de prophylaxie.
- **Performance et recherche** : Utilisation de tests et de profilages pour optimiser le potentiel des athlètes, avec un accent sur l'aérodynamisme et le matériel.
- **Préparation mentale et physique** : Intégration de la préparation mentale et physique dans les entraînements, avec des stages en hypoxie et chaleur pour améliorer la performance.

#### Points faibles :

- **Gestion des tensions** : Problèmes de communication et de gestion des tensions entre les athlètes et le staff, notamment en période de compétition.
- **Résultats mitigés** : Bien que certains objectifs aient été atteints, d'autres, comme les performances en madison et omnium, n'ont pas répondu aux attentes.
- **Charge mentale** : Surcharge mentale chez certains athlètes, avec des cas de burn-out non anticipés.

#### Préconisations :

- **Renforcement du management** : Nommer un manager dédié à la discipline piste pour une meilleure prise de décision et coordination.
- **Amélioration du suivi psychologique** : Mettre en place un accompagnement psychologique ciblé et partager les informations entre les différents intervenants.
- **Optimisation des cycles de travail** : Individualiser les cycles de travail spécifique pour réduire la charge mentale et améliorer la performance.

## Pour le Cyclisme sur route

## Pour le VTT Cross-country

#### Points forts :

- **Performance des athlètes** : La France a remporté deux médailles (or et argent) en VTT XCO, avec des performances remarquables de Pauline Ferrand-Prévot et Victor Koretzky.
- **Préparation et stratégie** : Utilisation de tests et de profilages pour optimiser les performances, avec une attention particulière aux choix de matériel et aux conditions environnementales.
- **Accompagnement et soutien** : Mise en place d'un suivi médical, psychologique et technique rigoureux, avec une collaboration étroite entre les équipes et les athlètes.

#### Points faibles :

- **Gestion des imprévus** : Des problèmes tels que les crevaisons et les chutes ont impacté les résultats de certains athlètes, comme Loana Lecomte.

- **Tensions internes** : Difficultés de gestion des tensions et du stress, notamment en période de compétition.
- **Résultats mitigés** : Bien que certains objectifs aient été atteints, d'autres, comme les performances de Jordan Sarrou, n'ont pas répondu aux attentes.

**Préconisations :**

- **Renforcement du soutien psychologique** : Améliorer l'accompagnement psychologique des athlètes pour mieux gérer le stress et les attentes.
- **Optimisation des cycles de travail** : Individualiser les cycles de travail pour réduire la charge mentale et améliorer la performance.
- **Amélioration de la gestion des imprévus** : Mettre en place des stratégies pour mieux anticiper et gérer les imprévus, comme les crevaisons et les chutes.

## Pour le Cyclo-cross

## Pour le Trial

## Pour le VTT Descente

## Pour le VTT Enduro

Bien que la discipline du VTT Enduro réponde aux critères de reconnaissance de son caractère de haut niveau par l'Etat, suite à la demande formulée par la FFC, les moyens humains et financiers mobilisables et mobilisés pour cette discipline, en particulier dans le contexte de l'olympiade Paris 2024, sont demeurés très modestes. Ce constat est complètement cohérent avec la stratégie définie dans le PPF 2017-2024 de la FFC et avec les orientations ministérielles et celles de l'Agence Nationale du Sport.

Néanmoins, cet accès du VTT Enduro au rang des disciplines sportives « reconnues de haut niveau » a permis l'inscription sur les listes des sportifs et sportives de haut niveau des meilleur-e-s enduristes français et de mettre en place quelques accompagnements individuels ; en particulier chez les meilleurs relève. Ce sont en soit des évolutions importantes pour ce public. Cette évolution de la reconnaissance de haut niveau a également permis d'engager des travaux vers la structuration d'une ou deux structures d'accès au haut niveau et des actions de stages nationaux avec les collectifs du VTT Descente sous la bannière « Gravity ».

L'enjeu des Championnats du monde UCI 2027 organisés en Haute-Savoie devrait légèrement accroître les moyens dédiés à la stratégie de performance de la France dans cette discipline ; notamment au regard des excellents résultats internationaux préexistants. Néanmoins, cette stratégie ne pourra se focaliser que sur une faible quantité d'individus.

## Partie Stratégique

### Contexte et enjeux

Pour la période 2025-2028, le Championnat du Monde UCI 2027 qui sera organisé en France à l'été 2027 et qui rassemble la plupart des disciplines du sport cycliste constitue le levier et l'objectif principal de la FFC pour répondre à l'objectif de rayonnement international de la France fixé et partagé avec l'Etat. Cet évènement planétaire sera un point de passage essentiel pour les qualifications aux épreuves olympiques inscrites au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028.

L'échéance olympique et paralympique « Los Angeles 2028 » constituera le deuxième objectif majeur de la période avec l'ambition de maintenir l'Equipe de France au sommet du cyclisme mondial. Cet objectif passe par la capacité à permettre aux meilleurs potentiels des 5 disciplines inscrites au calendrier des Jeux Olympiques d'être dans les conditions de performance qui permettent de viser les titres et podiums.

Sur ces deux objectifs multisports majeurs, **l'OBJECTIF de la FFC est que La France soit première nation cycliste aux tableaux des médailles.**

Pour la période 2025-2028, la FFC est délégataires de 10 disciplines reconnues de haut niveau :

- 5 ayant des épreuves inscrites au programme des Jeux Olympiques :
  - o BMX Freestyle Park
  - o BMX Race
  - o Cyclisme sur route
  - o Cyclisme sur piste
  - o VTT cross-country
- 5 disciplines non inscrites aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale :
  - o Cyclo-cross
  - o Enduro VTT
  - o Gravel
  - o Trial
  - o VTT Descente

Dans la lignée de l'olympiade 2021-2024, la FFC affirme et assume des choix pour un cyclisme tricolore durablement performant dans toutes les disciplines du sport cycliste à horizon 2032-2036.

Cet objectif de performance durable passe par une stratégie et des dispositifs opérationnels qui reposent sur 3 piliers :

- L'Equipe de France
- Les modèles de performance
- La formation

La partie stratégique du PPF 2025-2028 définit les principes, le cadre et les moyens généraux mobilisés vers l'atteinte des objectifs sportifs de la FFC. Cette définition intègre les objectifs de rayonnement international de la France recherchés par l'Etat ainsi que les cibles prioritaires qu'il fixe en matière de titres et podiums olympiques.

Les structures cyclistes professionnelles, en particulier en cyclisme sur route, constitue des partenaires essentielles du PPF de la FFC. Aussi, le PPF de la FFC intègre également leurs enjeux et vise également la formation de jeunes cyclistes, hommes et femmes, pour répondre aux besoins sportifs de ces structures.

## Fondamentaux du Projet de Performance Fédéral

Pour travailler en ce sens, le Projet de Performance Fédéral 2025-2028 de la FFC s'appuie sur les 3 piliers majeurs assorties des objectifs suivants :



Piliers	Objectifs
L'Equipe de France	Définir et partager un cadre plus précis de ses objectifs, de son fonctionnement et de son rayonnement. L'accès à l'Equipe de France, quelle que soit la discipline, ne s'acquière que par la capacité à réaliser des niveaux de performance permettant d'envisager un podium de niveau mondial.
Les modèles de performance	Poursuivre la capacité à formaliser une vision stratégique et objectivée de la performance à très haut niveau dans <b>l'ensemble</b> des disciplines du sport cycliste ainsi que les étapes nécessaires à l'atteinte de ces modèles
La formation	Actualiser, formaliser et diffuser l'expertise nécessaire pour élever dans les différentes structures concernées par l'entraînement, la formation et la préparation des cyclistes et pilotes ayant l'ambition de poursuivre ou engagé-e-s dans une pratique intensive et/ou de haut niveau

L'organisation des activités et dispositifs qui répondent à chacun de ces trois piliers est piloté en responsabilité par :

Un Directeur Technique National (DTN) – Directeur de l'Equipe de France	Responsable des sélections et des résultats de l'Equipe de France
Un DTN Adjoint - Directeur de la Performance	Responsable de la définition et des conditions de mise en œuvre des projets de performance
Une DTN Adjointe chargée des l'accompagnement des carrières et des compétences	Responsable de l'accompagnement des compétences des staffs d'encadrement de l'Equipe de France
Un DTN Adjoint – Directeur de l'Institut National de Formation	Responsable de la diffusion par la formation de la déclinaison des modèles de performance en enjeux et méthodes de formation

En plus de ces trois piliers du PPF 2025-2028, les cinq enjeux stratégiques suivants revêtent une dimension stratégique fondamentale, tant du point de vue des valeurs sportives et de l'olympisme que du point de vue de la capacité de performance :

- La mixité des staffs d'encadrement des activités et des structures du PPF
- L'honorabilité des staffs d'encadrement des activités et des structures du PPF
- La préservation de l'intégrité physique et mentale des cyclistes et pilotes du PPF
- La prévention de tous phénomènes de violences physiques ou verbales, en particulier à caractère sexuels, sexistes ou discriminatoires
- L'accessibilité des cyclistes et pilotes géographiquement éloignés aux activités et dispositifs du PPF

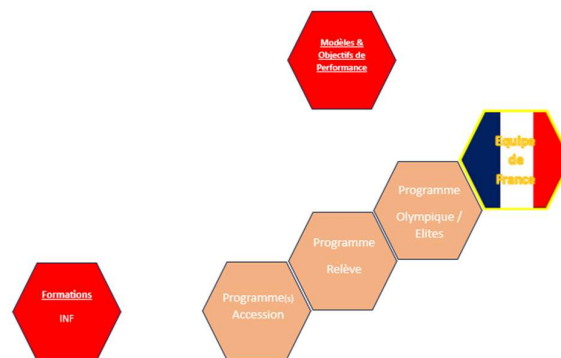
Ces cinq enjeux stratégiques sont pris en compte par le PPF 2025-2028 de la FFC de manière transversale aux programmes, structures, dispositifs et activités du PPF. Chacun fait l'objet d'une description opérationnelle (voir partie opérationnelle du PPF) dans la mise en œuvre et le suivi est confiée à une personne référente, sous la responsabilité du DTN et de ses adjoints.

## La structuration autour des programmes

La FFC est engagée dans l'opérationnalisation de son PPF autour de 3 programmes distincts :

- Le Programme Olympique
- Le Programme Relève
- Les Programmes d'Accession au Haut Niveau

La mise en œuvre de ces 3 programmes vise l'évolution de chaque sportive et sportif identifié vers l'expression de son plus haut potentiel de performance. Cette mise en œuvre se concrétise au travers des structures, des dispositifs et/ou des activités définies dans les parties stratégique et opérationnelle du PPF 2025-2028.



Programmes	Objectifs
Programme Olympique	Confirmer des moyens exclusifs pour accompagner de manière spécifique et différenciée les cyclistes et pilotes élités les plus performants. Être capable d'assumer et de ne pas diluer les moyens différenciés en faisant des choix précis et temporalisés. Affirmer le rôle des Head Coach dans le choix des priorités à travailler.
Programme Relève	Accroître l'affirmation d'un accompagnement nominatif et plus individualisé des meilleurs jeunes talents. Être en capacité d'accompagner les cyclistes et pilotes identifiés dans la définition et le suivi de projets coordonnés entre les acteurs concernés et comportant des actions cohérentes par rapports aux objectifs et aux moyens.
Programmes d'Accession au Haut Niveau	Impliquer l'ensemble de la chaîne des acteurs fédéraux dans la formalisation et la mise en œuvre de programmes d'activités en faveur des jeunes talents de leurs territoires.

	Mailler le territoire national d'un ensemble de structures, de dispositifs et de ressources à même de répondre en proximité aux enjeux de développement et de formation des jeunes cyclistes et pilotes présentant des aptitudes pour le sport de haut niveau.
--	--

Chacun de ces programmes reposent sur l'identification nominatives de sportifs et de sportives qui présentent les qualités et les aptitudes pour atteindre à l'issue de leur parcours les niveaux de performance attendus :

Programme Olympique	Niveaux de performance pour remporter des titres mondiaux et olympiques
Programme Relève	Niveaux de performance inférieur à 5% de l'écart aux podiums internationaux de la catégorie d'âge
Programme d'Accession au Haut Niveau	Démonstration des niveaux de compétences techniques, sportives, athlétiques, physiologiques et/ou mentales définis dans la déclinaison des modèles de performance

Dans chacun de ces programmes et dans chacune des disciplines visées, les Projets de Performances et/ou de Développements Individuels sont définis sous la responsabilité :

Programme Olympique	Head coaches	Projets de Performance Individuels (PPI)
Programme Relève	Entraîneurs Nationaux	Projets de Performance et d Développement Individuels (PPDI)
Programme d'Accession au Haut Niveau	Managers Techniques Territoriaux	Projets de Développement Individuels (PDI)

## Structures, dispositifs et activités en appui des programmes

L'opérationnalisation des trois programmes passe par la mise en œuvre et la gestion quotidienne de Structures d'accueil (Excellence et Accession), de dispositifs, de services et d'activités définies.

Chacune de ces entités répond à des enjeux stratégiques tant dans la poursuite d'objectifs distincts que de pilotage des ressources.

Les descriptions opérationnelles de ces entités sont abordées dans la partie opérationnelle du PPF (cahiers de charges, critères, outils...).



## Les Structures d'accueil permanent pour la préparation, l'entraînement et la formation

Structures	Objectifs
Pôles France Olympiques	Préparer et entraîner des cyclistes et pilotes identifiés dans les Programmes Olympiques et/ou Relève dans l'objectif de réaliser les niveaux de performance nécessaires à l'obtention de podiums internationaux
Pôles France Relève	Entraîner, former et préparer des cyclistes et pilotes identifiés dans le Programme Relève dans l'objectif de réaliser des niveaux de performance internationaux inférieur à 5% à ceux des vainqueur-e-s
Centre de Formation de structures cyclistes professionnelles	Entraîner, former et préparer des cyclistes et pilotes pouvant être identifiés dans le Programme Relève dans l'objectif de réaliser des niveaux de performance internationaux et permettant d'accéder à une structure professionnelle
Pôles Espoirs (Accession Nationale)	Former et entraîner des cyclistes et pilotes identifiés dans un Programme d'Accession au Haut Niveau dans le but de développer les compétences attendues pour accéder au Programme Relève
Structures d'Entraînement et de Formation (Accession Territoriale)	Former et entraîner des cyclistes et pilotes pouvant être identifiés dans un Programme d'Accession au Haut Niveau dans le but de développer les compétences attendues pour accéder au Programme Relève ou à une structure d'accession nationale

### Stratégie d'implantation des Pôles France Olympiques et des Pôles France Relève :

Structures directement gérées par la FFC, sous le pilotage de la Direction Technique Nationale, les Pôles France Olympiques et Relèves ont vocation à accueillir des effectifs très ciblés afin de mettre en place des dynamiques d'accompagnement individualisées sur toutes les dimensions et facteurs de la performance (tant sportifs que sociaux).

Également avec un enjeu de mutualisation et d'optimisation de ses ressources, ces structures doivent bénéficier de synergies locales et de services adaptés ou adaptables aux sports cyclistes (voir cahiers des charges dans la partie PPF Opérationnel).

Dans ces perspectives, la FFC poursuit l'implantation de ses 7 Pôles France sur quatre sites :

- **Centre National du Cyclisme (CNC) de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) :**
  - o Pôle France Olympique BMX Race
  - o Pôle France Olympique Piste Sprint
- **CREPS Centre Val de Loire à Bourges :**
  - o Pôle France Relève BMX Race
  - o Pôle France Relève Cyclisme Outre-mer
  - o Pôle France Relève Endurance
- **CREPS de Montpellier / Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA) de Font-Romeu :**
  - o Pôle France Olympique BMX Freestyle
- **CREPS PACA – Site de Boulouris :**
  - o Pôle France Relève VTT XCO

Les quatre sites ressources sont chacun coordonné par un-e responsable de l'ensemble des Pôles France présents sur le site. Chaque Pôle France est encadré par 1 à 2 techniciens sportifs.

Le financement direct des Pôles France repose sur les ressources propres de la FFC, les subventions de l'ANS dans le cadre des Contrats de performance conclus avec la FFC et de contribution des sportifs et/ou de leurs familles.

Le CNC de Saint-Quentin-en-Yvelines joue un rôle de coordination et d'animation des 3 sites d'accueil des Pôles France.

#### **Stratégie de création des Centre de Formation de structures cyclistes professionnelles :**

Sans avoir pu accéder jusqu'à présent à la possibilité de créer des Centre de formation agréés d'équipe professionnelle, ces structures d'excellence sont organisées et gérées directement par des structures locales en lien avec une équipe professionnelle de sport cycliste.

Avec seulement une structure labellisée à ce jour, l'enjeu de la période 2025-2028 est de créer les conditions à l'émergence d'un maillage national, tant de structures masculines que de structures féminines, de 3 à 6 structures répondant aux objectifs et au cahier des charges (voir cahiers des charges dans la partie PPF Opérationnel).

A l'issue de la période, si l'objectif de maillage énoncé ci-dessus n'est pas atteint, il conviendra d'interroger la pertinence de ce type de structure qui vise en premier lieu à répondre aux objectifs sportifs des structures cyclistes professionnelles.

#### **Stratégie d'implantation des Pôles Espoirs :**

Sous le pilotage de la DTN, les Programmes d'Accession au Haut Niveau sont définis et mis en œuvre par les Comités Régionaux et sous la coordination des Managers Technique Territoriaux.

Les Pôles Espoir sont soit des structures permanentes soit des structures en distanciel gérées directement par les Comités Régionaux.

L'encadrement et le fonctionnement des Pôles Espoirs est assuré et financé par les Comités Régionaux, le concoure des familles des sportifs et avec le soutien des subventions de l'Agence Nationale du Sport via le dispositif « Contrat de Performance - Accession Nationale » et/ou des collectivités territoriales compétentes.

#### **Stratégie d'implantation des Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) :**

Avec l'objectif de répondre aux objectifs et stratégies des Programmes d'Accession au Haut Niveau de leur territoire régional, les SEF sont directement gérées par des clubs ou des Comités Départementaux affiliés à la FFC.

La stratégie d'implantation répond à des enjeux de proximité pour le public visé ainsi qu'à des enjeux liés à la nature des différentes disciplines du sport cycliste.

Si en amont du PPF 2025-2028, l'implantation des SEF « cyclisme sur route » semble répondre à un maillage relativement satisfaisant (sauf en Grand Est) à l'inverse, les SEF « BMX Freestyle » sont insuffisamment présentes en termes de maillage territorial.

L'encadrement et le fonctionnement des SEF est assuré et financé par les structures porteuses, le concoure des familles des sportifs et avec le soutien des subventions de l'Agence Nationale du Sport via le dispositif « Projet Sportif Fédéral – Accession Territoriale » et/ou des collectivités territoriales compétentes.

## Les activités de stages et compétitions

Activités	Objectifs
Stages préparatoires et Compétitions internationales de l'Equipe de France	Mettre en œuvre les conditions les plus optimales possibles pour permettre aux cyclistes et pilotes de l'Equipe de France de réaliser leurs meilleurs niveaux de performance en vue de remporter des titres mondiaux et olympiques
Stages et compétitions du Programme Olympique	Mettre en œuvre la stratégie de préparation et/ou de qualifications définie dans les PPI du Programme Olympique
Stages et compétitions du Programme Relève	Participer à l'atteinte des objectifs de formation et de développement de la performance des cyclistes et pilotes identifiés dans le Programme Relève
Stages et compétitions des Programmes d'Accession au Haut Niveau	Développer les compétences, y compris en condition de compétition, nécessaires à l'évolution vers une pratique cycliste de haut niveau

### Les compétitions de l'Equipe de France recouvrent :

- Les Championnats d'Europe
- Les Championnats du monde
- Les Jeux Olympiques, Jeux Européens, JOJ, Jeux Méditerranéens FOJE (sous égide CNOSF)

Les Championnats du monde UCI 2027 (Haute-Savoie) et les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 constituent les deux objectifs majeurs de la période 2025-2028.

Les autres compétitions internationales de l'Equipe de France sur la période constituent des étapes de préparation et/ou de validation dans les projets de performance individuels qui seront définis par les Head Coachs et les Entraîneurs Nationaux.

Un Comité de sélection est organisé en amont de chaque compétition de l'Equipe de France. Ce Comité de Sélection rassemble à minima le DTN – Directeur de l'Equipe de France, le Directeur de la Performance, la DTN Adjointe en charge du Programme Relève, le-la manager-e du secteur concerné et le ou les Head Coach / Entraîneurs nationaux concernés.

En cyclisme sur route, pour les catégories femmes élites et hommes élites, les sélectionneurs proposent leurs sélections au DTN – Directeur de l'Equipe de France.

Le DTN est le sélectionneur en dernier ressort des sélections de l'Equipe de France.

### Les stages et compétitions du Programme Olympique :

Ces activités sont réalisées sous les couleurs de l'Equipe de France. Elles sont programmées et réalisées selon la stratégie définie dans les projets de performance individuels et sous la responsabilité des Head Coachs.

### Les stages et compétitions du Programme Olympique :

Les activités de compétitions sont réalisées sous les couleurs de l'Equipe de France. Elles sont programmées et réalisées selon la stratégie définie dans les projets de performance individuels et sous la responsabilité des Entraîneurs Nationaux.

### Les stages et compétitions du Programme Olympique :

Ces activités sont réalisées selon la stratégie et les programmes définis dans chaque Programme d'Accession au Haut Niveau.

## Les dispositifs et services en appui des programmes

Dispositifs / Services	Objectifs
Centre National du Cyclisme	<p>Constituer une référence nationale et internationale en matière de préparation, d'entraînement et de formation à la haute performance cycliste</p> <p>Centraliser des ressources techniques et sportives pour l'accueil de stages de préparation de l'Equipe de France, du Programme Olympique et du Programme Relève</p> <p>Contribuer à la formation et à la diffusion des expertises techniques et sportives de la FFC</p> <p>Déployer et mettre en œuvre les compétences stratégiques, administratives et e-logistiques pour l'organisation des activités relevant du PPF</p>
Cellule Optimisation & Recherche	<p>Venir en appui des Head Coach (Programme Olympique) pour déterminer et formaliser les modèles de performance.</p> <p>Développer des outils, méthodes, services et/ou matériels pérennes répondant aux PPI et de manière planifiée.</p> <p>Mobiliser des acteurs de la recherche sur les problématiques de la haute performance cycliste</p> <p>Réaliser une veille scientifique</p>
PLATO - Détection & Evaluation	<p>Déployer une stratégie d'évaluation au travers des Programmes coordonnée avec les Head Coach, les Entraîneurs Nationaux et les Managers de Secteurs</p> <p>Aider dans les prises de décisions pour intégrer des sportifs dans le Programme Relève, voire le Programme Olympique, soit depuis le(s) Programme(s) Accession soit depuis d'autres disciplines (transferts de talents).</p> <p>Venir en appui des Entraîneurs Nationaux dans la mise en œuvre d'un suivi longitudinal des cyclistes et pilotes des Programmes Relève et Olympique</p> <p>Mettre en œuvre et déployer des méthodes et services en matière d'évaluation des facteurs de la performance cycliste</p>
Suivi socio-professionnel	<p>Accompagner les SHN, et en priorité celles et ceux identifiés dans le Programme Olympique et dans le Programme Relève, dans la mobilisation des dispositifs qui leur sont destinés afin de mettre en place les conditions sociales, scolaires et/ou professionnelles nécessaires à la poursuite de leurs projets de performance</p>
Service Médical – Paramédical / SMR	<p>Définir et assurer la mise en œuvre des actions préventives en matière de santé des sporti-ve-s de l'Equipe de France et/ou des Programmes Olympique et Relève selon leurs pathologies / maladies</p> <p>Constituer une équipe médicale pluridisciplinaire et un réseau d'intervenant en capacité de prendre en charge et/ou d'orienter les sporti-ve-s de l'Equipe de France et/ou des Programmes Olympique et Relève selon leurs pathologies / maladies</p> <p>Coordonner la mise en œuvre et le suivi de la Surveillance Médicale Réglementaire de l'ensemble des athlètes concernés par le PPF</p>

Formation Sportive & Citoyenne des SHN	Développer et mettre en œuvre une offre de formation destinée à l'amélioration des compétences des SHN et des Espoirs en matière de comportements et décisions dans leur évolution au sein de l'environnement socio-sportif du sport cycliste
Centre Technique National	Déployer et entretenir au service de l'Equipe de France et des collectifs du Programme Olympique et du Programme Relève les matériels cyclistes et logistiques nécessaires à l'atteinte des objectifs des différentes missions
Data FFC / NOLIO By FFC	Offrir un service de planification et suivi des groupes d'entraînement et/ou de compétition en facilitant la coordination des acteurs et un suivi longitudinal pérenne. Diffuser les connaissances et méthodes en matière d'entraînement et de préparation à la performance cycliste
Accompagnement des carrières & des compétences	Définir et mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement et de formation de chaque Head Coach et Entraîneur national en fonction de besoins collectifs et/ou individuels identifiés en lien avec les projets de performance Coordonner avec le service RH de la FFC la mise en œuvre des besoins de formations des acteurs du PPF salariés de la FFC (mécaniciens, logisticiens, analystes, encadrement administratif...)
Institut National de Formation	Décliner et déployer jusque vers les clubs des offres de formations qui répondent aux enjeux de formation des jeunes cyclistes et pilotes identifiés à travers les modèles de performance Capitaliser les savoirs issus de l'expérience des Head Coach, Entraîneurs Nationaux et autres staffs techniques et sportifs experts

	Programmes Accession	Programme Relève	Programme Olympique	Equipe de France
Elites		GNC	CNC Equipes / Teams Pro	Championnats du monde / Jeux Olympiques
U23		Pôles France (CNC SQY - Bourges – Montpellier) Centres de Formation	CNC Equipes / Teams Pro	Championnats du monde U23 / Championnats d'Europe
U19	SEF / Pôles Espoirs	Pôles France (Bourges – Montpellier) Centres de Formation		Championnats du monde U19 / Championnats d'Europe U19
U17	SEF / Pôles Espoirs	Pôles France (Bourges – Montpellier)		FOJE
U15	SEF			

NOLIO by FFC / PLATO / Formation Sportive & Citoyenne / SSP...

La mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des activités, structures, dispositifs et services définis pour rendre opérationnels les programmes et atteindre les objectifs stratégiques du PPF nécessite une organisation humaine reposant sur :

- **Programme Olympique : 6 Head Coach et 2 sélectionneurs (5 à 6 ETP)**
  - 1 sélectionneur Route élites femmes
  - 1 sélectionneur Route élites hommes
  - 1 Head Coach BMX Freestyle Park
  - 1 Head Coach BMX Race
  - 1 Head Coach Piste Endurance femmes
  - 1 Head Coach Piste Endurance hommes
  - 1 Head Coach Piste Sprint
  - 1 Head Coach VTT XCO
  
- **Programme Relève : 14 Entraîneurs Nationaux (10 à 11 ETP)**
  - 1 Entraîneur National Route Relève femmes (0,75 ETP)
  - 1 Entraîneur National Route Relève hommes (0,75 ETP)
  - 1 Entraîneur National Route, Cyclo-cross, Gravel (0,8 ETP)
  - 2 Entraîneurs Nationaux BMX Race (1,8 ETP)
  - 2 Entraîneurs Nationaux Piste Endurance relève (1,9 ETP)
  - 2 Entraîneurs Nationaux Piste Sprint (1,9 ETP)
  - 1 Entraîneur National BMX Freestyle relève (0,7 ETP)
  - 2 Entraîneur Nationaux VTT XCO relève (1,4 ETP)
  - 1 Entraîneur National Gravity - Descente, Enduro (0,7 ETP)
  - 1 Entraîneur National Trial (0,3 ETP)
  
- **Coordination des Programmes Accession au Haut Niveau : 12 MTT + 1 coordonnateur Outre-mer (6,2 ETP)**
  
- **Structure, dispositifs, activités (hors prestations occasionnelles) : 22 personnels (15 à 16 ETP)**
  - 1 Responsable de la cellule Optimisation & Recherche / Responsable PLATO (0,9 ETP)
  - 2 Analystes performance (1,8 ETP)
  - 1 Référente préparation & entraînement sous stress environnemental (0,3 ETP)
  - 1 Référent NOLIO by FFC / Data FFC (0,25 ETP)
  - 3 Responsables des sites des Pôles France (1,6 ETP)
  - 1 Intendant du CNC / de l'Equipe de France (1 ETP)
  - 2 E-logisticiennes (1,5 ETP)
  - 1 Responsable du Centre Technique National (1 ETP)
  - 4 Mécaniciens / Préparateurs de missions (4 ETP)
  - 1 Référente Suivi socio-professionnel des SHN (1 ETP)
  - 1 Préparateur Physique fédéral (1 ETP)
  - 1 Référent-e Préparation Mental (0,25 ETP)
  - 1 Responsable du Service Médical - SMR (0,5 ETP)
  - 2 médecins référents de l'Equipe de France (0,6 ETP)
  
- **Coordination générale des activités et des disciplines : 6 managers de secteur (3 à 4 ETP)**
  - 1 manager Endurance (0,7 ETP)
  - 1 manager Sprint (0,7 ETP)
  - 1 manager Off-Road (0,7 ETP)
  - 1 Manageure Urbain & Acrobatique (0,5 ETP)
  - 1 Manager du Centre National du Cyclisme (0,7 ETP)
  - 1 Manager de la Formation (0,2 ETP)

Les managers de secteur, dans le contexte de la FFC (multi-disciplines) ont un rôle essentiel dans le pilotage des activités qui relèvent de leurs secteurs, la coordination des activités / projets transversaux et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs en matière d'organisation des processus et de développement / partage des compétences.

- **Pilotage et décisions stratégiques : 1 DTN et 3 DTN Adjoint (2,5 ETP)**
  - 1 DTN – Directeur de l'Equipe de France – Directeur du Programme Olympique (0,8 ETP)
  - 1 DTN Adjoint – Directeur de la Performance – Pilotage des PAHN (0,9 ETP)
  - 1 DTN Adjointe – Directrice du Programme Relève – Accompagnement Carrière & Compétences (0,7 ETP)
  - 1 DTN Adjoint – Directeur de l'INF (0,1 ETP)

## Un PPF intégré dans son environnement fédéral, institutionnel et partenarial

Par sa nature et par ses objectifs de rayonnement, le PPF 2025-2028 est nécessairement intégré dans son environnement fédéral, institutionnel et partenarial. Il est stratégique de bien identifier les rôles et les enjeux de chaque acteur de l'environnement du PPF.

Leur mobilisation et/ou les réponses à leurs besoins revêtent des actions tant aux échelons décisionnels et stratégiques qu'au niveau opérationnel.

L'identification des rôles et enjeux en interne à la Direction Technique Nationale, avec les acteurs fédéraux et services du siège fédéral ainsi qu'avec les institutions publiques et/ou sportives permet de définir les actions stratégiques et opérationnelles à mener au cours de la période.



## Interconnexions internes à la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFC

Interconnexions DTN	Rôles / Enjeux
Institut National de Formation	Développement des offres de formation et des modalités pédagogiques pour répondre aux enjeux de montées en compétences et de diffusion rapide des connaissances
ETR & Animation territoriale	Mise en cohérence des PAHN et des activités de sélections régionales Mobilisation et coordination de l'ensemble des acteurs territoriaux sur les enjeux de l'accession au haut niveau
Secteur Développement de la DTN	Développement et structuration des clubs et des comités départementaux dans une approche « pré-accession » avec les dispositifs « Classes Sport études », « Sections Sportives Scolaires » et « Ecoles Françaises de Cyclisme » Structuration et rénovation des offres de compétitions nationales pour les jeunes (U17, U15, U13)

## Coordination avec les instances dirigeantes, services du sièges et acteurs fédéraux

Instances et services fédéraux	Rôles / Enjeux
Instances dirigeantes fédérales	Validation du Projet de Performance Fédéral et des ressources allouées Responsabilité politique des résultats Mobilisation des dirigeants territoriaux et représentations institutionnelles Coordination dans les processus de gestion de crises
Commissions nationales & DERS	Planification et/ou candidatures stratégiques pour l'organisation de compétitions nationales et internationales (Relève et/ou Elites) qui peuvent répondre aux enjeux du PPF
Service Communication - Marketing	Mise en valeur et médiatisation de l'Equipe de France Accompagnement des athlètes de l'Equipe de France dans la compréhension et le suivi des parcours et enjeux média
Services supports FFC (DJ, DAFRH, DSI)	Intégration des enjeux et process économiques / budgétaires, sociaux, juridiques et informationnels dans les fonctionnements des activités du PPF Appui sur les services supports
Structures cyclistes professionnelle / LNC	Concertation et coordination sur les PPI des athlètes du programme olympique Coordination sur les enjeux de formation des athlètes des programmes relève et accession au haut niveau Valorisations mutuelles
DN & Teams cyclistes	Concertation sur les planifications des programmes d'activités compétitives pour les athlètes des programmes olympique et relève Valorisations mutuelles

## Articulations avec les institutions publiques et/ou sportives nationales et internationales

Institutions	Rôles / Enjeux
UCI / UEC	Organisation et réglementation du sport cycliste et des épreuves cyclistes internationales
Ministère chargé des Sports	Délégation de la capacité à organiser l'Equipe de France et mettre en œuvre le PPF après validation par arrêté ministériel Reconnaissance des disciplines reconnues de haut niveau
Comité National Olympique et Sportif Français	Responsable de l'organisation des sélections de délégations sous égide olympique Conseils et concertations
Agence Nationale du Sport	Partenariat dans l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre du PPF (Contrat de performance, Plan Coach, Vis'Or, expertises ciblées...)
Saint-Quentin-en-Yvelines	Territoire d'accueil du Centre National du Cyclisme Développement de projets innovants et de pointe en matière de cyclisme de haut niveau Valorisations mutuelles
Région Ile-de-France	Territoire d'accueil du Centre National du Cyclisme

	Développement de projets innovants et de pointe en matière de cyclisme de haut niveau Valorisations mutuelles
INSEP	Animation du Réseau Grand INSEP – CNC membre du RGI Appui sur les expertises techniques et pédagogiques de l'établissement et de son réseau
CREPS de Bourges	Etablissement public stratégique pour l'accueil de structures d'excellence (Vélodrome – Piste BMX) Stratégie de détection, d'évaluation et de transfert de jeunes talents
CREPS de Montpellier - CNEA	Etablissement public stratégique pour l'accueil de structures d'excellence (BMX Park – Stress environnemental) Stratégie sur l'entraînement et la préparation sous stress environnemental
CREPS Sud-PACA – Site Boulouris	Etablissement public stratégique pour l'accueil de stages VTT XCO
Maisons Régionales de la Performance & autres CREPS	Coordination pour un accompagnement cohérent d'athlètes ciblés, de stages des programmes olympiques et relève, l'accueil de structures d'accession et autres services (évaluation, formation d'entraîneurs...)
Réseaux de recherche & innovation	Développements techniques et technologiques en matière de préparation et d'optimisation de la performance
Collectivités territoriales	Accueil et soutien de l'Equipe de France dans ses activités de préparation
Autres associations partenaires	Conseils et expertises sur des sujets thématiques (Prévention VSS, Prévention dopage, Reconversion SHN...)

### Valoriser les partenaires techniques & économiques de l'Equipe de France / FFC ?

## Indicateurs d'évaluation et de suivi du PPF 2025-2028

### Indicateurs de résultat du PPF

- Place de la France au tableau des médailles du Championnat du monde UCI 2027 – Haute Savoie – OBJECTIF : 1<sup>ère</sup> nation
- Place de la France au tableau des médailles des épreuves cyclistes lors des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 – OBJECTIF : 1<sup>ère</sup> nation

### Indicateurs de Performance

- Ecart aux vainqueurs / podiums des cyclistes et pilotes de l'Equipe de France
- Analyse comparative des modèles de performance avec les performances observées en 2027 et 2028
- Mixité des staffs d'encadrement de l'Equipe de France
- Nombre et analyse des procédures « Signal Sport » suite à des événements survenant dans le cadre des activités du PPF

### Indicateurs & outils de suivi annuels

- Analyse des structures via outil ANS VIS'Or
- % de structures PPF utilisatrices des outils NOLIO by FFC et PSQS

- Répertoire des formations mises en œuvre et/ou suivies par les staffs d'encadrement opérationnel du PPF
- Analyse d'activités du Centre National du Cyclisme
- Analyse quantitative et qualitative des Formations Sportive & Citoyenne
- Evolutions longitudinales des sportifs ciblés dans le Programme Relève



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PROJET de PERFORMANCE FÉDÉRAL

2025-2029

## PARTIE OPERATIONNELLE



Version en date du 15 avril 2026 – Validée BE

Version modifiée en date du 15 avril 2026 – Validée BE FFC & Ministère des Sports (Arrêté du 23 juin 2025)

## Table des matières

<b><i>Critères d'inscription en listes de Sportifs de Haut-Niveau pour la période 2025-2029</i></b> .....	43
<b><i>Critères d'inscription en liste d'Arbitres et Juges Sportifs de Haut-Niveau pour la période 2025-2029</i></b> .....	61
<b><i>Convention Individuelle des SHN</i></b> .....	63
<b><i>Présentation de la Formation Sportive et Citoyenne au sein de la Fédération Française de Cyclisme pour la période 2025-2029</i></b> .....	86
<b><i>Plaquette de présentation de la Formation Sportive et Citoyenne</i></b> .....	90
<b><i>Stratégie de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau ainsi que de leur reconversion</i></b> .....	97
<b><i>Stratégie de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau : Aides Personnalisées</i></b> .....	101
<b><i>Stratégie de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau : Tutoriel PSQS</i></b> .....	103
<b>Modalité de la surveillance médicale et réglementaire des SHN et des sportifs relevant du projet de performance fédéral</b> .....	105
<b><i>Garantie des compétences et honorabilité des intervenants au sein des dispositifs et des structures du PPF 2025-2029</i></b> .....	108
<b><i>Dispositions de formation continue de l'encadrement du PPF 2025-2029</i></b> ..	111
<b><i>Stratégie de gestion de la DATA</i></b> .....	115
<b><i>du PPF 2025-2029</i></b> .....	115
<b><i>Cahiers des charges des structures de formation, d'entraînement et/ou de préparation du PPF 2025-2029</i></b> .....	121
<b><i>Cartographie des structures labellisées du PPF 2025-2029</i></b> .....	135
<b><i>Indicateurs de performance des structures labellisées du PPF 2025-2029</i></b>	139
<b><i>Stratégie Outre-mer et Corse du PPF 2025-2029</i></b> .....	141



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Critères d'inscription en listes de  
Sportifs de Haut-Niveau pour la période  
2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Textes de référence :

- Code du sport : article D. 221-17 à R. 221-26 ;
- Code du sport, articles L. 131-15, L. 221-2, R. 221-17 à R. 221-24 (projets de performance fédéraux) ;
- Code du sport, articles R. 221-4 et suivants (critères de mise en liste des sportifs) ;
- Code du sport, articles L. 112-10 et suivants (convention constitutive de l'Agence nationale du sport du 8 octobre 2019)
- Instruction du 17 mai 2021 relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2022-2024

## Préambule :

L'image d'une nation qui gagne à l'occasion des grandes compétitions internationales de référence, particulièrement aux Jeux Olympiques et Paralympiques, constitue un atout au plan sportif, économique et social.

L'objectif ministériel, partagé avec le mouvement sportif et la Fédération Française de Cyclisme, est d'installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques d'été et d'hiver et des dix meilleures nations paralympiques.

La réussite des Jeux de 2024 renforce l'ambition sportive de notre pays et doit mobiliser l'ensemble des acteurs. La préparation et la réussite des équipes de France doit être une priorité en s'attachant notamment à définir l'accompagnement des meilleurs potentiels pour les Jeux Olympiques et Jeux paralympiques de 2028.

Cet accompagnement passe par une meilleure identification des sportifs performants lors des compétitions internationales de référence au travers de l'inscription sur les listes des sportifs de haut-niveau. L'introduction de critères de performances réalisées pour l'inscription des sportifs en liste concerne toutes les disciplines de haut niveau, y compris les disciplines olympiques et paralympiques.

Trois listes sont identifiées :

- **la liste des sportifs de haut niveau (SHN)** qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève et Reconversion ;
- **la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;**
- **la liste des sportifs Espoirs (ESPOIRS).**

L'inscription sur les listes de sportifs de haut-niveau est liée à la signature de la convention SHN-FFC entre le sportif et la Fédération Française de Cyclisme (*disposition instituée par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale*)

## **1) Caractéristiques de chacune des listes et modalités d'inscription**

### **a. La liste des sportifs de haut niveau (hors Reconversion)**

Pour être proposés par le Directeur Technique National sur les listes de sportif de haut-niveau, les sportifs concernés devront justifier la réalisation minimale d'un critère de performance tel qu'exposé dans ce document.

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence : les Jeux Olympiques et paralympiques, les championnats du monde, les championnats d'Europe ou selon le choix stratégique du Directeur Technique National, à partir du classement mondial.

Pour les propositions de mise en liste « Relève », le Directeur Technique National identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF.

**Dans certains cas spécifiques, tels que blessures, cursus de formation, maternité, un sportif pourra être maintenu en liste Senior ou Relève sans réaliser les critères de performance minimaux exigés.**

### **b. Les sportifs en liste « Reconversion »**

Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

### **c. La liste des sportifs des collectifs nationaux**

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- membres d'un ou plusieurs collectifs de l'Equipe de France ;
- Partenaires d'entraînement reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau ;
- Sportifs anciennement listés SHN poursuivant une activité internationale mais n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

La liste des « sportifs collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

#### **d. Les sportifs en liste « Espoirs »**

Les critères d'inscription en liste « espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie.

Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests d'évaluation de la puissance ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir. Ces tests d'évaluation sont ceux correspondant au plan national d'identification des talents.

#### **2) Les droits afférents à chacune des catégories**

Les sportifs de haut-niveau sont éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP) ;
- des conventions d'insertion socio-professionnelle ;
- des droits à la retraite spécifiques aux sportifs de haut-niveau ;
- des dispositifs dérogatoires interministériels (Kiné, ATP...) ;
- des dispositifs liés à l'assurance maladie et aux accidents du travail ;
- des dispositifs d'aménagement du temps scolaire et universitaire...

Les sportifs en liste « collectifs nationaux » et « espoirs » sont éligibles aux dispositifs suivants :

- aménagement du temps scolaire et universitaire (INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accès au haut niveau) ;

#### **3) listes des disciplines reconnues de haut-niveau**

Seules les performances dans une des disciplines reconnues de haut-niveau permettent au Directeur technique national de proposer un sportif sur liste de haut-niveau, de collectif national ou espoir. Les disciplines reconnues sont les suivantes :

##### **Disciplines Olympiques :**

- BMX Racing
- BMX freestyle
- Cyclisme sur Piste
- Cyclisme sur Route
- VTT cross-country

##### **Disciplines non-olympiques :**

- Cyclo-cross
- Trial
- VTT Descente
- Enduro VTT
- Gravel

## CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

### LISTE ELITE

L'inscription est valable **2 ans**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

### Disciplines olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les disciplines et épreuves olympiques dans la catégorie Elites :

- **Top 8** aux **JEUX OLYMPIQUES** dans une épreuve individuelle
- **Top 4** aux **JEUX OLYMPIQUES** dans une épreuve par équipes
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve individuelle d'une épreuve olympique
- **Top 4** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve par équipe d'une épreuve olympique
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** dans une épreuve d'une épreuve olympique
- **Top 8** du classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI ELITE** ou du **CLASSEMENT MONDIAL UCI INDIVIDUEL ELITE** d'une épreuve olympique (au 30 octobre)

Au sein des épreuves de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde et Championnats d'Europe) de cyclisme sur route en ligne, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, les membres de l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

#### Rappel des épreuves olympiques individuelles :

- BMX – Freestyle
- BMX – Racing
- Piste – Vitesse individuelle
- Piste – Keirin
- Piste – Omnium
- Piste – Madison (changement dû à l'instruction du PPF 2025 SPOV2506636J du 04 mars 2025)
- Route – Epreuve en Ligne
- Route – Epreuve CLM Individuel
- VTT – Cross-Country Olympique (XCO)

#### Rappel des épreuves olympiques par équipes :

- Piste – Poursuite par Equipe
- Piste – Vitesse par Equipe

## Disciplines et épreuves non-olympiques :

Pour être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans les épreuves ou disciplines non-olympiques :

- **Titre** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve individuelle d'une épreuve non-olympique
- **Titre** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** dans une épreuve par équipe d'une épreuve non-olympique

Cette disposition concerne les disciplines du Cyclo-cross, du Trial, du VTT Descente, du VTT Enduro et du Gravel ainsi que les épreuves non olympiques sur piste.

**Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Elite des SHN.**

## LISTE SENIOR

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 19 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

### BMX Freestyle

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances individuelles suivantes :

- **Top 12 (9-12)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 8** sur une épreuve de COUPE DU MONDE
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)

### BMX 20'' Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances individuelles suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la COUPE DU MONDE UCI ELITE (à date de fin de saison)

### Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 4 (1-4)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (Elite)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (Elite)
- **Top 3** sur une épreuve de COUPE DU MONDE (Sous réserve de 12 classé-e-s minimum)
- **Top 8** du classement annuel final Elite de la COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)

### Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

Dans les épreuves du keirin, de l'omnium, de la Madison et de la vitesse individuelle :

- **Top 16 (9-16)** aux JEUX OLYMPIQUES
- **Top 16 (9-16)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 8 (4-8)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE

- **Top 8** sur une épreuve de **COUPE DES NATIONS** (Sous réserve de 12 classé-e-s minimum)
- **Top 12 (9-12)** du classement annuel final de la **COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)**

Dans les épreuves de la poursuite par équipes, de la vitesse par équipes :

- **Top 8 (5-8)** aux **JEUX OLYMPIQUES**
- **Top 8 (5-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 8 (4-8)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE**
- **Top 4** sur une épreuve de **COUPE DES NATIONS** (Sous réserve de 8 classé-e-s minimum)
- **Top 12 (9-12)** du classement annuel final de la **COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)**

Dans les épreuves de la course aux points, de l'élimination, du KM, de la poursuite individuelle, du scratch (épreuves intégrées dans la stratégie de préparation du collectif olympique) :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 4 (1-4)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** sur une épreuve de **COUPE DES NATIONS** (Sous réserve de 8 classé-e-s minimum)
- **Top 8** du classement annuel final de la **COUPE DES NATIONS (à date de fin de saison)**

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes dans une épreuve en ligne ou CLM individuel :

- **Top 16 (9-16)** aux **JEUX OLYMPIQUES**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE** dans une épreuve individuelle
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE** du relais mixte
- **Top 8 (4-8)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE** du relais mixte
- **Top 8** sur une épreuve **World Tour** ou **Top 3** sur une étape d'une épreuve par étape **World Tour** de cyclisme sur route (catégorie 1, 2, 3 et 4)
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final du **UCI WORLD RANKING (au 30 octobre)**

Au sein des épreuves en ligne de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde et Championnats d'Europe) de cyclisme sur route, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise une performance lui permettant d'être inscrite en liste Elite et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, l'équipe ayant contribué à cette performance peut être inscrite dans la catégorie Senior.

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 4 (1-4)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE** par équipes

## V.T.T. Cross-Country Olympique (XCO)

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux **JEUX OLYMPIQUES**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 8 (4-8)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** du relais par équipes (Elite)
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** du relais par équipes (Elite)
- **Top 8** sur une épreuve de **COUPE DU MONDE** (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 16 (9-16)** du classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI** ou du **CLASSEMENT UCI (au 30 octobre)**

*Les autres épreuves, telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

## V.T.T. Descente (DH) & V.T.T Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 4 (1-4)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 3** d'une **MANCHE DES WORLDS SERIES ELITE**
- **Top 8** du **CLASSEMENT FINAL DES WORLDS SERIES ELITE**

*Les autres épreuves telles que Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

## Gravel

Pour être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8 (2-8)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Senior des SHN.

## LISTE RELEVÉ

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au maximum 23 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Les compétitions de référence pour la catégorie Relève sont les **Championnats du Monde** (Elite, Espoir ou Junior), les **Championnats d'Europe** (Elite, Espoir ou Junior), les épreuves de la **Coupe du Monde** (Elite, Espoir ou Junior), de **Coupe des Nations** (Espoir ou Junior), les épreuves du **Festival Olympique de la Jeunesse** ainsi que certaines **épreuves de classe internationale** auxquelles l'Equipe de France participe dans son programme d'accès au haut-niveau.

Chaque sportif doit signer la « convention SHN-FFC » pour être inscrit dans la liste Relève des SHN.

### BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 32 (17-32)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 24 (9 à 24)** sur une épreuve de **COUPE DU MONDE ELITE**
- **Top 32 (17-32)** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI (à date de fin de saison)**

### BMX 20" Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U23**
- **Top 16** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19**
- **Top 8** au **CHALLENGE MONDIAL 16 ans**
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U23**
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19**
- **Top 3** au **CHALLENGE EUROPEEN 16 ans**
- **Top 32 (17-32)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 32 (17-32)** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI ELITE (à date de fin de saison)**
- **Top 16** au classement annuel final de la **COUPE DU MONDE UCI U23 (à date de fin de saison)**

## Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 20 (9-20)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE
- **Top 15** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 ou U23
- **Top 12 (5-12)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 ou U23
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (U19 et U23)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (U19 et U23)
- **Top 20 (13-20)** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE ELITE (à date de fin de saison)
- **Top 15** au CLASSEMENT FINAL DE LA COUPE DU MONDE U19 ou U23 (à date de fin de saison)
- **Top 15 (4-15)** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 10** d'une MANCHE DE COUPE DU MONDE U19 ou U23 (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)

## Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 d'une épreuve individuelle
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 d'une épreuve par équipe
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 d'une épreuve individuelle
- **Top 4** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 d'une épreuve par équipe

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19 ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DU MONDE du relais mixte (U19 ou U23)
- **Top 8** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 ou U23 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE du relais mixte (U19 ou U23)
- **Top 5** d'une MANCHE DE COUPE DES NATIONS U19 ou U23
- **Top 3** d'une ETAPE D'EPREUVE PAR ETAPES DE COUPE DES NATIONS U19 ou U23
- **Top 20 (9-20)** d'une EPREUVE WORLD TOUR ELITE (catégorie 1, 2, 3 ou 4)
- **Top 20** d'une EPREUVE ELITE de CLASSE 1
- **Top 5** d'une EPREUVE ELITE de CLASSE 2 FRANCAISE
- **Top 32 (17-32)** du classement annuel du RANKING MONDIAL UCI ELITE (au 30 octobre)

Au sein des épreuves en ligne de référence de cyclisme sur route, Championnats du monde et Championnats d'Europe, lorsqu'un sportif ou une sportive réalise un podium (Top 3) et que cette performance est le fruit d'un travail collectif, les membres de l'équipe ayant contribué à cette performance peuvent être inscrits dans la catégorie Relève.

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19**
- **Top 10** d'une **MANCHE DE COUPE DU MONDE ELITE** (Sous réserve de 20 classé-e-s minimum)
- **Top 15** au classement final annuel de la **COUPE DU MONDE ELITE (à date de fin de saison)**
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** par équipes (U19)

## V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 20** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19 OU U23 (XCO)**
- **Top 15** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19 OU U23 (XCO)**
- **Top 32 (17-32)** au classement final annuel de la **COUPE DU MONDE ELITE (XCO)**
- **Top 20** au classement final annuel de la **COUPE DU MONDE U23 (XCO)**
- **Top 15** d'une **MANCHE DE COUPE DU MONDE U23 (XCO)** - sous réserve de 24 classé-e-s
- **Top 10** d'une **EPREUVE DE JUNIOR SERIES (XCO)** - sous réserve de 16 classé-e-s et d'une représentativité suffisante
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE** du relais par équipes (U19 et U23)
- **Top 3** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE** du relais par équipes (U19 et U23)

*Les autres épreuves telles que Cross-country marathon ou Cross-country Eliminator ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence*

## V.T.T. Descente & V.T.T. Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 15** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE U19**
- **Top 20 (9-20)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**
- **Top 8** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE U19**
- **Top 10 (5-10)** aux **CHAMPIONNATS D'EUROPE ELITE**
- **Top 15 (4-15)** d'une **MANCHE DES WORLD SERIES UCI DESCENTE ou ENDURO ELITE** (Sous réserve de 18 classé-e-s minimum)
- **Top 20 (13-20)** au **CLASSEMENT FINAL DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO ELITE**
- **Top 10** d'une **MANCHE DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO U19**
- **Top 15** au **CLASSEMENT FINAL DES WORLD SERIES UCI DESCENTE OU ENDURO U19**

*Les autres épreuves telles que le Four-cross ne sont pas reconnues dans les épreuves de référence.*

## Gravel

Pour être inscrit dans la catégorie Relève, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 16 (9-16)** aux **CHAMPIONNATS DU MONDE ELITE**

## LISTE RECONVERSION

L'inscription est valable **1 an, renouvelable 6 ans maximum.**

Le/la sportif-ve doit avoir été inscrit :

- au moins une fois en liste Elite ;

OU

- au moins 3 ans sur la liste des sportifs de Haut Niveau, dont 2 ans en senior ET présenter un projet d'insertion professionnelle.

Pour les cyclistes professionnels hommes et femmes sur route, relevant de la fédération française de cyclisme et reconnus en tant que tel par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC), une dérogation leur est accordée, afin de leur permettre de bénéficier de la catégorie Reconversion (Commission Nationale du Sport de Haut Niveau en sa séance du 12 avril 1995).

Le/la sportif-ve doit justifier de :

- une activité minimale de trois ans dans une équipe professionnelle labellisée UCI World Tour ou UCI Pro Team.

Un projet d'insertion professionnelle doit également être présenté afin que le statut Reconversion puisse être accordé.

**Chaque sportif doit signer une convention spécifique avec la FFC pour être inscrit dans la liste Reconversion des SHN.**

## LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX

L'inscription est valable **1 an**. Le/la sportif-ve doit avoir au minimum 16 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des sportifs des collectifs nationaux**.

Le Directeur Technique National peut inscrire sur liste des sportifs n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être Sportif de haut-niveau mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste est établie annuellement. Elle regroupe les sportifs suivants :

- **Membres de l'Equipe de France** à l'occasion d'une sélection en compétition de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde, Championnats d'Europe) fixée dans une liste nominative ;
- **Partenaires d'entraînement** reconnus permettant de contribuer au rang de la France dans les disciplines de haut-niveau dans les catégories Relève et Senior ;
- **Sportifs anciennement listés SHN** poursuivant une activité internationale n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduits SHN. Cette inscription en sportif de collectif national selon cette modalité ne peut être renouvelée.

Les collectifs nationaux Senior concernent ceux de l'Equipe de France concourant dans les épreuves Elite.

Les collectifs nationaux Relève concernent ceux de l'Equipes de France concourant dans les épreuves juniors (18-19 ans) ainsi que l'accompagnement des jeunes seniors concourant dans les éventuelles catégories U23.

## LISTE ESPOIRS

L'inscription est valable **1 an**. Le-la sportif-ve doit avoir au maximum 19 ans au **1er janvier de l'année d'inscription sur la liste des SHN** et au minimum 14 ans révolu au **31 décembre de l'année d'inscription en liste des SHN**.

Figurent dans cette liste, les **forts potentiels** proposés par un-e CTR et un-e Entraîneur National au Directeur Technique National. La notion de fort potentiel s'estime en rapport avec le niveau des **performances** de la catégorie permettant d'être listé dans la discipline et à l'aide du **Programme de détection** qui sera intégré au Projet de performance fédéral.

Au sein de la liste Espoirs, il est également possible de proposer, avec argumentation, des forts potentiels détectés dans des disciplines n'étant pas reconnues de haut-niveau. Le cas échéant, le Directeur technique national devra s'assurer de l'accompagnement des sportifs concernés dans l'accès au haut-niveau.

Lors d'une première année d'inscription sur la liste « ESPOIRS », le-la sportif-ve doit suivre et valider la **Formation Sportive et Citoyenne** proposée en ligne par la FFC. **La validation de cette formation est un prérequis obligatoire au renouvellement d'inscription d'un-e cycliste sur la liste « ESPOIRS ».**

### BMX Free-style

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17

### BMX 20'' Racing

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U15/U17/U19
- **Top 8** du CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 32 (17 à 32)** aux CHAMPIONNATS DU MONDE U19
- **Top 16 (9 à 16)** au CHALLENGE MONDIAL 16 ans
- **Top 16** au CHALLENGE MONDIAL 14 et 15 ans
- **Top 16 (9 à 16)** aux CHAMPIONNATS D'EUROPE U19
- **Top 8 (4-8)** au CHALLENGE EUROPEEN 16 ans
- **Top 8** au CHALLENGE EUROPEEN 14 et 15 ans

## Cyclo-cross

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

## Piste

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19 sur une épreuve individuelle
- **Titre** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19 sur une épreuve collective
- **Vainqueur** sur une EPREUVE INDIVIDUELLE PISTE DE LA COUPE DE FRANCE U19

## Route

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE U17/U19 (épreuve en ligne ou épreuve CLM)
- **Top 3** aux CHAMPIONNAT DE FRANCE U19 du relais mixte
- **Top 3** d'une EPREUVE DE COUPE DE FRANCE U17/U19
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL COUPE DE FRANCE U19

## Trial

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 8** aux JEUX MONDIAUX DE LA JEUNESSE U15/U17/FEMININE

## V.T.T. Cross Country Olympique

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 5** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE du relais par équipe
- **Top 3** d'une MANCHE DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 5** du CLASSEMENT GENERAL DE COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

## V.T.T. Descente & V.T.T. Enduro

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le sportif doit justifier au moins d'une des performances suivantes :

- **Top 3** aux CHAMPIONNATS DE FRANCE (H/F) U17/U19
- **Top 3** du CLASSEMENT GENERAL DE LA COUPE DE FRANCE (H/F) U17/U19

## Identification des talents

Pour être inscrit dans la catégorie Espoir, le Directeur technique national peut proposer des jeunes athlètes identifiés à l'aide de tests d'évaluation de la puissance.

Le cas échéant, il s'assurera que les performances soient suffisamment discriminantes, que le protocole réalisé est conforme à celui préconisé par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre du Plan national d'identification des talents, que le matériel utilisé est validé sur le plan scientifique et que les conditions de calibration soient bien respectées. En cas de doute, il pourra convoquer le sportif en question pour réaliser un nouveau test avant de proposer l'inscription dans la catégorie Espoir.



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME**  
**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

*Critères d'inscription en liste d'Arbitres  
et Juges Sportifs de Haut-Niveau pour la  
période 2025-2029*



## **CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU (AJSHN)**

La qualité d'arbitre et juge sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports, dans les conditions fixées au premier alinéa de l'article L221-2 du code du sport, sur proposition de la Fédération délégataire et pour l'une des disciplines reconnues de haut niveau.

### **LISTE AJSHN**

L'inscription est valable 1 **an**. L'arbitre doit être en activité professionnelle au **1er janvier de l'année d'inscription en liste des AJHN**.

### **Arbitres et Juges Sportifs de Haut niveau :**

Pour être inscrit dans la catégorie AJSHN, l'arbitre doit justifier des obligations suivantes l'année précédente de son inscription sur liste :

- Être commissaire UCI
- Avoir été désigné 6 jours minimum par l'UCI
- Officier sur le territoire français par des désignations de la CNCA : 10 jours minimum
- Avoir officié au minimum sur une compétition de référence (Coupe du Monde, Championnat du Monde ou Jeux Olympiques).

# CONVENTION INDIVIDUELLE

## SPORTIF DE HAUT NIVEAU – FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME



Entre :

La **Fédération Française de CYCLISME**, ci-après dénommée « FFC », Association Loi 1901 reconnue d'Utilité Publique, dont le siège social se situe Vélodrome National, 1 rue Laurent Fignon, 78 Montigny le Bretonneux, et représentée par son Président, Monsieur Michel CALLOT, et son Directeur Technique National (DTN), Monsieur Florian ROUSSEAU.

Et :

Le **Sportif**, ci-après dénommé « le Sportif », dont les noms et coordonnées sont indiqués dans la Convention.

Nom : .....

Prénom : .....

Discipline(s) : .....

Date de naissance : .....

## Préambule

*Le décret n°2016-608 du 13 mai 2016 relatif à la couverture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des sportifs de haut niveau fixe les modalités de couverture des sportifs de haut niveau contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il détermine les personnes morales et physiques responsables de l'affiliation des sportifs de haut niveau, du paiement des cotisations et de la déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans le cadre de leurs activités sportives.*

*Le décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau fixe les conditions d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, des espoirs et des sportifs membres des collectifs nationaux, nouvelle catégorie de sportifs listés qui se substitue à celle des partenaires d'entraînement. Le décret confère la responsabilité au ministre chargé des sports d'arrêter la liste des disciplines reconnues de haut niveau après avis de la Commission du sport de haut niveau. Il définit également le processus de validation des projets de performance fédéraux élaborés par les fédérations sportives. Celles-ci doivent présenter un projet décliné en deux programmes (programme d'excellence sportive et programme d'accession au sport de haut niveau) et renseigner obligatoirement cinq axes stratégiques dont les critères d'inscription sur liste ministérielle. Le décret prend enfin en compte les nouvelles dispositions issues de la loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale et modifie les dispositions réglementaires du code du sport qui se révèlent obsolètes ou inadaptées.*

*Le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels précise que les dispositions relatives à la convention qui devra être conclue entre la fédération et le sportif pour qu'il puisse être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau et à la formation sportive et citoyenne s'appliqueront aux sportifs à compter de la validation du projet de performance fédéral de leur fédération. Il fixe le contenu, d'une part, de la convention qui devra être conclue entre la fédération et le sportif pour qu'il puisse être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau et, d'autre part, de la formation sportive et citoyenne que devront suivre les sportifs de haut niveau, Espoirs et des collectifs nationaux ainsi que ceux inscrits en centre de formation.*

*Vu la charte du sport de haut niveau ;*

*Vu les articles R.221-1 à R.221-16 du Code du sport ;*

*Vu le décret n°2002-707 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif au sport de haut niveau ;*

*Vu l'instruction n°06-138 JS du 1er août 2006 relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs ;*

*Vu l'ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du code du sport avec les principes du code mondial antidopage ;*

*Vu la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale ;*

*Vu le décret n°2016-608 du 13 mai 2016 relatif à la couverture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles des sportifs de haut niveau ;*

*Vu le décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau ;*

*Vu le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels ;*

*Vu la réglementation fédérale de la Fédération Française de Cyclisme, et notamment son règlement Intérieur ;*

*Vu la réglemations du sport cycliste de l'Union Cycliste Internationale ;*

La signature de la présente Convention est un préalable obligatoire à toute inscription sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau.

En signant cette convention, la FFC et le sportif s'engagent à respecter les articles ci-après :

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer les engagements réciproques de la FFC et du Sportif. **La signature de cette convention est nécessaire pour être inscrit sur les listes des sportifs de haut niveau<sup>1</sup>.**

La Convention prend effet dès le début d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau (chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier). Elle dure un an et est reconduite tacitement tant que le Sportif de haut-niveau est reconduit sur liste des sportifs de haut-niveau.

Lorsque le Sportif n'est pas reconduit sur les listes de haut niveau, la convention prend fin, exception faite de certains droits étendus énoncés dans cette convention.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF.

### Article 2.1. Formation et suivi de formation

La FFC s'engage à mettre en place différentes ressources afin de contribuer au suivi d'une formation initiale ou continue du Sportif qui le souhaite. La FFC informe le sportif, à sa demande, sur les dispositifs réservés aux sportifs de haut-niveau.

Pour les structures du Projet de Performance Fédéral qu'elle pilote, la FFC favorise l'accès à un réseau d'établissements scolaires ou universitaires contribuant à l'aménagement des cursus de formation permettant le projet de haut-niveau du sportif.

En lien avec les correspondants régionaux du haut-niveau des services de l'Etat et les comités régionaux concernés, la FFC contribuera à optimiser cet aménagement global pour l'ensemble des sportifs de haut-niveau sur tout le territoire.

Le Sportif inscrit dans une formation pour laquelle son projet de haut-niveau nécessite des aménagements s'engage à contribuer à la réussite de ce projet de formation. Cet engagement concerne l'assiduité aux temps de formation et aux devoirs exigés, au rattrapage des cours manqués pour des impératifs liés aux besoins du haut-niveau, à la manifestation auprès des personnes compétentes en la matière des besoins de soutien, de tutorat ou d'aide aux devoirs.

---

<sup>1</sup> Article L. 221-2-1 du Code du Sport : l'inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement, de pratique compétitive, de suivi médical et de respect des règles d'éthique sportive

Le Sportif s'engage à ne pas utiliser son statut de sportif de haut-niveau et les dispenses d'assiduité comme prétexte pour d'autres finalités.

## **Article 2.2. Formation sportive et citoyenne**

La FFC s'engage à proposer à chaque sportif une formation sportive et citoyenne prévue à l'article L. 221-11 du Code du sport. Cette formation porte sur :

- les valeurs de la République;
- les valeurs de l'olympisme;
- l'éthique dans le sport;
- le cadre juridique et économique applicable au sportif.

Le sportif s'engage à participer aux actions de formation sportive et citoyenne prévue à l'article L. 221-11 du Code du sport proposées par la FFC

## **Article 2.3. Accompagnement socio-professionnel**

L'objectif de l'accompagnement socio-professionnel est de favoriser la réussite du sportif sur les grands championnats (championnats d'Europe et du Monde et Jeux Olympiques) par la mobilisation longitudinale de moyens individualisés lui permettant de résoudre ses éventuelles difficultés sociales et d'évoluer dans une situation socio-professionnelle équilibrée et compatible avec les enjeux de performance.

La FFC s'engage à contribuer à l'accompagnement socio-professionnel du sportif au travers de différentes actions :

- Communication de campagnes spécifiques ;
- Inscription dans la catégorie « reconversion » de la liste des SHN
- Bilan personnel et orientation du projet de vie
- Mise en relation avec des professionnels selon les besoins (juristes, assistantes sociales...)
- Aide à l'accès à une formation
- Aide à l'aménagement de la scolarité
- Dérogation de concours (métiers para médicaux ; police...) ou d'examen
- Aide à l'orientation professionnel
- Aménagement d'emploi et CIP (convention d'insertion professionnelle)
- Postes réservés dans la fonction publique
- Financements particuliers (aide à la recherche de financements et distribution d'aides personnalisées).

L'accompagnement socio-professionnel est un facteur à part entière de la performance. Une responsable fédérale est désignée au sein de la FFC. Les sportifs sont invités à la contacter pour faire état de leurs projets ou exposer leurs besoins d'aide et d'accompagnement (voir coordonnées en Annexe).

En tant qu'acteur volontaire de son projet, le Sportif s'engage à s'impliquer dans la définition et la satisfaction de ses besoins socio-professionnels. Cet engagement passe par la nécessité de renseigner en totalité les champs qui le concernent dans le portail de suivi quotidien des sportifs (PSQS)<sup>2</sup>, outil majeur de la mise en œuvre de son suivi socio-professionnel. Le Sportif s'engage également à renseigner les questionnaires envoyés par la FFC ou le Ministère chargé des sports concernant son statut social.

**S'il ne se soumet pas à cette obligation de renseignement, la FFC ne sera pas tenue de lui verser les aides auxquelles il peut prétendre ou de l'accompagner dans ses démarches.**

#### Article 2.4. Aides personnalisées (AP)

Le budget des aides personnalisées est défini annuellement par l'agence nationale du sport lors de la signature des contrats de performance.

Ces aides sont versées au sportif à la demande de la FFC. Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt de dettes vis-à-vis de la FFC. Si tel n'est pas le cas, celles-ci doivent être en cours de règlement.

Aussi, le SHN s'engage à se soumettre à la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) à laquelle il est soumis. Le Sportif doit répondre à toutes les convocations/prescriptions relatives à la SMR. ; sans quoi, il ne pourra pas prétendre à des Aides Personnalisées.

**Il est précisé que le versement d'aides personnalisées au bénéfice d'un sportif de haut niveau ne revêt aucun caractère obligatoire. Il s'agit d'une aide pour répondre à un réel besoin pour accroître la capacité de performance du sportif. Il ne s'agit pas d'une prime à la performance.**

L'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau au moment du versement de l'aide personnalisée, la mise à jour de la base de données du ministère et la signature de la présente convention sont des conditions impératives et obligatoires pour pouvoir bénéficier de ces aides financières. La perte du statut de sportif de haut niveau empêche toute éligibilité au dispositif des AP. Les sportifs listés Espoirs ou Collectifs nationaux ne font pas partis des sportifs listés de haut niveau éligibles aux AP.

Les aides personnalisées peuvent être attribuées en fonction des critères suivants :

- **Niveau du sportif : (listes des Sportifs de Haut-Niveau : Elite, Senior et Relève)**

<sup>2</sup> <https://www.portail-sportif.fr/>

Dans chacune des disciplines reconnues de haut niveau, l'objectif est de cibler les forts potentiels permettant de contribuer aux podiums dans les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde et Championnats d'Europe).

- **Ressources du sportif**

Les demandes des sportifs sont appréciées au cas par cas et sur justificatifs en fonction de leurs ressources propres.

- **Le projet du sportif**

Ce projet peut répondre à plusieurs besoins :

- Formation ;
- Frais liés à la structure sportive ;
- Achat de matériel lié à la performance ;
- Règlement de prestations d'aides à la performance ;
- Achat de matériel facilitant l'organisation quotidienne.

Le Sportif qui sollicite une aide personnalisée s'engage à justifier le besoin de cette aide. En cas d'acceptation et de versement, il s'engage à l'utiliser pour le projet mentionné.

Les principes d'attribution des AP sont détaillés à l'annexe 2 de la présente convention.

## **Article 2.5. Primes à la performance**

Pour les compétitions de référence suivantes, une prime à la performance pourra être versée par la FFC :

- Championnats du Monde ;
- Championnats d'Europe.

**Ces primes à la performance sont versées par la FFC sur ses fonds propres.**

La répartition des primes à la performance se fera en fonction des résultats et sera déterminée par le Président de la FFC après avis du DTN.

La grille de primes à la performance est détaillée à l'annexe 3 de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PROTECTION ET DE SUIVI MEDICAL DU SPORTIF.**

### **Article 3.1. Assurance du matériel personnel**

Le Sportif doit prendre les dispositions pour assurer son matériel personnel. La FFC ne peut en aucun cas assurer le matériel ne lui appartenant pas. Ainsi, la FFC ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol de matériel et /ou équipement personnels.

Ce principe vaut également pour les clubs ou équipes mettant à disposition leur matériel.

### Article 3.2. Port du casque

Le Sportif s'engage à porter un casque à coque rigide dans tout déplacement à vélo (entraînement et compétition). Cette clause répond à des obligations de sécurité et d'image que représente un cycliste de haut-niveau.

### Article 3.3. Autres éléments de protection.

En BMX et VTT descente, chaque sportif s'engage à porter les protections indispensables de la discipline, autant à l'entraînement qu'en compétition.

### Article 3.4. Accidents du travail

La loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 a instauré, au profit des sportifs de haut niveau, une couverture sociale en cas d'accident ou de maladie liée à la pratique sportive dès lors qu'ils ne sont pas déjà couverts pour ce type de risques par ailleurs.

L'accident du travail est celui qui survient par le fait ou à l'occasion du travail. Est également considéré comme un accident du travail l'accident de trajet, c'est-à-dire l'accident dont est victime le sportif de haut-niveau alors qu'il se rend à son travail ou en revient ou celui dont il est victime entre le lieu de travail et le lieu où il prend habituellement ses repas.

Le terme « travail » désigne l'activité sportive définie dans le cadre du projet sportif déterminé par l'Entraîneur National de la discipline et sous la responsabilité du DTN.

Le paiement des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles incombent à l'administration centrale du ministère des sports.

Les obligations de l'employeur, autres que celles relatives au paiement des cotisations d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, incombent au D.T.N.

Le Sportif, s'il est victime d'un accident du travail tel que défini ci-dessus, doit en informer par tout moyen la FFC, via sa direction technique nationale, dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'évènement. Cette déclaration constitue un préalable indispensable à toute prise en charge éventuelle par la sécurité sociale.

La FFC est tenue de recevoir la déclaration d'un sportif de haut-niveau victime d'un accident et de récolter auprès du sportif et/ou de son entourage les informations caractérisant l'activité imposée au Sportif de haut-niveau. A cet effet, les équipes chargées de définir l'entraînement du sportif sont invitées à conserver tout document (tableaux d'entraînement, planning) permettant d'établir ou d'exclure le lien entre l'accident et une activité imposée.

La FFC s'engage à déclarer l'accident à la CPAM dont relève la victime, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés (articles L. 441-1 et L. 411-2 du Code de la sécurité sociale) et à remettre au sportif une feuille d'accident que ce dernier présentera à son médecin (Cerfa 11383\*02 – S6201c<sup>3</sup>), ce qui lui permettra de ne pas faire l'avance des frais (article L. 441-5 du Code de la sécurité sociale).

### **Article 3.5. Déclaration des maladies professionnelles**

Les maladies professionnelles sont la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque lié à l'exercice habituel d'une activité professionnelle. Il appartient au sportif de haut niveau d'en faire la déclaration auprès de la CPAM au moyen du formulaire S6100b « Déclaration de maladie professionnelle »<sup>4</sup> accompagné d'un certificat médical établi par un médecin (S6909). Le délai de remise du dossier est de deux ans à compter du jour de la cessation du travail liée à la maladie ou de la date à laquelle la victime est informée du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle. Si le sportif de haut-niveau estime que sa maladie est liée à son activité couverte au titre de l'article L. 412-8 18° du Code de la sécurité sociale, il mentionnera les coordonnées de la direction des sports dans la rubrique « le dernier employeur », sauf à ce qu'il ait été employé par une ou plusieurs structures sportives ensuite, en tant que sportif. Dans ce cas, il mentionnera la dernière structure qui l'a employée dans ce cadre.

### **Article 3.6. Dispositif de retraite**

En application du 7° de l'article L.351-3 du code de la sécurité sociale, le dispositif de validation de droits à la retraite, financé par l'État, pour les sportifs de haut niveau permet la prise en compte de périodes d'inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau. Ce dispositif permet l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres. L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau.

La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

<sup>3</sup> <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14592>

<sup>4</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1344>

La FFC s'engage à informer le Sportif concerné au travers d'une communication électronique annuelle et d'un service téléphonique ou courriel à disposition. Cette communication prévoit également de fournir les formulaires à remplir et à renvoyer aux services compétents.

#### Article 3.7. Droits accordés à la sportive de haut niveau en cas de grossesse

Selon les modalités définies à l'article L.221-13-1 du code du sport, il est rappelé que les sportives de haut niveau conservent le bénéfice des droits inhérents à leur statut pendant la durée d'un an à compter de la date de la constatation médicale de leur état de grossesse.

#### Article 3.8. Assurance sociale

**Le Sportif doit être couvert par un régime d'assurance maladie, à titre d'une activité professionnelle, d'ayant-droit majeur d'un assuré, d'étudiant ou de demandeur d'emploi. Le Sportif devra, à ce titre, fournir une attestation de couverture d'assurance maladie à la FFC.**

#### Article 3.9. Assurances

Les sportifs de haut niveau, en souscrivant leur licence et la garantie individuelle accident attachée à cette dernière, bénéficient des couvertures prévues au contrat collectif d'assurance souscrit par la Fédération Française de Cyclisme. Le champ d'application de ces garanties et les capitaux souscrits sont détaillés à l'annexe 4 de la présente convention.

A noter que le Sportif peut, dans le prolongement de sa licence souscrire des garanties complémentaires, dans les conditions fixées à cette même annexe 4.

***En dehors du processus lié à la licence, l'attention du Sportif est également attirée sur le fait qu'il peut avoir intérêt à souscrire, à titre personnel et individuel, auprès de l'assureur de son choix des garanties complémentaires « accident corporels » ou « garantie d'accident de la vie » incluant la pratique des sports cyclistes tant à l'entraînement qu'en compétition.***

En complément des garanties possibles liées à la licence souscrite visées à l'annexe 4, la FFC souscrit directement pour le compte du Sportif une garantie complémentaire en cas d'invalidité. La souscription de cette garantie est à la charge de la FFC.

Ainsi, le capital de la dernière tranche d'invalidité permanente prévu à l'annexe 4, applicable à tous les sportifs de haut niveau, est porté à 1 000 000 € pour le Sportif. Le champ d'application de cette garantie et le capital souscrit sont précisés dans cette même annexe.

Il est recommandé au Sportif de s'assurer personnellement en complément des assurances dans le cadre de la licence. La FFC propose également à tous ses licenciés, auprès de son courtier d'assurance, des garanties complémentaires qu'elle recommande à ses sportifs de haut-niveau.

Il est aussi recommandé souscrire une assurance personnelle pour tous les sportifs partant plus de 3 mois à l'étranger.

Sans cette assurance complémentaire, les garanties d'assurance actuelle de la FFC ne couvrent pas l'athlète au-delà de 3 mois.

### Article 3.10. Surveillance médicale réglementaire

En application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, des articles R. 231-3 à 231-11 et des articles A. 231-3 à 231-7, la FFC met en place la surveillance médicale réglementaire du Sportif. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé du Sportif. Il est supervisé par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire.

Le Sportif s'engage à répondre à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de regroupements) relatives à la surveillance médicale réglementaire.

En cas de non-réalisation de la surveillance médicale règlementaire, le sportif s'expose à :

Ne plus recevoir les aides personnalisées

Ne pas être éligible à la participation aux championnats de France

Ne pas être éligible à une sélection en équipe de France

Ne pas être proposé sur liste à l'année N+1

Être suspendu de sa qualité de SHN - Article R 221-15 du code du sport

Le Sportif est responsable de sa propre surveillance médicale. Il s'engage à informer de tout problème médical le médecin de l'Équipe de France. Le sportif s'engage à transmettre au médecin fédéral de la FFC en charge de la surveillance médicale réglementaire les bilans complémentaires qu'il réaliserait.

Le Sportif s'engage à respecter le règlement médical de la FFC. Le règlement médical est consultable sur le site Internet de la FFC<sup>5</sup>.

### Article 3.11. Suivi médical et sélection en Équipe de France

Le Sportif s'engage à informer le médecin des Équipes de France de toute blessure ou pathologie dans les meilleurs délais, mais également des autorisations à usage thérapeutique et des traitements médicamenteux.

<sup>5</sup> <https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Titre-13-Medicaux-et-additifs.pdf>

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PRATIQUE COMPETITIVE.

### Article 4.1. Renouvellement de la Licence

Le Sportif s'engage à effectuer la demande de renouvellement de licence auprès de son club. Si cette procédure n'est pas effectuée, le Sportif ne sera pas être assuré en responsabilité civile et individuelle accident lors des entraînements. Le Sportif non licencié ou à jour de cotisation, ne pourra être retenu en Equipe de France.

### Article 4.2. Projet sportif

Le Sportif s'engage, en début de saison, à élaborer avec l'Entraîneur National son projet sportif en tenant compte des impératifs du calendrier des Equipes de France. Le projet sportif comporte notamment les modalités d'entraînement et de compétitions en vue de participer aux compétitions de référence avec l'Equipe de France.

Le Sportif s'engage dans le cadre de son projet sportif à participer aux championnats de France Elites dans sa spécialité ou à une épreuve de substitution proposée par la Fédération.

Il s'engage à respecter le plus scrupuleusement possible le calendrier prévisionnel d'entraînement, de stages et de compétitions.

### Article 4.3. Sportif de haut-niveau et Equipe de France

Le statut de sportif de haut-niveau est indépendant d'une sélection en Equipe de France. L'inscription sur une liste de sportifs de haut-niveau n'entraîne pas automatiquement une sélection en Equipe de France.

De même, une sélection en Equipe de France n'entraîne pas de fait une inscription sur la liste des SHN. Il faut satisfaire aux critères du ministère dans les compétitions de référence, ceci en lien avec le Projet de Performance Fédéral de la FFC.

Les Critères d'inscription en listes de Sportifs de Haut-Niveau pour la période 2022-2024 sont détaillés à l'annexe 5 de la présente convention.

### Article 4.4. Modalités de sélection et sélections en Equipe de France

La détermination des modalités de sélection pour les différentes compétitions internationales relève de la compétence exclusive du DTN. Les modalités de sélections sont mises en ligne sur le site internet

de la FFC<sup>6</sup> chaque saison. Chaque sélection en Equipe de France est décidée par le DTN sur proposition des managers de filière ou des head coaches. Elle est diffusée publiquement sur le site internet de la FFC.

Des modalités spécifiques concernant les Jeux Olympiques sont prévues pour chaque olympiade.

#### Article 4.5. Equipements et attributs de la FFC

Le Sportif s'engage à ne pas utiliser, notamment à des fins publicitaires, les équipements et attributs de la FFC, incluant ceux des Equipes de France sans autorisation expresse de la FFC.

Au même titre, il s'engage à ne porter les tenues des Equipes de France que lorsqu'il est sélectionné en Equipe. Toute participation à une compétition ou manifestation en dehors d'une sélection ne pourra être concourue avec les attributs des Equipes de France.

#### Article 4.6. Obligations en Equipe de France

Les obligations liées au fonctionnement des Equipes de France sont précisées en annexe 7, celles-ci faisant partie intégrante de la présente convention.

#### Article 4.7. Emplacements publicitaires sur les équipements sportifs

Les tenues de compétition et tenues sportswear de l'Equipe de France sont la propriété de la FFC. Nulle personne ne peut détenir quelconque pouvoir de disposer ou céder une publicité personnelle ou collective s'il n'est pas mandaté par la FFC. Ce principe est exclu pour les catégories de sportifs suivants, par ordre de priorité :

1. Les sportifs professionnels des équipes professionnelles reconnues par la LNC :  
La FFC permet aux sportifs professionnels des équipes reconnues par la Ligue Nationale du Cyclisme (LNC) de disposer de certains emplacements publicitaires sur les tenues des Equipes de France, conformément à la convention liant la FFC à la LNC.

2. Les sportifs d'équipes UCI :  
Les femmes Elites d'un team Womens World Tour, les sportives et sportifs Elites d'un team UCI MTB World Series, les Elites (Femmes et Hommes) d'un team UCI Cyclo-cross et les sportives et sportifs élites d'un team UCI Piste bénéficient d'un emplacement contenant le logo officiel du team sur la tenue Equipe de France. Ce bénéfice est autorisé par le directeur technique national en début de

---

<sup>6</sup> <https://www.ffc.fr/equipe-france-2/>

saison sportive. La publicité est cumulable avec le logo « Armée de Champions » pour les sportifs concernés.

Cet emplacement concerne la zone sur la poitrine.

### 3. Les sportifs de haut-niveau :

- Les sportifs de Haut-Niveau intégrés au CNSD au sein de l'Armée des Champions bénéficient de l'emplacement contenant le logo « Armée de Champions » sur leur tenue. Cet emplacement est cumulable avec le logo d'un team UCI.

- Les sportifs de Haut-Niveau « Elite » peuvent bénéficier d'un emplacement publicitaire sur la tenue Equipe de France, par ordre de priorité :

- Le logo du team UCI si le sportif est inscrit dans un team ;
- Le logo de l'entreprise lorsque le sportif a conclu une convention d'insertion professionnelle ;
- Le sponsor personnel quand le sportif ne remplit pas les cas précédents.

Le sportif devra recevoir l'autorisation écrite du directeur technique national pour disposer de cet emplacement publicitaire. Il devra en faire la demande entre le 1er novembre et le 31 décembre de l'année précédant la saison concernée.

Cet emplacement concerne la zone sur la poitrine. Selon la discipline et les impératifs techniques liés à la production, le sportif devra se rapprocher de l'Entraîneur National au plus tôt.

Aucune autre catégorie de sportifs ne pourra bénéficier d'un emplacement publicitaire sur les tenues des Equipes de France.

Ces dispositions sont en conformité avec les règlements UCI. (Articles 1.3.056 à 1.3.058). Tout changement de règlement de l'UCI peut remettre en cause l'intégralité des dispositions liées à ces emplacements publicitaires.

Ces dispositions ne concernent pas les compétitions sous l'égide du CNOSF (Festival Olympique de la Jeunesse Européenne, Jeux Méditerranéens, Jeux Européens, Jeux Olympiques et Paralympiques...), lesquels sont sous l'égide des comités olympiques.

## **Article 4.8. Emplacements publicitaires libres**

La publicité sur un pantalon de protection des épreuves de descente en VTT, de trial et de BMX n'est pas soumise à la restriction publicitaire du cuissard, conformément à la réglementation internationale en vigueur.

Les espaces sur les casques personnels sont laissés libres aux équipes ou aux sportifs.

## **Article 4.9. Contenu des emplacements publicitaires libres**

Le contenu de la publicité comportera l'**Intitulé ou logo du sponsor ou de l'équipe** (fourni par l'équipe) dès lors que la condition d'appartenance à cette équipe est le critère autorisant cet emplacement publicitaire. Pour les Sportifs de haut niveau « Elite », il peut s'agir par ordre de priorité, le logo du team UCI si le sportif est inscrit dans un team ; le logo de l'entreprise lorsque le sportif a conclu une convention d'insertion professionnelle et que la convention stipule cette communication ; le sponsor personnel quand le sportif ne remplit pas les cas précédents. Dans tous les cas, le DTN doit donner son autorisation, notamment au vu de l'article 4.10.

#### **Article 4.10. Exclusion du droit à publicité**

Une inscription publicitaire concurrente des partenaires de la FFC peut être refusée. La liste des partenaires de la FFC est mentionnée en annexe 8 à la présente convention.

#### **Article 4.11. Modalités de communication des contenus publicitaires**

En respect des clauses ouvrant droit aux emplacements publicitaires, chaque équipe ou chaque sportif de haut-niveau concernés devra communiquer les données graphiques correspondantes à ces emplacements à la fin de l'année ou au plus tard **3 mois** avant le début des compétitions.

Ces données sont communiquées au Centre technique national FFC :

5 avenue du 27 août 1944 - 77450 Montry - Tél : 01 64 63 14 48 – Courriel : montry@ffc.fr

La FFC n'étant pas garante des délais de production de l'équipementier, il est conseillé aux équipes et aux sportifs concernés de communiquer ces données au préalable d'une sélection, pour une meilleure réalisation des impressions. A défaut, la FFC ne permettra pas de contenu publicitaire sur la tenue des Equipes de France.

#### **Article 4.12. Matériel et équipement en Equipe de France**

Les obligations liées au fonctionnement des Equipes de France, notamment concernant le matériel et les Equipements, sont précisées en annexe 7, celles-ci faisant partie intégrante de la présente convention.

Tout prêt ou mise à disposition de matériel par la FFC auprès du Sportif fera l'objet d'une convention particulière entre les parties dédiées à cet effet.

### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ETHIQUE SPORTIVE ET DE DROIT A L'IMAGE.**

## Article 5.1. Droit à l'image et partenaires

Afin de contribuer à la valorisation de ses partenaires, la FFC peut leur concéder l'utilisation de l'image collective de l'Equipe de France. La FFC veillera à faire respecter le droit concédé, tout en permettant de contribuer au renforcement de l'image du Sportif.

La présente convention autorise l'exploitation de l'image individuelle du Sportif par la FFC à des fins de promotion du cyclisme ou de l'une de ses manifestations.

L'utilisation de l'Image Individuelle du Sportif à titre commercial par la FFC ou l'un de ses partenaires fait l'objet d'un accord gré à gré.

La FFC ne dispose d'une exclusivité sur les Droits de la Personnalité que dans les cas suivants :

- lorsque le Sportif pratique son activité ou s'entraîne dans le cadre du collectif « Equipe de France » et/ou d'un pôle France et ce, quel que soit le site de pratique ou d'entraînement ;
- pour promouvoir les dits collectifs;
- lorsque le Sportif, tant au sein de son club qu'en dehors, participe, en raison de son appartenance auxdits collectifs et en tant que tel, à des interviews, des séances photographiques ou à toute autre action promotionnelle ou publicitaire.

## Article 5.2. Utilisation de l'image individuelle

Le Sportif autorise expressément la FFC, à titre gracieux et sur le territoire du monde entier, à utiliser son Image individuelle sur tout support existant ou à venir, dans le seul cadre de la promotion de l'Équipe de France et du Cyclisme.

Dans le cas d'une tenue neutre ou pour les autres attributs de la personnalité (nom, prénom, pseudonyme, image, autographe, signature, voix, élément biographique et tout autre élément caractéristique de la personnalité du Sportif), la FFC s'engage à lui soumettre le projet avant toute utilisation. Le Sportif disposera alors d'un délai de huit (8) jours, à compter de cette soumission, pour s'opposer à cette exploitation. Au-delà de ce délai, l'acceptation de l'utilisation de l'image du sportif par la FFC sera de fait.

**Il est expressément entendu que cette cession perdurera au-delà de la fin de la présente convention, pour une durée de quatre ans. À l'expiration de cette durée, la cession sera renouvelée par tacite reconduction sauf avis contraire du sportif.**

## Article 5.3. Utilisation de l'image collective de l'Équipe de France

Le Sportif autorise expressément la FFC et ses partenaires, à titre gracieux et sur le territoire du monde entier, à une utilisation promotionnelle de son Image dans le cadre de l'Image Collective de l'Équipe de France, sur tout support existant ou à venir.

#### **Article 5.4. Exploitation de l'image collective de l'Équipe de France**

Sauf accord express de la FFC, le Sportif s'engage à ne pas utiliser et/ou exploiter commercialement l'Image Collective de l'Équipe de France.

#### **Article 5.5. Relations publiques**

Le Sportif s'engage à participer gracieusement à trois (3) journées par an de relations publiques organisées par la FFC pour son compte ou pour le compte d'un partenaire privé ou public dans le cadre de la promotion du Cyclisme.

Toute sollicitation émanant de la FFC, ou transitant par elle, sera décidée en accord avec le sportif pour déterminer la meilleure date. La FFC prend à sa charge tous les frais liés à ces sollicitations en accord avec la personne au sein de la FFC chargée des relations publiques.

#### **Article 5.6. Agents Sportifs**

Si le Sportif fait appel, contre rémunération, à titre occasionnel ou habituel, aux services d'une personne dont l'activité consiste à mettre en rapport les parties intéressées à la conclusion d'un contrat relatif à l'exercice d'une activité sportive rémunérée, alors ce dernier devra prendre connaissance de la présente Convention qui lui sera remise par le Sportif, mais devra surtout être en conformité avec la législation en vigueur (voir en Annexe 1) et notamment pour les contrats relatifs à l'exercice rémunéré d'une activité sportive ; les agents sportifs, devront être en possession d'une licence d'agent sportif délivrée par la FFC.

Le Sportif s'engage à vérifier que la personne qu'il a mandatée pour le représenter dans ce cadre est bien titulaire d'une licence d'agent sportif en vigueur, certifiant sa capacité à le représenter.

#### **Article 5.7. Déontologie**

Le Sportif s'engage à respecter la Charte du Sport de Haut Niveau, annexée à la présente Convention, la réglementation fédérale nationale et internationale, les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

En tant que représentant du cyclisme, de la FFC et de ses partenaires, le Sportif s'engage à avoir une conduite exemplaire. Il s'engage à respecter l'image de la FFC, de l'Équipe de France et de son sport et à agir en toutes circonstances en accord avec les responsabilités que lui confère sa situation de Sportif de Haut Niveau.

Le Sportif s'engage à avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard de ses camarades et des dirigeants ainsi que du staff et à toujours conserver une attitude de conciliation favorisant la bonne entente et la cohésion.

Le sportif s'engage à ne pas nuire par son comportement ou ses propos à l'image du Cyclisme, de la FFC, de ses partenaires et à l'Equipe de France.

#### **Article 5.8. Devoir de réserve**

Chacune des parties conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience.

Toutefois, ces déclarations doivent respecter les bons usages, la déontologie du Sportif de Haut Niveau, la Charte du Sport de Haut Niveau, l'image de la FFC et de ses partenaires, du sportif et du Cyclisme en général.

Chacune des parties veillent à montrer par leurs attitudes et leurs opinions, la crédibilité de la FFC et du Cyclisme en général.

Chacune des deux parties ne tiennent pas de propos diffamatoires et désobligeants l'une envers l'autre, à l'égard de tout autre sportif, dirigeant ou responsable technique ou médical.

En cas de divergence de points de vue, et quelle qu'en soit la nature (différend opposant l'athlète à un membre de la FFC, à son employeur partenaire ou à un autre sportif), le Sportif doit en informer préalablement la FFC et s'expliquer avec le DTN et le manager de la filière de la discipline avant, si nécessaire, de s'exprimer publiquement.

#### **Article 5.8. Paris sportifs et jeux de hasard**

Le sportif ne peut :

- Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris ou jeux de hasard sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement.
- Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction et qui sont inconnues du public ;
- Porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du Cyclisme.

Toute infraction à cette disposition pourra entraîner des sanctions sur le plan pénal et disciplinaire.

## Article 5.9. Prévention et lutte contre le dopage

Le sportif s'engage à prendre connaissance des textes et documents de référence concernant la lutte anti-dopage et à pleinement les respecter. Le règlement relatif à la lutte contre le dopage et à l'organisation des contrôles est consultable sur le site Internet de la FFC<sup>7</sup>.

Le sportif s'engage à ne prendre aucune substance dopante et à n'utiliser aucun procédé interdit. Il reconnaît les conséquences néfastes que peut avoir, sur l'organisme, une pratique dopante. Le sportif se soumettra à tous les contrôles anti-dopage organisés à la demande des pouvoirs publics, de la FFC, de l'UCI, de l'AMA ou de l'AFLD.

Le Sportif soumis à une obligation de localisation, s'engage :

- à fournir toutes les informations relatives dans les délais requis,
- à les maintenir à jour.

Tout manquement répété à l'obligation de localisation est constitutif d'une violation des règles antidopage susceptible d'entraîner une sanction de suspension de compétition.

Le sportif s'engage à combattre la pratique du dopage par une sensibilisation des jeunes sportifs.

La FFC s'engage à apporter au Sportif des conseils et informations relatifs à la lutte contre le dopage, par l'intermédiaire de la Commission Médicale Nationale, du réseau des médecins fédéraux et de l'ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux au sein des Equipes de France.

## ARTICLE 6 : AUTRES ENGAGEMENTS

### Article 6.1. Situation administrative

Le Sportif est **responsable** de la mise à jour des informations les concernant auprès de la FFC, de ses comités régionaux et du Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS)<sup>8</sup>. Il s'engage à apporter une attention toute particulière aux adresses postales, adresses mails personnelles et téléphone mobile afin qu'il puisse demeurer joignable régulièrement.

### Article 6.2. Accompagnement du Sportif

Les différents services administratifs de la FFC (juridique, financier, communication...) sont à la disposition du Sportif dans ses éventuels besoins. Lors de ses contacts avec la FFC, le Sportif

<sup>7</sup> <https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Reglement-antidopage-FFC-2016-1-5.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.portail-sportif.fr/>

mentionnera son statut de Sportif de Haut Niveau. Les coordonnées des services sont disponibles sur le site Internet de la FFC et dans l'annexe 9 de la présente convention.

## ARTICLE 7 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La Convention prend effet dès le début d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut-niveau. Elle dure jusqu'à ce que le sportif ne soit plus inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

## ARTICLE 8 : RESILIATION

### 8.1. Par les Parties

Dans le cas où l'une des Parties aurait commis un manquement grave à l'une de ses obligations essentielles prévues dans le cadre de cette Convention, l'autre Partie pourra adresser une mise en demeure par lettre recommandée, avec accusé de réception, à la Partie défaillante afin de l'enjoindre à remédier à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires.

Si à l'expiration de ce délai, la Partie défaillante n'avait pas entrepris les mesures nécessaires visant à remédier à ce manquement, l'autre Partie pourra résilier par lettre recommandée, avec accusé de réception, la présente Convention sans qu'il ne soit besoin de former une demande judiciaire et sans préjudice de l'exercice des autres droits dont elle dispose. Cette résiliation ne déchargera pas la Partie défaillante de l'exécution d'obligations venues à échéance avant la résiliation.

Toutefois, dans le cas où le même manquement se reproduirait nonobstant toute notion de délai, le contrat pourra être résilié de plein droit par la partie lésée par l'envoi d'une lettre recommandée, avec accusé de réception.

### 8.2. Par le Sportif

Le Sportif pourra mettre fin à la présente convention en cas :

- de dissolution de la FFC,
- de cessation d'activité de la FFC,
- d'atteinte caractérisée à son image de marque.

### 8.3. Par la FFC

La FFC pourra mettre fin à la présente convention en cas :

- de perte de la qualité de Sportif de Haut Niveau,
- d'atteinte caractérisée à son image de marque et/ou à celle de l'Equipe de France.

#### ARTICLE 9 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent pendant la durée de la Convention et au-delà, à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de l'autre Partie. Cette obligation de confidentialité s'applique aux représentants des 2 parties.

#### ARTICLE 10 : NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente Convention par l'une des parties, l'autre partie aura la faculté de résilier de plein droit, sans aucune pénalité, la présente Convention et ce, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre du Sportif, des décisions de suspension des aides personnalisées et/ou diverses primes ou des dommages et intérêts qu'elle pourrait être en droit d'exiger.

Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite à l'article 8 de la présente Convention.

#### ARTICLE 11 : AUTONOMIE DES CLAUSES

Toutes les clauses de la présente Convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la présente Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention

Si une clause ou partie de clause est déclarée illégale ou nulle, les Parties négocieront, de bonne foi, une modification de cette clause de manière à en préserver le sens pour autant que cela soit possible.

#### ARTICLE 12 : INTUITU PERSONAE

La présente Convention a été conclue par la FFC et le Sportif compte tenu de l'identité respective de l'autre Partie. En conséquence, la Convention a un caractère "intuitu personae" marqué.

## ARTICLE 13 : INDEPENDANCE DES PARTIES

Il est expressément convenu que cette Convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique entre les parties.

## ARTICLE 14 : LITIGE

**Article 14.1.** En cas de désaccord relatif à la présente Convention, la FFC et le Sportif concerné chercheront un règlement à l'amiable du problème.

**Article 14.2.** De même, lorsqu'un litige, quel qu'il soit, oppose la FFC au Sportif, les deux parties s'engagent à mettre en œuvre la procédure décrite ci-après afin de rechercher une solution à l'amiable au problème les concernant.

**Article 14.3.** Ainsi, les deux parties acceptent par avance de se rencontrer, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pour une conciliation en présence du Président de la FFC, du DTN, du Sportif, de son représentant légal le cas échéant et d'un représentant du sportif qu'il choisira parmi l'ensemble des sportifs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut Niveau.

**Article 14.4.** Lorsque le Sportif est demandeur, la mise en œuvre de la procédure décrite à l'article 12.3 de la présente Convention est déclenchée par la réception d'un courrier manuscrit, adressé en recommandé avec avis de réception au Président de la FFC.

**Article 14.5.** Dans le cadre de la procédure visée à l'article 12.3 de la présente Convention, la tentative de conciliation entre les deux parties doit intervenir le plus rapidement possible et, au maximum, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception.

**Article 14.6.** Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, la partie demanderesse pourra saisir la Commission de conciliation du CNOSF dans le cadre de sa mission de bon office.

**Article 14.7.** En cas d'échec de ces différentes procédures, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal administratif du siège de la FFC, situé à Versailles (Yvelines, 78).

## ARTICLE 15 : AVENANTS

La présente Convention est susceptible d'être modifiée ou complétée par avenants en fonction des nouvelles orientations que pourrait arrêter le DTN de la FFC et/ou si la réglementation visée au travers des présentes venait à changer.

## ARTICLE 16 : ANNEXES

L'ensemble des annexes à la présente convention fait partie intégrante de la convention.

Fait à

Le

Le Président de la Fédération  
Française de Cyclisme

Le sportif /  
Le Représentant légal (le cas  
échéant)

Le Directeur Technique  
National



Michel CALLOT

Florian ROUSSEAU



**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME**  
**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

*Présentation de la Formation Sportive et  
Citoyenne au sein de la Fédération  
Française de Cyclisme pour la période  
2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE



## Présentation de la Formation Sportive et Citoyenne au sein de la Fédération Française de Cyclisme

La volonté de la FFC est de prévenir la survenance des phénomènes contraires aux valeurs du sport cycliste, qu'il s'agisse notamment de dopage ou de violences physiques, psychologiques ou sociales. Pour les SHN, l'enjeu est de d'appréhender ces sujets bien en amont de toutes situations problématiques ; Ceci pour préparer et aguerrir nos sportifs et encadrements à toutes dérives. De manière plus globale, la maîtrise de son environnement sportif et social par un-e SHN est enjeu fort de performance durable.

Une personne référente prévention est nommée au sein de la DTN de la FFC sur les sujets de prévention VSS, prévention du dopage et formation sportive et citoyenne. Cette personne sera en collaboration très régulière avec la référente du suivi socio-professionnel.

Concernant la Formation sportive et Citoyenne, deux niveaux en fonction du programme :

- Programme accession (sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs Espoirs)
- Programme excellence (sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau : SHN)

### **Pour le programme accession :**

Mise en place d'une formation obligatoire en FOAD via la plateforme Sporteef de l'Institut National de Formation de la FFC.

4 modules obligatoires et 1 module optionnel :

- Module « Bienveillance dans le sport »
- Module « Accueil » (1<sup>er</sup> niveau des formations fédérales)
- Module « Prévention du dopage »
- Module « Communication sur les Réseaux Sociaux »
- Formation PSC1 (module optionnel)

Les sportif-ve-s listé-e-s « Espoirs » ont jusqu'au 31 juillet de leur première année d'inscription sur cette liste pour réaliser l'intégralité des 4 modules obligatoires (Voir plaquette explicative).

### **Pour le programme excellence :**

Mise en place sur des stages des collectifs des Programmes Relève et Olympique de différents temps de formation ou d'informations au cas par cas en fonction des périodes, des collectifs, des besoins et des demandes des sportifs. Les sujets varient de la sorte :

- SSP : missions et rôle du référent
- Prise de parole en public
- Formation sur les Réseaux Sociaux
- Module Accueil (1<sup>er</sup> niveau des formations fédérales)
- Présentation des différentes formations fédérales
- Gestion de carrière (intervention de sportifs plus expérimentés ou intervenants extérieurs)
- Prévention du dopage
- Bienveillance dans le sport

Par ailleurs, la référente du suivi socio professionnel crée et envoie une newsletter à destination des SHN pour communiquer les informations essentielles et d'actualité sur le sujet.

De plus, et en fonction des demandes individuelles, des immersions des sportifs en entreprise pour vérifier leur appétence dans un domaine ou un métier peuvent être organisées.



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Plaquette de présentation de la  
Formation Sportive et Citoyenne*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE



# LA FORMATION SPORTIVE & CITOYENNE

DES CYCLISTES INSCRIT.E.S SUR LA LISTE MINISTÉRIELLE  
DES SPORTIF.VE.S « ESPOIRS »

Devenir un.e cycliste listé.e « ESPOIRS » est une étape vers le très haut niveau. En plus d'une excellente préparation sportive, la réalisation de hautes performances cyclistes nécessite de maîtriser son environnement sportif, social et personnel.

Pour répondre à cet enjeu, la FORMATION SPORTIVE & CITOYENNE est proposée à toutes et tous les cyclistes inscrit.e.s sur la liste ministérielle des sportif.ve.s « ESPOIRS » de la FFC.

Dès l'inscription sur la liste ministérielle des sportif.ve.s « ESPOIRS »,  
5 modules (4 obligatoires + 1 optionnel) sont dispensés aux athlètes.

Pour pouvoir être à nouveau proposé.e sur une liste ministérielle l'année suivante,  
chaque cycliste listé.e « ESPOIRS » doit nécessairement :

- Réaliser les résultats sportifs nécessaires
- Valider les 4 modules obligatoires (avant le 31 Juillet)

Module « Bienveillance dans le sport »	Savoir réagir aux phénomènes contraires aux valeurs du sport
Module « Accueil »	Initiation aux formations fédérales et à l'écosystème fédéral
Module « Prévention du dopage »	Programme d'éducation pour sportif de haut niveau national / international de la plateforme ADEL de l'Agence Mondiale Anti-dopage (AMA)
Module « Communication sur les Réseaux Sociaux »	Communiquer sur les réseaux sociaux : enjeux, risques potentiels et bonnes pratiques
Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »	Formation de base aux premiers secours (Module optionnel)



## POURQUOI UNE FORMATION SPORTIVE & CITOYENNE DES CYCLISTES LISTÉ.E.S « ESPOIRS » DE LA FFC ?

Être inscrit.e sur la liste des cyclistes « ESPOIRS » est synonyme d'un engagement pour parvenir à une carrière cycliste de haut niveau. Cette inscription permet notamment de bénéficier d'aménagements scolaires et universitaires (sous réserve que le cursus de formation le permette).

L'inscription sur cette liste vous impose aussi des devoirs, telle que la surveillance médicale réglementaire (SMR).

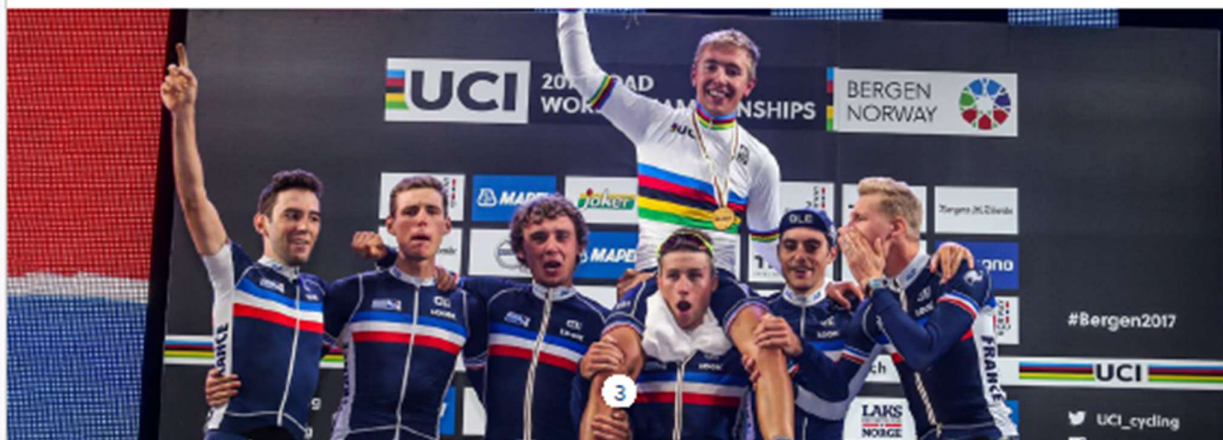
Pour pouvoir être à nouveau proposé.e sur une liste ministérielle l'année suivante, chaque cycliste listé.e « ESPOIRS » doit nécessairement :

- Avoir fait les résultats sportifs mentionnés dans les critères d'inscription en liste ministérielle, critères qui se trouvent dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la FFC ;
- Avoir validé au moins les quatre modules obligatoires proposés ci-dessous avant le 31 juillet de l'année suivante de l'entrée en liste.

## PROGRAMME ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION SPORTIVE & CITOYENNE

Cette formation sportive et citoyenne se compose de quatre modules obligatoires et un module optionnel à valider avant le 31 Juillet. Le suivi et la validation de ces modules se réalise entièrement à distance via la plateforme numérique de l'Institut National de Formation de la FFC.

<https://ffc.sportee.com/Directory/Login/Login.aspx>





## Présentation des quatre modules obligatoires

### • Module « Bienveillance dans le sport »

Vous réaliserez une formation en ligne créée par la FFC à l'attention des jeunes cyclistes et de leurs encadrant.e.s afin qu'ils/elles sachent réagir face à des phénomènes contraires aux valeurs du sport et non souhaités dans le sport cycliste. L'objectif est de prévenir et lutter contre le racisme, l'homophobie, le sexisme, les violences physiques ou psychologiques ainsi que le bizutage mais aussi toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif.

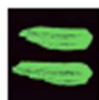
Ce module doit permettre aux potentielles victimes de tels agissement dans le sport cycliste de savoir que la FFC les accompagnera et ne les laissera pas seules. Savoir prévenir et réagir face à de tels comportements est un atout dans la construction d'un.e cycliste de haut niveau.

### • Module « Accueil » des formations fédérales

Il s'agit du premier niveau des formations fédérales. L'objectif est de vous initier aux formations fédérales, à la plateforme de l'INF, ainsi qu'aux notions sur la pédagogie, la réglementation, l'encadrement, la connaissance du monde fédéral et la sécurité dans la pratique du sport cycliste.



### • Module « Prévention du dopage »



Vous réaliserez ici la formation « Programme d'éducation pour sportif de haut niveau national / international » de la plateforme ADEL (Anti-Doping Education and Learning) de l'Agence Mondiale Anti-Dopage (AMA). ce programme en ligne vous apportera des renseignements sur les dangers du dopage et l'importance de la réglementation anti-dopage. Développée par l'Agence Mondiale Anti-dopage, cette formation favorise les comportements positifs visant à éviter le dopage. L'outil commence par expliquer ce que les sportif.ve.s n'ont pas le droit de faire, puis propose des solutions pour progresser dans son sport sans se doper.

Chaque sportif.ve se connecte sur : [adel.wada-ama.org/learn](http://adel.wada-ama.org/learn), crée son compte et peut ainsi commencer la formation.

Dès lors que vous avez créé votre compte, vous pouvez vous rendre sur la page d'accueil du site ADEL. Directement sur cette page, vous allez devoir rechercher la formation intitulée «ADEL pour les sportifs talentueux (français)».

### • Module «communiquer sur les réseaux sociaux»

Ce module a pour objectif de vous aider à développer une bonne image sur les réseaux sociaux, à éviter les pièges et à mieux communiquer.

Quels sont les enjeux de la présence des sportifs et sportives sur les réseaux sociaux ? Pourquoi est-il nécessaire de maîtriser son discours et son image ? Quels sont les risques et dérives des réseaux sociaux ? Vous trouverez aussi conseils et bonnes pratiques pour construire des profils de qualité et bien utiliser les réseaux..

### Présentation du module optionnel

- **Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1)**

Le PSC1 est la formation de base aux premiers secours en France. S'il n'est pas obligatoire pour finaliser sa formation « Sportive & Citoyenne » de la FFC, le PSC1 peut s'avérer très important dans un parcours vers le haut niveau. L'obtention de ce certificat à titre individuel peut permettre de sauver des vies en connaissant les gestes des premiers secours, y compris dans le cadre d'une pratique d'un sport cycliste.

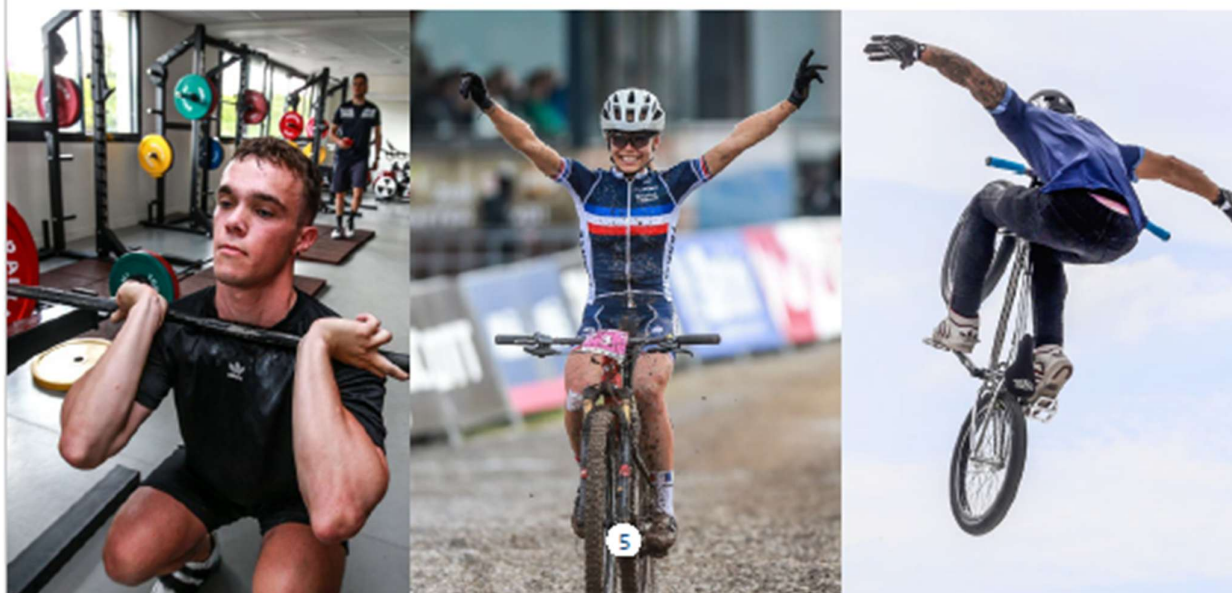
Le PSC 1 est souvent une des pièces à fournir lors d'inscription dans diverses formations, comme celle d'éducateur.trice sportif.ve. Cette formation est proposée par plusieurs organismes dans chaque région (Croix-Rouge française, pompiers, protection civile...). Le coût, s'il y a, de cette formation reste à la charge du ou de la sportif.ve. Des subventions locales ou des aides des clubs sont parfois possibles.

Le/la cycliste qui obtient un certificat nominatif de PSC1 le téléverse sur son compte personnel de la plateforme de l'INF.

Ainsi, cette formation sportive et citoyenne se veut formatrice en apportant les informations sur le monde fédéral et sportif dans lequel un.e cycliste de haut niveau doit évoluer, se construire et grandir. Cette connaissance permet de s'orienter plus efficacement vers la haute performance, mais aussi vers l'encadrement technique ou la direction de structures cyclistes.

Enfin, cette formation permet d'acquérir des compétences sociales et des compétences citoyennes primordiales pour l'équilibre de vie et une performance durable.

Le sport est un formidable outil au service de la citoyenneté ; il est cependant important pour un.e sportif.ve de haut niveau en devenant d'être prévenu.e de ses risques et dangers, en maîtrisant de plus en plus les différents aspects.



POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENT :

[infos.espoirs@ffc.fr](mailto:infos.espoirs@ffc.fr)



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Stratégie de l'accompagnement socio-  
professionnel des sportifs de haut  
niveau ainsi que de leur reconversion*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Présentation de l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau ainsi que de leur reconversion

L'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau est considéré comme un facteur de performance à part entière.

La Fédération Française de Cyclisme a désigné un-e référent-e, cadre d'Etat, comme référent-e du suivi socio-professionnel des SHN. Ce cadre est missionné à 100% sur cette mission. Au niveau du CODIR, un-e DTNA, accompagne et supervise les actions de ce référent-e.

La stratégie et les priorités d'accompagnement socio-professionnel des SHN à la FFC repose sur plusieurs axes clés :

- la prise en compte du projet de vie du sportif : il s'agit de permettre aux sportifs de concilier leur carrière sportive avec des études ou un emploi. Cela leur offre la possibilité de se préparer à leur vie future tout en poursuivant leurs objectifs sportifs. Le référent explore avec le sportif ses volontés, ses envies et l'accompagne à trouver la bonne formation. Le référent est alors en lien avec les référents socio-professionnels des Maisons régionales de la performance (MRP). La singularité du sportif est prise en compte et le sportif est au cœur du projet.
- Un accompagnement est mis en place pour aider les sportifs en terminale à choisir leurs études supérieures et à obtenir leurs choix via parcoursup.
- Une convention avec le CNED va être signée pour avoir un meilleur suivi de la scolarité et donc un meilleur accompagnement à proposer aux sportifs en formation avec le CNED.
- L'accompagnement des sportifs dans la recherche de financement de leur formation est un point essentiel pour les aider dans leur projet de vie.
- L'aménagement des formations des sportifs est un point important. Le référent de la FFC est en lien avec les référents des MRP pour négocier les aménagements nécessaires à la réussite des sportifs cyclistes. La volonté à la FFC est que le sportif choisisse sa formation par appétence et par réelle motivation du contenu. La mise en place des aménagements vient dans un second temps. Une formation choisie par défaut, parce qu'elle propose des aménagements, est souvent synonyme d'échec ou d'abandon pour le sportif.
- L'emploi des sportifs : la prise en compte du niveau sportif et du besoin social est importante. Les sportifs identifiés par l'ANS sont prioritaires. Les différents dispositifs (aides à la professionnalisation, CIP/CAE déconcentrées ou nationales) sont sollicités. La référente accompagne le sportif pour l'aider à trouver un emploi puis mettre en place les aménagements nécessaires et compatibles avec ses temps d'entraînements. La référente est en relation directe avec les clubs, les entreprises, les institutions et fait le lien avec les MRP et l'ANS.

Le-la référent-e du suivi socio-professionnel travaille avec un réseau d'acteurs au service du besoin des sportifs (psychologues, psychiatres, prestataires extérieurs en bilan de compétences...).

Elle est aussi en lien avec l'ANS et le pacte de performance pour la recherche de contrats d'images ou de mécénats pour les sportifs cyclistes. Elle accompagne les sportifs dans le montage des dossiers, dans l'écriture de lettre de motivation, dans la conception de leur curriculum vitae...

## Les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides personnalisées aux sportifs de la FFC :

Les Aides Personnalisées (AP) sont un dispositif de soutien financier de l'Agence Nationale du Sport destiné aux sportif-ve-s listés « Haut Niveau » (Relève, Senior, Elite et Reconversion) par le Ministère chargé des sports au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (voir critères d'inscriptions).

- Les AP sont orientées sur le volet socio-professionnel :
  - o Aides sociales pour les SHN gagnant moins de 40K€ par an
  - o Aides à la formation (remboursement de frais pédagogiques sur facture à déposer sur le PSQS)
  - o Manque à gagner employeur pour les SHN en CIP ou CAE déconcentrées (ces sommes ne transitent plus par les AP)
  - o Manque à gagner sportif pour les SHN posant des congés sans solde.
- La gestion et le suivi des AP passent par le PSQS
- Le-la sportif-ve doit déposer son RIB et sa facture formation sur le PSQS (voir tutoriel PSQS-AP pour les sportifs).

Sur la base de ces principes définis par l'ANS, la FFC organise l'attribution des AP selon les modalités suivantes :

- Le-la référent-e suivi socio-professionnel de la FFC, fait le lien avec chaque Head coach et entraîneur pour identifier les sportif-ve-s et leurs besoins.
- Un dossier simple est à remplir par l'athlète (implication du sportif).
- Le-la référent-e, en lien avec les entraîneurs, proposera au DTN la somme allouée à chaque SHN après étude des dossiers et concertation avec chaque Head coach (pour les aides à la performance)
- Obligation pour le sportif de rendre le dossier de demande.
- La répartition ne se fait pas par discipline mais bien en fonction des besoins identifiés des cyclistes et pilotes de Haut Niveau.

Le montant alloué des AP dépend des spécificités de chaque athlète (autres aides, sponsors, CI, CIP, bourses...). Il peut varier chaque année. Le montant de l'aide dépend du besoin de l'athlète, du niveau sportif et de l'enveloppe annuelle attribuée à la FFC.

**Pour les sportif-ve-s du Programme Olympique gagnant plus de 40K€/an**, des aides au projet sportif peuvent être attribuées par la FFC (aide au financement de matériel, stage personnel...). La procédure est identique à celle des AP. Leur demande est également réalisée par l'athlète sur le dossier de demande des AP. Le versement de l'aide est effectué sur production de factures et notes de frais conformes au projet exprimé.

Ce dispositif a pour but d'accompagner les SHN du Cercle Haute Performance et du Programme Olympique dans la préparation olympique et avec pour objectif de remporter des médailles.

Une attention particulière est portée aux sportifs ou sportives qui sont parents. La référente en lien avec le head coach de la discipline, identifie le besoin social du sportif ou de la sportive d'être avec son ou ses enfants sur une période bien définie (stages ou compétitions Equipe de France), son ou ses besoins spécifiques et met en place cela. Pour ce faire, elle négociera avec l'ANS, l'enveloppe spécifique des AP prévue à cet effet.

- Accompagnement à la reconversion : plusieurs dispositifs sont mis en place à la FFC pour accompagner les SHN dans leur reconversion professionnelle :
  - Aider les sportifs à continuer leurs études pendant leur carrière sportive. L'objectif est de préparer l'avenir des sportifs tout en continuant à performer dans leur discipline. La reconversion doit être pensée pendant la carrière du sportif et non pas seulement à la fin de cette dernière.
  - Mise en place de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) ou Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE). Ces conventions offrent un soutien financier et des opportunités professionnelles aux SHN, facilitant ainsi leur transition vers une nouvelle carrière.
  - Un accompagnement financier à la reprise d'une formation ou à la mise en place d'un bilan de compétences.
  - Livret de compétences : cet outil permet d'identifier et de valoriser les compétences acquises par les sportifs au cours de leur carrière, facilitant ainsi leur insertion sur le marché du travail.
  - Accompagnement de la référente du suivi socio professionnel dans l'élaboration de CV et lettres de motivations. Simulation d'entretiens blancs et préparation à certains concours comme le professorat de sport.

Ces dispositifs visent à offrir un accompagnement personnalisé et à garantir une transition réussie vers la vie professionnelle après la carrière sportive.

#### **Le Portail du Suivi Quotidien du sportif (PSQS) :**

Le PSQS est l'outil de référence du sport français. Il recense tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés inscrits dans une structure du PPF de la FFC. Cette base de données est le lien entre la Fédération, l'Agence Nationale du Sport (ANS), les Maisons Régionales de la Performance (MRP), les établissements pour les sportifs en pôle...

Il est donc important et primordial que les informations de chaque sportif soient à jour sur le PSQS, et ce, régulièrement.

Pour ce faire :

La FFC fait le choix de ne proposer pour être listés, que les sportifs qui ont rempli leur dossier sur le PSQS lors de la pré inscription. Tous les sportifs apparaissant en « saisie non commencée » ou en « saisie en cours » dans la mise en liste ne sont pas proposés et ne seront donc pas listés à l'officialisation des listes.

La FFC a fait un tutoriel, qu'elle remet à jour chaque année, pour donner la marche à suivre à chaque sportif, pour mettre à jour les données de son PSQS, pour télécharger son attestation de mise en liste, pour obtenir son ID PSQS pour parcoursup... (voir tutoriel PSQS).

La référente du suivi socio-professionnel parle du PSQS et explique l'importance que les informations de chaque sportif soient à jour à travers la newsletter à destination des SHN, lors de ces interventions auprès des différents collectifs sur les stages Equipe de France, dans les pôles, lors du webinaire explicatif sur la mise en place de la Formation Sportive et Citoyenne et lors de chacun de ces entretiens individuels avec les sportifs.



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Stratégie de l'accompagnement socio-  
professionnel des sportifs de haut  
niveau : Aides Personnalisées*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

### Aides Personnalisées (AP) 2025

L'attribution des Aides Personnalisées (AP) va se faire sur le PSQS.  
Pour qu'un SHN prétende à des AP, il faut qu'il mette son Relevé d'Identité Bancaire (RIB) sur le PSQS ainsi que **sa ou ses factures de formation** de l'année en cours.

#### **Procédure :**

Se connecter au PSQS : Cliquez sur <https://www.portail-sportif.fr/>

- Votre identifiant : {login} prenom.nom (**ne pas oublier le '.' entre le prénom et le nom**)
- Votre mot de passe : celui que vous avez choisi à la première connexion. Si vous n'avez pas initialisé ce mot de passe ou si vous l'avez oublié, cliquez sur "**mot de passe oublié**" et entrez votre identifiant ou votre mail pour recevoir le lien qui vous permettra de définir votre mot de passe (lien qui vous sera envoyé par mail). Pensez à noter votre mot de passe pour la prochaine connexion.

Une fois connecté sur le PSQS, cliquez sur le bouton « **MA FICHE** » en haut de l'écran.

Puis sur « **Documents** », dans les onglets à gauche de l'écran.

Enfin sur « **€ Finances (RIB, notes de frais)** »

#### **Pour mettre votre RIB :**

Cliquer sur « **Définir le RIB** » :

- rentrer les données de votre RIB
- Indiquer le nom de votre banque
- choisir un fichier : y déposer votre RIB
- Puis cliquer sur « **enregistrer le RIB** »

#### **Pour mettre une note de frais (uniquement facture formation) :**

Cliquer sur « **Ajouter une note de frais** » :

- Choisir un fichier : y déposer votre facture formation de l'année en cours
- Libellé : préciser de quelle formation il s'agit
- Type : cocher « **Frais de formation et de scolarité** »
- Montant : indiquer le montant de la facture
- Date : mettre une date en 2025
- Puis cliquer sur « **enregistrer la facture** »

Vous avez la possibilité de déposer plusieurs factures (même procédure à refaire pour chaque facture).

Envoyer un mail à Séverine MAILLET ([s.maillet@ffc.fr](mailto:s.maillet@ffc.fr)) et à Mathilde DUPRE ([m.dupre@ffc.fr](mailto:m.dupre@ffc.fr)) leur précisant que vous avez fait le nécessaire sur le PSQS et en leur envoyant à nouveaux ces documents (RIB et factures) ainsi que le ou les dossiers de demande d'AP dûment remplis.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire cette démarche de dépôt de documents sur l'application mobile France.sport. Il y a un lien automatique entre les deux plateformes. Les codes d'accès sont les mêmes.



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FEDERATION  
FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Stratégie de l'accompagnement socio-  
professionnel des sportifs de haut  
niveau : Tutoriel PSQS*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Tutoriel PSQS  
Portail de Suivi Quotidien du Sportif

ROUTE  
PISTE  
VTT  
BMX  
CYCLO-CROSS  
CYCLISME EN SALLE  
POLO-VELO  
LOISIR  
FREESTYLE  
VELO COUCHE

Le PSQS est aujourd'hui l'outil de référence du sport français. Il recense tous les sportifs listés en France (espoirs et collectifs nationaux compris) ainsi que les sportifs non listés inscrits dans une structure du Plan de Performance Fédéral (PPF) de la FFC.

La mise en liste des SHN se fait avec le PSQS.

Cette base de données est le lien entre la Fédération, l'Agence Nationale du Sport (ANS), votre Maison Régionale de la Performance (MRP), les établissements pour les sportifs en pôle...

Il est donc important et primordial que vos informations soient à jour sur le PSQS.

Pour vous connecter :

- Cliquez sur <https://www.portail-sportif.fr/>

- Votre identifiant : {login} prenom.nom (ne pas oublier le '.' entre le prénom et le nom).

- Votre mot de passe : si vous n'avez pas initialisé ce mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié" et entrez votre identifiant ou votre mail pour recevoir le lien qui vous permettra de définir votre mot de passe (lien qui vous sera envoyé par mail).

Une fois connecté sur le PSQS, cliquez sur le bouton « MA FICHE » en haut de l'écran. Je vous invite à vérifier et compléter vos informations (adresse, n° de sécurité sociale, photo, lieu de naissance...) et mettre une photo de vous récente, format portrait, si possible avec le haut de l'équipe de France (ceci pouvant servir de photo d'accréditation pour les championnats internationaux).

Complétez les parties concernant la formation et/ou l'emploi en ajoutant ce que vous faites en 2024 (A minima, indiquez « Sans formation » ou « Sans emploi »).

Il est important de vérifier que votre club et votre région de licence soient les bons ainsi que votre structure d'entraînement si vous êtes en pôle.

Vous avez à votre disposition la partie « documents » pour déposer des documents (CV, book, attestation carte vitale et mutuelle...).

En effet, en cas d'accident, la FFC peut récupérer très vite les informations nécessaires pour faire la déclaration.

Le CV et le book peuvent nous permettre d'être très réactif en cas de demande de l'ANS, du ministère chargé des sports, du pacte de performance ou d'entreprises. Je vous invite donc à mettre ces documents sur le PSQS et à les tenir à jour.

Vous pouvez éditer votre attestation SHN sur le PSQS (en cliquant sur « attestation » en haut à droite).

Si des informations sont à modifier et que vous n'y parvenez pas, n'hésitez pas à me contacter. En effet, vous n'avez la main pour modifier que certaines informations.

Aussi, en cas de mutation, il est important de le signaler afin de mettre à jour le PSQS ; sans quoi, vous pourriez ne pas avoir accès à certains droits.

Comptant sur votre participation active.

Mathilde DUPRE  
Responsable du suivi socio-professionnel des SHN  
[m.dupre@ffc.fr](mailto:m.dupre@ffc.fr) 06 88 12 22 85  
age 1 / 1



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME**  
**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

Modalités de la surveillance médicale  
réglementaire  
des SHN et des sportifs relevant du projet de  
performance fédéral



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

**Introduction :** Le médecin coordinateur met en place la SMR de l'ensemble des sportifs relevant du projet de performance fédérale, SHN et non SHN. Dans sa philosophie (la SMR a pour but de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive) et dans sa méthode, la SMR FFC répond précisément au code du sport.

## 1- Nature des bilans demandés dans le cadre de la SMR

La SMR FFC s'appuie sur un bilan annuel minimaliste mais qualitatif – certains examens (épreuves d'efforts, bilans biologiques) ne sont plus demandés de façon systématique aux cyclistes du PPF mais rentrent dans le cadre d'une prescription médicale au regard de l'examen clinique bien mené, qui est valorisé.

Les sportifs listés par le Ministère du sport et ayant par ailleurs un statut professionnel sous contrat dans une équipe professionnelle française, ou les sportifs listés comme amateurs faisant partie des meilleurs de leur discipline par l'Union Cycliste Internationale (UCI), devront, en plus des examens requis dans le cadre de la SMR FFC, réaliser les examens selon le règlement UCI, ou selon les principes mis en place en accord avec la Ligue nationale de cyclisme (pour les cyclistes des équipes continentales professionnelles).

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments qui sont demandés chaque année à nos cyclistes.

		BILAN CLINIQUE		ECG de repos	ECHOGRAPHIE	EPREUVE D'EFFORT CARDIO	BILAN BIOLOGIQUE	
LISTES -SHN -CN -Espoirs	PROS UCI H WTT PRT*	Examen clinique par un médecin du sport, avec bilans nutritionnel et psychologique	4X/an	1X/an	1X dans la carrière	Tous les 2 ans	4X/an***	
	PROS UCI H CTM *		1X/an				Sur indication médicale	2X/an***
	PROS UCI F WT*							
	LISTES UCI**							
	PROS UCI F PRW CTW*							
LISTES ni PROS ni UCI		Sur indication médicale						
PPF NON LISTES								

WTT = UCI WORLDTEAMS - WTW = UCI WOMEN'S WORLDTEAMS - PRT = UCI PROTEAMS - PRW = UCI WOMEN'S PROTEAMS - CTM = EQUIPES CONTINENTALES UCI - CTW = EQUIPES CONTINENTALES FEMMES UCI

\*\*Sur liste ministerielle et sur liste SMR UCI

\*\*\*Ces bilans demandés par l'UCI comportent différents items variables selon les campagnes et les publics, intégrant les paramètres suivants : Hémogramme complet, Réticulocytes, Ferritine, Urée, Créatinine, Protéine-C-Réactive, Glycémie, TSH, Testostérone, Cortisol, Examen par bandelette urinaire.

\*\*\*\*

## 2- Méthode

### 2-1. Appel à réalisation de la SMR :

-Les sportifs listés sont sollicités pour la réalisation de la SMR par le service médical dès l'information de la proposition de mise en liste et reçoivent confirmation lors de la publication des listes. Ils sont responsables de la bonne réalisation de leur SMR dans le temps imparti (avant le premier mars de la saison en cours pour le bilan clinique).

-Les cyclistes du PPF non listés sont, pour la réalisation de la SMR, sous la responsabilité de la structure qui les encadre, qui organise et rend compte au service médical

### 2-2. La Fédération s'attache à la pertinence du bilan clinique annuel.

-Conformément à l'exigence du Code du sport, le bilan des sportifs listés doit être effectué par un médecin du sport. Pour la FFC, ce médecin du sport doit être sensibilisé aux spécificités médicales du cyclisme. Pour garantir

cette qualité, un réseau de médecins référents\* initiés à la médecine du cyclisme est progressivement mis en place, médecins sensibilisés ou formés par la FFC, avec des supports divers (livre de médecine du cyclisme publié sous l'égide de la Fédération, webinaires, congrès annuel, staffs médicaux en visioconférence...)

\*Liste des Médecins et plateaux techniques référencés par la FFC - Lien : [LISTE PTMS 2025.pdf](#)

-Concernant les sportifs du PPF qui ne sont pas sur liste ministérielle, tout médecin peut être sollicité par la structure – idéalement, ce médecin devrait être médecin du sport et identifié dans nos réseaux.

2-3. Une trame détaillée du bilan annuel\* est transmise en début de saison aux médecins du réseau et aux structures du PPF, ainsi qu'un commentaire sur les problématiques médicales les plus spécifiques et essentielles à rechercher :

-*Screening cardiologique complet*

-*Recherche de troubles respiratoires liés à l'exercice– incluant les bronchoconstrictions et les obstructions laryngées induites par l'exercice.*

-*Nutrition : bilan global, et dépistage des déficits énergétiques relatifs et des troubles du comportement alimentaire.*

-*Traumatismes chroniques (rachis, genoux, périnée) liés à la posture sur vélo et à la selle*

-*Cyclistes féminines : aspects hormonaux et pathologies périnéales spécifiques liées à la selle*

-*Commotion cérébrale – ATCD et messages de prévention*

-*Bilan psychologique : recherche de troubles de la santé mentale, orientation vers un psychologue du sport si nécessaire ou en première intention sur la demande du médecin du sport.*

2-4. Un certificat d'absence de contre-indication\* (CACI) est délivré par le médecin, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, ainsi que de la conformité aux exigences fédérales en matière de contenu du bilan clinique et d'examen requis.

\*Lien : [BILAN ANNUEL DU COUREUR-CACI\\_SMR\\_FFC\\_SHN\\_2025.pdf](#)

2-5. Carnet du cycliste :

-Pour les cyclistes SHN et non SHN listés, les documents médicaux produits pour la SMR sont versés par les cyclistes dans le dossier médical informatisé du sportif (ASKAMON®).

-Pour les cyclistes du PPF non listés, le CACI mentionnant les éléments essentiels du bilan doit être transmis au médecin coordonnateur ([medical@ffc.fr](mailto:medical@ffc.fr)). Les éléments du dossier doivent rester en possession du coureur, qui sera informé qu'à tout moment la FFC peut demander à récupérer ces bilans.

### **3- Sanctions possibles en cas de non-réalisation**

En cas de non-respect des prescriptions liées à la SMR, les cyclistes s'exposent à :

- Ne pas être éligibles à la participation aux championnats de France
- Ne pas être éligibles aux sélections en équipe de France
- Voir à leur encontre une demande d'ouverture d'une procédure disciplinaire auprès du président de la FFC pour violation du règlement fédéral
- Ne plus recevoir les aides personnalisées
- Ne pas être proposés sur liste à l'année N+1
- Être suspendus de leur qualité de SHN

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Garantie des compétences et  
honorabilité des intervenants au sein  
des dispositifs et des structures du PPF  
2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Compétences et honorabilité des intervenants au sein des dispositifs et des structures du PPF 2025-2029

Au sein des dispositifs et structures définies dans le cadre du Projet de Performance Fédéral 2025-2029, les activités menées sont réalisées par des intervenants pour avoir les statuts suivants :

- Cadre d'Etat placé-e auprès de la FFC (fonctionnaire ou contractuel)
- Salarié-e de l'entité organisatrice
- Prestataire de l'entité organisatrice
- Bénévole

Quel que soit leur statut, tous les intervenants doivent être détenteurs d'une licence « encadrement » de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) à jour. Cette licence permet de vérifier annuellement leur honorabilité, en s'assurant qu'ils n'ont pas été condamnés pour des crimes ou délits incompatibles avec leurs fonctions auprès de la FFC ou de ses structures affiliées.

Les intervenant-e-s qui dépendent légalement et statutairement d'institutions partenaires (établissements scolaires, établissements publics, collectivités territoriales, établissements hospitaliers...) et dès lors où ces intervenants exercent leurs activités dans le cadre et sous la responsabilité de leur institution, ces derniers n'ont pas besoin d'être licenciés à la FFC.

Les fonctions et activités déployées dans le cadre des dispositifs et structures du PPF 2025-2029 sont de natures suivantes :

- Fonctions / activités techniques et pédagogiques
- Fonctions / activités médicales et paramédicales
- Fonctions / activités de suivi et d'entretien des matériels
- Fonctions / activités logistiques et d'assistance

Selon leurs fonctions, les intervenants doivent posséder les qualifications professionnelles et/ou fédérales appropriées. Cela inclut les diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification garantissant leur compétence en matière de sécurité des pratiquants. Le tableau ci-dessous indique les obligations à mettre en œuvre selon les types de fonctions et, de manière non exhaustive, pour chaque type de mission.

Tous les intervenants, qu'ils soient salariés, cadres d'État, prestataires ou bénévoles, doivent respecter les obligations légales et réglementaires en matière d'encadrement des activités physiques et sportives (APS). Cela inclut la possession des qualifications nécessaires et la déclaration de leur activité auprès des autorités compétentes.

Pour les activités relevant des Programmes d'Accession au Haut Niveau, la vérification des compétences et de la détention d'une licence encadrement des intervenants est confiée à la responsabilité des Managers Techniques Territoriaux.

Pour les activités relevant du Programme d'Excellence (Programme Relève, Programme Olympique et Equipe de France), la vérification des compétences et de l'honorabilité des intervenants est confiée à la responsabilité du Directeur Technique National.

Le service médical de la FFC est compétent pour vérifier les qualifications des acteurs médicaux et paramédicaux. Cela inclut la surveillance médicale des sportifs, la prévention du dopage et la gestion des dossiers médicaux.

Fonctions / activités	Techniques et pédagogiques	Médicales et paramédicales	Suivi et entretien des matériels	Logistiques et d'assistance
Missions types (listes non exhaustives)	Entraîneur-e Responsable de mission / structure Préparateur-trice Physique Préparateur-trice mental	Médecin Kinésithérapeute Psychologue Nutritionniste	Mécanicien-ne Préparateur-trice de mission	Intendant-e Assistant-e logistique
Licence FFC à jour	Encadrement obligatoire	Encadrement obligatoire	Encadrement obligatoire	Encadrement obligatoire
Qualifications obligatoires	Diplôme professionnel et/ou universitaire conduisant à l'octroi d'une Carte professionnelle prévue par le Code du sport	Diplôme de docteur en médecine ou Kiné diplômé d'état Diplôme de médecine du sport (CES, DES, FST, Capacité) pour les médecins intervenant auprès des collectifs France. Diplômes de psychologie du sport et de nutrition du sport pour les intervenants psycho et nutrition.	Formation fédérale – Module Accueil	Formation fédérale – Module Accueil
Autres obligations légales et réglementaire	Présentation de la carte professionnelle prévue en application de l'article L.211-1 du Code du Sport	-Inscription à l'ordre des médecins ou des kinésithérapeutes -Assurance RCP		
	Les qualifications des intervenants en préparation mentale et préparation physique sont préalablement vérifiées en lien avec les référents thématiques identifiés au sein de la DTN			

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Dispositions de formation continue de  
l'encadrement du PPF 2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Dispositions de formation continue de l'encadrement du PPF 2025-2029

Au sein des dispositifs et structures définies dans le cadre du Projet de Performance Fédéral 2025-2029, les activités menées sont réalisées par des intervenants pour avoir les statuts suivants :

- Cadre d'Etat placé-e auprès de la FFC (fonctionnaire ou contractuel)
- Salarié-e de l'entité organisatrice
- Prestataire de l'entité organisatrice
- Bénévole

Selon les statuts et les entités employeuses, différents dispositifs d'accompagnement et de prise en charge (totale ou partielle) des actions de formation continue sont identifiés par la DTN. Ces dispositifs sont mobilisés en fonction des profils et des projets de formation. Les Managers Techniques Territoriaux sont informés de l'existence de ces dispositifs afin de les mobiliser en faveur des intervenants qui relèvent des Programmes d'Accession au Haut Niveau.

Les fonctions et activités déployées dans le cadre des dispositifs et structures du PPF 2025-2029 sont de natures suivantes :

- Fonctions / activités techniques et pédagogiques
- Fonctions / activités médicales et paramédicales
- Fonctions / activités de suivi et d'entretien des matériels
- Fonctions / activités logistiques et d'assistance

Différents dispositifs sont mobilisables par la DTN et les MTT pour accompagner les staffs d'encadrement du PPF 2025-2029 vers des actions de formation continue (voir tableau en annexe pour plus de détail) :

- Plan Coach de l'ANS
- Plan Coach 2032 de l'ANS
- INSEP - Formation
- Séminaire annuel de formation « Santé et Performance » organisé par la DTN de la FFC
- Les webinaires de la formation, organisés tous les 2 mois par l'INF à l'attention des cadres de la FFC
- Webinaires thématiques proposés par la DTN

Différentes institutions sont mobilisables par la DTN et les MTT pour accompagner les staffs d'encadrement du PPF 2025-2029 vers des actions de formation continue (liste non exhaustive) :

- Ecole des cadres
- INSEP
- CREPS – Maison Régionales de la Performance
- Universités STAPS
- Opérateur de Compétence, AFDAS

**Enjeu de la mixité des staffs d'encadrement**

- Communauté de pratique d'entraîneur-e-s et responsables de collectifs sur l'enjeu de la mixité dans l'encadrement d'un collectif sportif de haut niveau
- Identification d'un vivier de femmes entraîneurs et mécaniciennes puis intégration sur des activités du PPF 2025-2029
- Budget d'engagement à la mixité des staffs et plus particulièrement des fonctions techniques, sportives et mécaniques.
- Budget d'engagement de soutien à la formation professionnelle des cadres féminines impliquées en structure fédérale (BP JEPS, DE JEPS et DES JEPS)
- Orientation et accompagnement des femmes entraîneurs vers les dispositifs nationaux et internationaux de coaching, mentorat et/ou formation (CIO, Commission Européenne, CNOSF...)
- Suivi d'un indicateur de mixité femmes / hommes dans l'encadrement des collectifs nationaux

#### **Enjeu d'inclure l'encadrement bénévole au côté de l'encadrement rémunéré**

- Développement de la maîtrise des différents statuts et de leur conciliation dans un collectif d'encadrement
- Développement de la capacité à définir explicitement les rôles au sein d'un collectif d'encadrement

Dispositifs	Techniques et pédagogiques	Médicales et paramédicales	Suivi et entretien des matériels	Logistiques et d'assistance
Plan Coach ANS	Réservé aux Head Coach (identifiés par l'ANS) – Séminaires, coaching, plan individualisés			
Plan Coach Ambition 2032	Réservé aux Entraîneurs Nationaux du Programme Relève (identifiés par l'ANS)			
Séminaire Santé – Performance de la FFC	Organisation annuelle ouverte à l'ensemble des technicien-ne-s et staffs médicaux / paramédicaux des programmes Olympique, Relève et Accession			
Formations thématiques ou Webinaires organisés par la DTN de la FFC	Webinaires nationaux (programmes annuels)  Interventions dans les territoires sur projets / besoins définis par les MTT	Formation sur les positions et préventions (kinésithérapeutes)	En projet	
Compte Personnel de Formation	Mobilisable pour l'ensemble des intervenants (sauf prestataires) en fonction des besoins de formation identifiés avec leur employeur			
Compte d'Engagement Citoyen (CEC) et Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)	Dispositifs mobilisables pour accompagner les personnes bénévoles dans le suivi de formations continues			

**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

*Stratégie de gestion de la DATA  
du PPF 2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Stratégie de gestion de la DATA du PPF 2025-2029

L'utilisation des données dans le sport cycliste de haut-niveau constitue un enjeu important pour accompagner la performance des athlètes, contribuer à un suivi de santé efficace et optimiser les stratégies spécifiques à chaque discipline. Néanmoins, compte tenu des bilans des olympiades passées et de l'évolution technologique, nous nous trouvons face à un « tsunami » de données qui nécessite d'avoir une approche et un cadre structurés, sécurisés et interopérables.

Dans ce contexte, que ce soit pour le Programme Olympique, pour la Relève ou l'Accession au haut-niveau, la FFC s'inscrit notamment dans les différents plans d'évolution numérique, notamment via les plans de transformation numérique de l'Agence Nationale du Sport et dans le Sport Data Hub.

La stratégie « DATA » du PPF 2025-2029 s'appuie sur les axes suivants :

- Cadre décisionnel
- Intégration dans l'éco-système
- S'assurer de la validité, la comptabilité, l'éthique et la conformité des données
- Les acteurs et leur formation

### Les principes structurants de cette stratégie :

D'une manière générale, la FFC s'efforce de s'appuyer sur les principes suivants pour mettre en œuvre cette stratégie au cours de l'olympiade :

- Interopérabilité native avec la base externe du Sport Data Hub ;
- Outils valides et appliqués : technologies validées techniquement et scientifiquement, applicables au sport de haut niveau ;
- Ethique & RGPD ;
- Simplicité de fonctionnalité et acceptabilité pour les entraîneurs, athlètes et staffs. A défaut, les outils nécessitent une ressource humaine dédiée pour assurer la récolte et le traitement ;
- Économie de la donnée : éviter la collecte excessive, privilégier les données actionnables ;
- S'agissant de la compétition, les outils d'acquisition de données ne doivent pas perturber la performance des athlètes.

### 1. LE CADRE DECISIONNEL

6 critères majeurs d'évaluation permettent de définir un cadre décisionnel pour l'intégration de nouveaux outils relatifs aux données du sport de haut-niveau, en nous appuyant sur le cadre de travail relatif au développement des technologies dans le sport<sup>9</sup>. La matrice de ces 6 critères est la suivante :

---

<sup>9</sup> S. Robertson, J. Zendler, K. De Mey, J. Haycraft, G.I. Ash, C. Brockett, D. Seshadri, C. Woods, L. Kober, R. Aughey & J. Rogowski (2023) Development of a sports technology quality framework, Journal of Sports Sciences, 41:22, 1983-1993

Critère	Objectif	Exemples de questions clés pour envisager une nouvelle technologie
<b>1. Validation scientifique</b>	S'assurer de la crédibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études de validation ? Impartialité de ces études et qualité (journaux peer-reviewed) ? Plusieurs équipes scientifiques distinctes ?</li> <li>- Revue de littérature ?</li> <li>- Qualité des études ?</li> <li>Comparaison avec 1 gold standard ?</li> </ul>
<b>2. Fiabilité et sensibilité</b>	Utilisabilité technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce que l'on mesure ? Est-ce que l'outil est pertinent pour mesurer ce que l'on souhaite mesurer ?</li> <li>- Données fiables et reproductibles ? Sensibles à des changements réels ?</li> </ul>
<b>3. Interopérabilité et intégration SDH</b>	Compatibilité technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que les outils de récoltes permettent un export vers la base externe ? Quel format ? Compatibilité ?</li> <li>- API existantes ? Documentation disponible</li> <li>- Quelles synchronisations avec Nolio/Tableau ?</li> <li>Autres outils d'AMS ?</li> </ul>
<b>4. Acceptabilité terrain</b>	Facilité d'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facile à utiliser ?</li> <li>- Formations prévues ?</li> <li>- Impact sur les routines ?</li> <li>- Durée ? Batterie ? Stockage ? Echantillonnage ? SAVS ?</li> <li>- Effet psychologique ou comportementale induit ?</li> </ul>
<b>5. Éthique et protection des données</b>	RGPD et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données hébergées en France/UE ? Propriétaire identifié des données ?</li> <li>- Existe-t-il des algos de retraitement des données (autrement dit, où est la donnée brute) ?</li> <li>- Consentement éclairé assuré ?</li> <li>- Méthode d'identification des athlètes compatibles SDH ?</li> </ul>
<b>6. Coût / bénéfice et soutenabilité</b>	Efficienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'achat, d'intégration, de maintenance ?</li> <li>- Licences ? Logiciels ?</li> <li>- Pérennité de la solution ?</li> <li>- Coût de développement (API par exemple) ?</li> <li>- Quel développement de l'entreprise (start-up...) ?</li> <li>- Est-ce que l'investissement est-il justifiable pour ce qu'il va apporter sur la performance ?</li> </ul>

## **2. INTEGRATION DANS L'ECO-SYSTEME**

Le stockage sur base externe concerne à ce jour les athlètes identifiés sur le PSQS et dont le niveau sportif leur permet d'être identifiés athlètes cibles par l'Agence Nationale du Sport. Ainsi, les sportifs Relève ne sont a priori pas concernés. Cependant, afin d'éviter des situations trop complexes à l'avenir, toute nouvelle technologie retenue doit pouvoir être interfacée avec la base externe SDH à court ou moyen terme. Même si l'outil ne concerne pas dans un premier temps l'élite.

Les données doivent transiter par des canaux sécurisés (API sécurisées, transferts SFTP, etc.) Les fournisseurs qui proposent une documentation technique complète et des API ouvertes sont favorisées pour permettre cette interopérabilité des solutions software.

Un audit RGPD est systématiquement requis (type de donnée, consentement, finalité). La traçabilité des données (origine, usage, destinataire) est un prérequis indispensable.

## **3. S'ASSURER DE LA VALIDITE, LA COMPTABILITE, L'ETHIQUE ET LA CONFORMITE DES DONNEES**

D'une manière générale, les équipes en charge de la performance et celle des outils numériques doivent être mobilisées par tous les acteurs qui souhaiteraient intégrer des nouvelles technologies. Elles veilleront dès lors à appliquer le cadre méthodologique de la matrice décisionnelle et fournir un premier rapport avant toute intégration dans le quotidien d'un athlète.

Ainsi, le schéma type évoqué dans ce cadre sera le suivant :

### **Cycle d'adoption type**

1. Proposition ou détection d'une nouvelle technologie par un staff, un athlète ou un partenaire ;
2. Sollicitation des équipes en charge de l'optimisation de la performance et des outils numériques. Si besoin, sollicitation de l'équipe médicale s'il s'agit d'une donnée relative à la santé ;
3. Évaluation via la matrice (fiche standardisée avec une grille d'évaluation de 1 à 5 par item) ;
4. Analyse de compatibilité SDH (transfert vers base externe, format de données, contrats avec les éditeurs) ;
5. Phase de test terrain (POC) si jugé pertinent par les personnes en charge de l'optimisation de la performance et des outils numériques ;
6. Bilan de cette phase de test avec les entraîneurs concernés ;
7. Décision finale par le responsable performance et comité technique, en lien avec l'INSEP/SDH si besoin.

Considérant l'enjeu stratégique des datas, en particulier dans l'aide à la décision de l'entraîneur, la stratégie DATA du PPF 2025-2029 doit permettre de systématiser une méthode pour disposer des bons outils et, surtout, lorsqu'une nouvelle technologie émerge, de ne valider que les outils valides, utiles et pertinents.

Cependant, dans leur pratique de plus en plus connectée et mesurée, les athlètes de haut-niveau n'ont pas toujours la possibilité de choisir ces outils. Ainsi, via la Cellule Optimisation et Recherche, la FFC s'assurera que les athlètes aient les bons outils, notamment en termes de validité des données qu'il génère. En cas de besoin, l'aide à la décision peut s'appuyer sur des collaborations scientifiques diversifiées.

Les head-coachs et managers réaliseront ainsi une revue annuelle des outils des athlètes dont ils suivent l'activité et feront un état auprès du responsable de la Cellule Optimisation et Recherche. Ensemble, ils s'assureront donc des questions évoquées ci-dessus, et engageront, le cas échéant, les vérifications nécessaires sur le terrain, sur plateau ou sur banc de mesure.

Ce type de démarche participera également à la formation de chaque entraîneur en la matière et permettra donc détailler la dernière partie de ce chapitre qui traite des acteurs et de leur formation autour de la data.

#### **4. LES ACTEURS ET LEUR FORMATION**

Le responsable de la Cellule Optimisation et Recherche coordonne la mise en œuvre de cette stratégie en lien avec le référent Data / club et le-la manager de la formation. Si le responsable de la cellule a une vue plutôt de la très haute performance et le référent Data / club s'assure d'un déploiement des outils dès le club, ces deux acteurs incontournables veilleront à une bonne imbrication dans le temps des ressources data et une bonne cohérence de celles-ci.

Ces deux personnes s'appuieront sur la Cellule Optimisation et Recherche dont le cœur de travail est la donnée. Ces personnes ont généralement des niveaux d'expertises très avancés pour émettre un avis concernant l'utilisation des données mais aussi pour leur analyse vis-à-vis de la performance.

Cependant, bien qu'experts, ces acteurs ne peuvent être les uniques acteurs et décisionnaires. D'une manière générale, les entraîneurs, et plus globalement les staffs, sans oublier les athlètes, doivent être associés et formés à l'utilisation des données.

Au-delà d'être bien formés, il est absolument nécessaire que les entraîneurs puissent émettre un avis éclairé sur la manière de bien utiliser les données ; l'interaction avec les athlètes et veiller, avec les équipes scientifiques, que les solutions de génération de données et l'analyse qui en est faite, ne soient que des ressources d'aide à la décision. La performance étant multi-factorielle et d'une complexité croissante avec l'élévation du niveau d'un athlète ou d'une discipline, nous devons nous résoudre à l'idée qu'une seule donnée, même très fortement corrélée à la performance, ne sera jamais suffisante seule pour qualifier la performance. C'est pourquoi nous tentons de mettre en place une politique de centralisation et de pseudo anonymisation des données de sorte que les outils d'analyse permettent de favoriser les croisements de données, que ce soit via les applicatifs comme Nolio mais aussi et surtout « Tableau » au sein du Sport Data Hub.

Pour asseoir cette stratégie, il est donc nécessaire que les athlètes aient été formés tôt à une bonne utilisation des données dans leur pratique. L'outil Nolio, du club à l'Equipe de France, est donc une formidable opportunité pour déployer une stratégie à étages auprès des plus jeunes jusqu'aux athlètes élités. L'enjeu de cette olympiade est de permettre à ce que chaque entraîneur, chaque club, s'empare totalement de cette démarche. Le référent Data / club aura pour rôle d'accompagner et valoriser les bons usages et de former les différents acteurs.

Enfin, dans cette stratégie, il est important également de préciser les interactions en matière de recherche et développement. La mise en œuvre des programmes prioritaires de recherche entre 2019 et 2024 a amené la FFC à mettre en place des partages de données. Les équipes scientifiques qui ont accompagné les collectifs de l'Equipe de France se sont majoritairement appuyées sur les données des athlètes en compétition et à l'entraînement grâce à une validation des données par les équipes scientifiques internes (rôle prépondérant des sport-scientists) et une mise à disposition de celles-ci. Cette stratégie permet de gagner en efficacité avec une moindre mobilisation des athlètes et surtout des données très pertinentes par rapport à des données de tests en laboratoire, pas toujours très réalistes. Nous appuyons donc ici cette stratégie et cela passe par un accès, au besoin, des équipes scientifiques aux différents terrains de pratique des athlètes, aux plateformes de stockages et à la validation d'éventuels nouveaux outils, répondant aux enjeux des projets à venir.

Pour accroître notre efficacité, il serait souhaitable que la FFC puisse créer une véritable fonction de Data-science au sein de sa Cellule Optimisation et Recherche. En effet, même si cette structure paraît bien organisée avec des supports scientifiques reconnus, l'expertise spécifique à la data-science ne permet pas d'envisager des architectures cohérentes, une bonne exploitation statistique et, en conséquence, une utilisation efficace des données que nous avons la capacité de générer. Imaginer cette fonction permettrait de retirer toute la

quintessence de ce que nous avons mis en place ces dernières années. Si à ce jour la FFC ne parait pas en mesure de créer un tel poste, nous pouvons imaginer que les prochains PEPR (suite des PPR) pourraient imaginer la création d'un tel poste dont la mission serait déployée au sein de la FFC.

## 5. RESUME DES RESSOURCES A DISPOSITIONS

Ressources humaines	Ressources matérielles (hardware)	Ressources matérielles (software)	Ressources collaboratives
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable de la cellule optimisation et recherche</li> <li>- 1 responsable Data Club FFC</li> <li>- 1 sport scientifique</li> <li>- Des analystes perf</li> <li>- Des stagiaires de niveau Master (chaque année)</li> <li>- Chaque membre de la Cellule OR</li> <li>- Direction des Systèmes d'Information de la FFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capteurs Puissance (Phyling, SRM, Assioma, LOOK, etc...)</li> <li>- Capteurs physio (cardio, glucose, lactate...)</li> <li>- Capteurs force</li> <li>- Vidéo (caméras, logiciels Dartfish,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nolio</li> <li>- Tableau et Athlete 360</li> <li>- PSQS</li> <li>- Dartifsh TV</li> <li>- Computer Vision Brain augmented lab</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport Data Hub</li> <li>- PPR</li> <li>- Plans de transformation numérique ANS</li> </ul>

## 6. MODALITES D'EVALUATION DE LA STRATEGIE DATA

Un bilan annuel de l'utilisation des ressources, des besoins d'évolution et des investissements à prévoir est organisé, impulsé par le responsable de la Cellule Optimisation et Recherche. Ce bilan pourra associer toute personne dont les compétences, missions et expériences permettront de l'enrichir.

Ce bilan fera office d'un document diffusé à l'ensemble de la Direction Technique Nationale et des objectifs à décliner chaque année.

# *Cahiers des charges des structures de formation, d'entraînement et/ou de préparation du PPF 2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Cahiers des charges des structures de formation, d'entraînement et/ou de préparation du PPF 2025-2029

Au sein des activités et dispositifs prévus dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025-2029 de la FFC, les structures PPF ont pour finalité d'organiser tout au long de l'année et de manière permanente les conditions permettant, selon les niveaux, la formation sportive, l'entraînement cycliste et/ou la préparation des échéances sportives internationales.

Le PPF 2025-2029 prévoit 6 types de structures ; 3 au niveau de Programme d'Excellence et 3 au niveau des Programmes d'Accession au Haut Niveau :

### **Au sein du Programme d'Excellence :**

- Pôles France Olympiques
- Pôles France Relèves
- Centre de Formation des Structures Cyclistes Professionnelles

### **Au sein du Programme d'Accession au Haut Niveau :**

- Pôles Espoirs – Accession nationale
- Pôles Espoirs Hors murs – Accession nationale
- Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) – Accession territoriale

**Chaque structure identifiée au sein du PPF 2025-2029 de la FFC devra identifier et promouvoir auprès des athlètes qu'elle accueille :**

- 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage
- 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement

## POLE FRANCE OLYMPIQUE

Programme d'Excellence – Programme Olympique

### Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	Préparation individualisée des échéances internationales élites de référence (Championnats du monde / Jeux Olympiques) Entraînement et développement optimisés des qualités nécessaires à la réalisation de performances internationales élites Accompagnement dans la mise en œuvre d'un projet de vie compatible avec des objectifs sportifs internationaux
<b>Effectifs</b>	6 à 10 selon les projets de performance olympique
<b>Âges cibles</b>	17 ans et plus selon la discipline (dérogation possible pour le BMX Freestyle)

### Nature des activités

Entraînement quotidien ou biquotidien planifié selon les objectifs de performance pluriannuels
Suivi et accompagnement de la récupération et de la santé
Activités d'optimisation de la préparation (selon les projets de performance individuels)
Accompagnement socio-professionnel individualisé

### Gestion administrative et coordination

<b>Structure juridique</b>	Portage par la Fédération Française de Cyclisme
<b>Coordination</b>	1 cadre distinct de l'entraîneur-e Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS
<b>Modalités de candidatures et inscriptions</b>	Commission annuelle d'entrées / sorties avec DTN/DTNA, Head-Coach, Manager-s, Coordinateur-trice, Entraîneur-e Candidatures préparées avec les sportif-ive-s (pas de candidatures sur formulaire) selon leur projet de performance

### Encadrement technique et sportif

<b>Entraîneur principal</b>	1 Entraîneur-e National-e dédié-e (80% ETP) – Carte professionnelle à jour
<b>Compétences performance</b>	1 Préparateur-trice Physique (30 à 50% ETP) Appui sur la cellule Optimisation & Recherche de la FFC Appui sur le-la référent-e Préparation mentale et intervenant-e selon les projets individuels

### Installations techniques, technologiques et sportives

<b>Installations sportives</b>	Équipement cycliste de niveau international Salle de préparation physique avec accès réservé 2 à 4 fois par semaine selon période Vestiaires permanents (hommes / femmes) dédiés à la structure Espace de récupération spécifique sur le site de la structure Salle et/ou outils adapté à la préparation sous stress environnemental (hypoxie et/ou chaleur)
<b>Installations &amp; matériels techniques</b>	Atelier mécanique, stockage matériels et stockage vélo sécurisé Espace médical dédié sur le site de la structure Accès prioritaire et quotidienne à 1 véhicule 7 places et 1 voiture
<b>Outils technologiques</b>	Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire Outils de captation et d'analyse vidéo adapté à la discipline

	Outils de captation et d'analyse chrono et/ou de la puissance adapté à la discipline
<b>Surveillance médicale réglementaire</b>	
Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC	
<b>Suivi médical et paramédical</b>	
<b>En matière de suivi et soins médicaux</b>	1 médecin référent – visites hebdomadaires possibles – en lien avec le réseau médical FFC 1 kiné référent 1 réseau de kinésithérapeutes en interne et en externe à la structure 1 psychologue référent 1 nutritionniste référente 1 réseau d'intervenants spécialistes mobilisable en urgence
<b>En matière de prévention de santé et des blessures</b>	Coordination par le médecin et le kiné référents Suivi kiné en interne sur les enjeux de prophylaxies et de prévention des blessures
<b>Scolarité et suivi socio-professionnel</b>	
1 personne référente pour l'accompagnement scolaire individualisé (aménagement, allègements) 1 personne référente pour l'accompagnement individualisé de la situation sociale et/ou professionnelle 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage chargée de mettre en œuvre au minimum une action d'éducation antidopage par an 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement	
<b>Hébergement et restauration</b>	
Internat, demi-pension et/ou externat possible pour tous les publics – Surveillance d'internant 7j/7 pour les mineurs Chambre individuelle privilégiée – Chambre double possible selon situation et âge Trois repas quotidiens adaptés aux enjeux nutritionnels de la pratique sportive intensive Espace de repos, de travail et/ou de convivialité	

## POLE FRANCE RELEVE

Programme d'Excellence – Programme Relève

### Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	Entraînement et développement des qualités nécessaires en vue d'accéder à la réalisation de performances internationales élités Formation et accompagnement à savoir organiser un projet de vie compatible avec des objectifs sportifs internationaux Préparation individualisée des échéances internationales relèves de référence (Championnats du monde / Championnats d'Europe)
---------------------------	---

**Effectifs**

6

**Âges cibles**

15 à 20 ans – Projet pluriannuel de 2 à 4 ans maximum

### Nature des activités

Entraînement quotidien et biquotidien planifié selon les objectifs de développement pluriannuels

Suivi et accompagnement de la récupération et de la santé

Activités de préparation d'échéances internationales (selon les projets de performance individuels)

Accompagnement socio-professionnel collectif ou individualisé (selon les projets de performance individuels) – Suivi d'une formation Sportive & Citoyenne visant à savoir appréhender le contexte et les risques d'une arrière sportive de haut niveau

### Gestion administrative et coordination

**Structure juridique**

Portage par la Fédération Française de Cyclisme

**Coordination**

1 cadre distinct de l'entraîneur-e  
Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS

**Modalités de candidatures et inscriptions**

Commission annuelle d'entrées / sorties avec DTN/DTNA, Manager-s, Coordinateur-trice, Entraîneur-e  
Candidatures par sollicitations

### Encadrement technique et sportif

**Entraîneur principal**

1 Entraîneur-e National-e dédié-e (80% ETP) – Carte professionnelle à jour

**Compétences performance**

Appui sur le-la référent-e Préparation physique et intervenant-e selon les projets collectifs  
Appui sur le-la référent-e Préparation mentale et intervenant-e selon les projets individuels

### Installations techniques, technologiques et sportives

**Installations sportives**

Équipement cycliste de niveau international ou national  
Salle de préparation physique avec accès réservé 2 à 4 fois par semaine selon période  
Vestiaires permanents (hommes / femmes) dédiés à la structure  
Espace de récupération spécifique sur le site de la structure  
Salle et/ou outils adapté à la préparation sous stress environnemental (hypoxie et/ou chaleur)

**Installations & matériels techniques**

Atelier mécanique, stockage matériels et stockage vélo sécurisé  
Espace médical dédié sur le site de la structure  
Accès prioritaire et quotidienne à 1 véhicule 7 places et 1 voiture

**Outils technologiques**

Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire  
Outils de captation et d'analyse vidéo adapté à la discipline

Outils de captation et d'analyse chrono adapté à la discipline	
<b>Surveillance médicale réglementaire</b>	
Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC	
<b>Suivi médical et paramédical</b>	
<b><i>En matière de suivi et soins médicaux</i></b>	1 médecin référent – visites hebdomadaires possibles – en lien avec le réseau médical FFC 1 réseau de kinésithérapeutes en interne et en externe à la structure 1 psychologue référent 1 nutritionniste référente 1 réseau d'intervenants spécialistes mobilisable en urgence
<b><i>En matière de prévention de santé et des blessures</i></b>	Coordination par le médecin référent Suivi kiné en interne sur les enjeux de prophylaxies et de prévention des blessures
<b>Scolarité et suivi socio-professionnel</b>	
1 personne référente pour l'accompagnement scolaire individualisé (aménagement, allègements) 1 personne référente pour l'accompagnement de la situation sociale 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage chargée de mettre en œuvre au minimum une action d'éducation antidopage par an 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement	
<b>Hébergement et restauration</b>	
Internat, demi-pension et/ou externat possible pour tous les publics – Surveillance d'internant 7j/7 pour les mineurs Chambre double privilégiée selon situation et âge - Chambre individuelle possible Trois repas quotidiens adaptés aux enjeux nutritionnels de la pratique sportive intensive Espace de repos, de travail et/ou de convivialité	

# CENTRE DE FORMATION DE STRUCTURE CYCLISTE PROFESSIONNELLE

Programme d'Excellence – Programme Relève

## Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	Entraînement et développement des qualités nécessaires en vue d'accéder à la réalisation de performances internationales élités Formation à la pratique cycliste dans une structure cycliste professionnelle Formation et accompagnement à savoir organiser un projet de vie compatible avec des objectifs sportifs internationaux Préparation individualisée d'échéances nationales et internationales
<b>Effectifs</b>	12
<b>Âges cibles</b>	16 à 23 ans – (U19 à U23) - Projet pluriannuel de 2 à 4 ans maximum

## Nature des activités

Entraînement quotidien planifié selon les objectifs de développement pluriannuels
Suivi et accompagnement de la récupération et de la santé
Activités compétitives sous l'égide de la structure (selon réglementation sportive FFC)
Activités de préparation d'échéances nationales et internationales
Accompagnement socio-professionnel collectif ou individualisé

## Gestion administrative et coordination

<b>Structure juridique</b>	Club affilié à la FFC sous forme juridique associative
<b>Coordination</b>	1 cadre distinct de l'entraîneur-e Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS Convention cadre entre la structure porteuse et une structure cycliste professionnelle
<b>Modalités de candidatures et inscriptions</b>	Commission annuelle d'entrées / sorties Candidatures auprès de la structure Validation des effectifs par la Direction Technique Nationale

## Encadrement technique et sportif

<b>Entraîneur principal</b>	1 Entraîneur-e professionnel-le (diplôme niveau 5 minimum / carte professionnelle) dédié-e
<b>Compétences performance</b>	1 Intervenante qualifiée en préparation physique 1 Intervenante qualifiée en préparation mentale 1 mécanicien-ne

## Installations techniques, technologiques et sportives

<b>Installations sportives</b>	Equipements et/ou parcours cyclistes de niveau national Salle de préparation physique avec accès réservé 2 à 4 fois par semaine selon période Vestiaires permanents (hommes / femmes) dédiés à la structure Espace de récupération spécifique sur le site de la structure
<b>Installations &amp; matériels techniques</b>	Atelier mécanique, stockage matériels et stockage vélo sécurisé Espace médical dédié sur le site de la structure Véhicules nécessaires à l'encadrement des entraînements et en compétition
<b>Outils technologiques</b>	Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire

	<p>Outils de captation et d'analyse vidéo adapté à la discipline</p> <p>Outils de captation et d'analyse chrono et de la puissance adapté à la discipline</p>
<b>Surveillance médicale réglementaire</b>	
<p>Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC</p> <p>Coût de la SMR des sportifs non listés SHN / Espoirs à la charge de la structure ou des familles</p>	
<b>Suivi médical et paramédical</b>	
<b><i>En matière de suivi et soins médicaux</i></b>	<p>1 médecin référent – visites hebdomadaires possibles</p> <p>1 kinésithérapeute en interne ou en externe à la structure</p> <p>1 psychologue référent-e</p> <p>1 nutritionniste référent-e</p> <p>1 réseau d'intervenants spécialistes mobilisable en urgence</p>
<b><i>En matière de prévention de santé et des blessures</i></b>	<p>Coordination par le médecin référent</p> <p>Suivi kiné en interne sur les enjeux de prophylaxies et de prévention des blessures</p>
<b>Scolarité et suivi socio-professionnel</b>	
<p>1 personne référente pour l'accompagnement scolaire individualisé (aménagement, allègements)</p> <p>1 personne référente pour l'accompagnement de la situation sociale</p> <p>1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage</p> <p>1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement</p>	
<b>Hébergement et restauration</b>	
<p>Internat, demi-pension et/ou externat possible pour tous les publics – Surveillance d'internant 7j/7 pour les mineurs</p> <p>Chambre double privilégiée selon situation et âge - Chambre individuelle possible</p> <p>Trois repas quotidiens adaptés aux enjeux nutritionnels de la pratique sportive intensive</p> <p>Espace de repos, de travail et/ou de convivialité</p>	

## PÔLE ESPOIR REGIONAL

Programme d'Accession au Haut Niveau – Accession Nationale

### Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	<p>Entraînement et développement des qualités nécessaires en vue d'accéder au Programme Relève de la FFC</p> <p>Formation à savoir organiser un projet de vie compatible avec une pratique cycliste de haut niveau et/ou professionnelle</p> <p>Préparation individualisée d'échéances nationales (Championnats de France)</p>
---------------------------	--

<b>Effectifs</b>	12
------------------	----

<b>Âges cibles</b>	14 à 17 ans – Projet pluriannuel de 2 à 4 ans maximum
--------------------	---

### Nature des activités

Entraînement quotidien planifié selon les objectifs de développement pluriannuels
Suivi et accompagnement de la santé – Formation au suivi de la récupération
Accompagnement scolaire collectif
Activités de préparation d'échéances nationales

### Gestion administrative et coordination

<b>Structure juridique</b>	Comité Régional affilié à la FFC
<b>Coordination</b>	1 personne distincte de l'entraîneur-e Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS
<b>Modalités de candidatures et inscriptions</b>	Commission annuelle d'entrées / sorties sous la coordination du-de la Manageur-e Technique Territorial (MTT) Candidatures nationales via PSQS Validation des effectifs par le-la MTT

### Encadrement technique et sportif

<b>Entraîneur principal</b>	1 Entraîneur-e professionnel-le (diplôme niveau 4 minimum / carte professionnelle)
<b>Compétences performance</b>	1 personne référente qualifiée en préparation physique 1 personne référente qualifiée en préparation mentale

### Installations techniques, technologiques et sportives

<b>Installations sportives</b>	<p>Equipements et/ou parcours cyclistes de niveau national</p> <p>Salle de préparation physique avec accès réservé 2 à 4 fois par semaine selon période</p> <p>Vestiaires permanents (hommes / femmes) dédiés à la structure</p>
<b>Installations &amp; matériels techniques</b>	Atelier mécanique, stockage matériels et stockage vélo sécurisé Véhicules nécessaires à l'encadrement des entraînements
<b>Outils technologiques</b>	Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire

### Surveillance médicale réglementaire

Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC Coût de la SMR des sportifs non listés SHN / Espoirs à la charge de la structure ou des familles
--

### Suivi médical et paramédical

<b>En matière de suivi et soins médicaux</b>	1 médecin référent-e 1 kinésithérapeute en interne ou en externe à la structure
--	--

	1 psychologue référent-e 1 nutritionniste référent-e
<b><i>En matière de prévention de santé et des blessures</i></b>	Coordination par le médecin référent Suivi kiné en interne sur les enjeux de prévention des blessures
<b>Scolarité et suivi socio-professionnel</b>	
1 personne référente pour l'accompagnement scolaire (aménagement, allègements) 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement	
<b>Hébergement et restauration</b>	
Internat, demi-pension et/ou externat possible pour tous les publics – Surveillance d'internant 7j/7 pour les mineurs Chambre double privilégiée selon situation et âge Trois repas quotidiens adaptés aux enjeux nutritionnels de la pratique sportive intensive Espace de repos, de travail et/ou de convivialité	

## PÔLE ESPOIR « HORS MURS »

Programme d'Accession au Haut Niveau – Accession Nationale

### Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	Suivi et accompagnement de cyclistes et pilotes isolé-e-s Formation à savoir organiser un projet de vie compatible avec une pratique cycliste de haut niveau et/ou professionnelle Préparation individualisée d'échéances nationales (Championnats de France)
<b>Effectifs</b>	20 maximum
<b>Âges cibles</b>	14 à 17 ans – Projet pluriannuel de 2 à 4 ans maximum

### Nature des activités

Suivi des conditions d'entraînement sportif et de planification des objectifs de développement
Suivi et accompagnement de la santé
Suivi et accompagnement individualisé de la situation scolaire
Activités de stages

### Gestion administrative et coordination

<b>Structure juridique</b>	Comité Régional affilié à la FFC
<b>Coordination</b>	1 cadre MTT Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS
<b>Modalités de candidatures et inscriptions</b>	Commission annuelle d'entrées / sorties Candidatures auprès du Comité Régional Validation des effectifs par la Direction Technique Nationale

### Encadrement technique et sportif

<b>Coordination sportive</b>	1 cadre MTT en lien avec les entraîneurs personnels de chaque sportif
<b>Compétences performance</b>	1 personne référente qualifiée en préparation physique 1 personne référente qualifiée en préparation mentale

### Installations techniques, technologiques et sportives

<b>Installations sportives</b>	Aucun
<b>Installations &amp; matériels techniques</b>	Aucun
<b>Outils technologiques</b>	Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire

### Surveillance médicale réglementaire

Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC Coût de la SMR des sportifs non listés SHN / Espoirs à la charge de la structure ou des familles
--

### Suivi médical et paramédical

<b>En matière de suivi médical</b>	1 médecin référent Identification d'un-e médecin de suivi pour chaque sportif
<b>En matière de prévention de santé et des blessures</b>	1 médecin référent Identification d'un-e kinésithérapeute de suivi pour chaque sportif

### Scolarité et suivi socio-professionnel

1 personne référente pour l'accompagnement scolaire (aménagement, allègements) sous la responsabilité du/de la MTT
--



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage
1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement

<b>Hébergement et restauration</b>
------------------------------------

Aucun
-------

## STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION

Programme d'Accession au Haut Niveau – Accession Territoriale

### Publics Ciblés et objectifs généraux

<b>Objectifs généraux</b>	Formation à savoir organiser un projet de vie compatible avec une pratique cycliste de haut niveau et/ou professionnelle Entraînement et développement des qualités nécessaires en vue d'accéder au Programme Relève de la FFC
---------------------------	---

<b>Effectifs</b>	12 à 24 selon encadrement
------------------	---------------------------

<b>Âges cibles</b>	13 à 17 ans – Projet pluriannuel de 2 à 4 ans maximum
--------------------	---

### Nature des activités

Entraînement quotidien planifié selon les objectifs de développement

Suivi et accompagnement de la santé

Accompagnement scolaire collectif

### Gestion administrative et coordination

<b>Structure juridique</b>	Club ou Comité Départemental affilié à la FFC Section / Classe Sport Etude d'un établissement scolaire en convention avec un Comité Régional FFC
----------------------------	---

<b>Coordination</b>	1 personne distincte de-s l'entraîneur-e-s Utilisation obligatoire de la plateforme PSQS Convention cadre avec le Comité Régional
---------------------	---

<b>Modalités de candidatures et inscriptions</b>	Commission annuelle d'entrées / sorties sous la coordination du-de la Manageur-e Technique Territorial (MTT) Candidatures nationales via PSQS Validation des effectifs par le-la MTT
--	--

### Encadrement technique et sportif

<b>Entraîneur principal</b>	1 Entraîneur-e professionnel-le (diplôme niveau 4 minimum / carte professionnelle) pour 12 athlètes maximum / 2 entraîneur-e-s si > à 12 athlètes (maximum 24)
-----------------------------	--

<b>Compétences performance</b>	1 personne référente qualifiée en préparation physique
--------------------------------	--

### Installations techniques, technologiques et sportives

<b>Installations sportives</b>	Equipements et/ou parcours cyclistes de niveau national Salle de préparation physique avec accès réservé 2 à 4 fois par semaine selon période
--------------------------------	--

<b>Installations &amp; matériels techniques</b>	Atelier mécanique, stockage matériels et stockage vélo sécurisé Véhicules nécessaires à l'encadrement des entraînements
---	--

<b>Outils technologiques</b>	Planification et suivi des entraînements : NOLIO by FFC obligatoire
------------------------------	---

### Surveillance médicale réglementaire

Mise en œuvre annuelle selon les modalités définies et sous la coordination du service médical de la FFC  
Coût de la SMR des sportifs non listés SHN / Espoirs à la charge de la structure ou des familles

### Suivi médical et paramédical

<b>En matière de suivi et soins médicaux</b>	1 médecin référent 1 kinésithérapeute en interne ou en externe à la structure
--	--

<b>En matière de prévention de santé et des blessures</b>	Coordination par le médecin référent Massages dits de « récupération » interdits dans le cadre de la SEF
<b>Scolarité et suivi socio-professionnel</b>	
1 personne référente pour l'accompagnement scolaire (aménagement, allègements) 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention du dopage 1 personne référente et joignable directement par les sportifs en matière de prévention des violences et/ou de harcèlement	
<b>Hébergement et restauration</b>	
Internat, demi-pension et/ou externat possible pour tous les publics – Surveillance d'internant 7j/7 pour les mineurs Chambre double privilégiée selon situation et âge Trois repas quotidiens adaptés aux enjeux nutritionnels de la pratique sportive intensive Espace de repos, de travail et/ou de convivialité	



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Cartographie des structures labellisées  
du PPF 2025-2029*



Version 15 avril 2026 – Validée BE

## Cartographie des structures d'Excellence du PPF 2025-2029

### **Au sein du Programme d'Excellence :**

3 Pôles France Olympiques : BMX Freestyle, BMX Race, Piste Sprint

3 Pôles France Relèves : BMX Race, Endurance – Piste, VTT XCO

1 Pôle France Relève Outre-Mer

### **Ambition 2025-2029 : 7 structures localisées sur une « colonne vertébrale » :**

- Centre National du Cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines :
  - o Pôle France Olympique BMX Racing
  - o Pôle France Olympique Piste Sprint
  
- CREPS Centre Val de Loire à Bourges :
  - o Pôle France Relève BMX Racing
  - o Pôle France Relève Endurance
  - o Pôle France Cyclisme Outre-mer
  
- CREPS de Montpellier – CNEA Font-Romeu :
  - o Pôle France Olympique BMX Freestyle
  
- CREPS Sud-PACA – Site de Boulouris :
  - o Pôle France Relève VTT XCO (actuellement à Besançon)

1 Centre de Formation (CF) : Nantes CIC

Perspectives de l'olympiade : 1 à 2 CF féminin – 1 à 2 CF masculin

### Cartographie des structures d'Accession du PPF 2025-2029

	Accession Nationale		Accession Territoriale	
	Pôle Espoir Régional	Pôle Espoir Hors Murs	SEF Actives	SEF en projet
	11 (+ 3 en projet)	9 (+2 en projet)	29	16 potentielles
<b>Auvergne Rhône Alpes</b>	NON	OUI	Chambéry (Féminines – Route, VTT) Nantua (Route, Cyclo-cross, VTT) Bourg-en-Bresse (Route, Cyclo-cross, VTT) Voiron (Route, Cyclo-cross, VTT) Saint-Etienne (Route, Piste, Cyclo-cross) Thil (BMX Racing)	Anancy (Enduro Gravity)
<b>Bourgogne Franche Comté</b>	Besançon (VTT, Route, Cyclo-cross) Dijon (Route, Cyclo-cross)	OUI	Besançon (BMX Racing)	NON
<b>Bretagne</b>	Loudéac (Piste, Route)	NON	Saint-Brieuc (BMX Racing) La Touche (VTT) CD Finistère (Route, Cyclo-cross) CD Côte d'Armor (Route, Cyclo-cross) CD d'Ille-et-Vilaine (Route, Cyclo-cross)	Vannes (Route, Cyclo-cross)
<b>Centre Val de Loire</b>	En perspective 26-29	OUI	Saint-Amand Montrond (Route, piste, cyclo-cross)	La Chapelle Saint-Mesmin (BMX Racing) Orléans (Route, piste, cyclo-cross)
<b>Corse</b>	NON	En perspective 26-29	NON	NON
<b>Grand Est</b>	En perspective 26-29	OUI	Stosswihr (Route, VTT) Reims (Route, VTT, Cyclo-cross)	Troyes (BMX Freestyle)
<b>Guadeloupe</b>	Baie Mahault (Piste, Route)	NON	NON	Baie Mahault (BMX Racing)
<b>Guyane</b>	NON	NON	NON	NON
<b>Hauts de France</b>	NON	OUI	Compiègne (BMX Racing) Roubaix (Piste, Route)	NON
<b>Ile de France</b>	NON	OUI	NON	NON
<b>La Réunion</b>	La Réunion (Piste, Route, BMX)	NON	NON	NON

<b>Martinique</b>	NON	NON	Le Lamentin (Route, Piste, VTT)	NON
<b>Normandie</b>	Caen (Route, Cyclo-cross)	NON	Flers (Route, Cyclocross)	Houlgate (BMX Racing) Rouen (Route - féminines)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	Talence (Piste, Route, Cyclo-cross) Bordeaux (BMX Racing) Guéret (VTT XCO, Cyclo-cross)	OUI	Pau (route, cyclo-cross)	Agen (route, piste) CD Charente-Maritime (route)
<b>Nouvelle Calédonie</b>	Nouméa (Piste, Route)	NON	Nouméa (Piste, Route)	NON
<b>Occitanie</b>	NON	OUI	Blagnac (Route, piste) Mende (Route, cyclo-cross, VTT) Montpellier (BMX Freestyle) Sérignan (BMX Freestyle)	CD Hautes-Pyrénées (Route, piste) Mauguio (BMX Racing) Font-Romeu (VTT) CD Haute-Garonne (Route)
<b>Pays de la Loire</b>	Nantes (BMX Race)	OUI	CD Mayenne (Route, piste) La Roche-sur-Yon (Route) Nantes (Route, Cyclo-cross) Angers (VTT)	NON
<b>Sud PACA</b>	Nice (VTT XCO, Route)	En perspective 26-29	NON	CD Alpes de Hautes Provence (Gravity) CD Bouches du Rhône (Route, Piste)

Catalogue des Pôle Espoirs et SEF : <https://velo.ffc.fr/poles-de-performance/poles-espoirs/>



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

*Indicateurs de performance des  
structures labellisées du PPF 2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Indicateurs de performance des structures du PPF 2025-2029

### **Au sein du Programme d'Excellence :**

- Pôles France Olympiques
- Pôles France Relèves

Nombre de sportif-ive-s sélectionnés pour une compétition internationale de référence (CE, CM, JO)

Pourcentage de polistes pour lesquels un Projet de Performance et de Développement Individuel a été défini et suivi (cible 100%)

Pourcentage de polistes ayant complètement réalisé leur SMR (cible 100%)

Pourcentage de polistes mineurs ayant réussi leur projet scolaire (cible 100%)

- Centre de Formation des Structures Cyclistes Professionnelles

Nombre de sportif-ive-s sélectionnés dans un collectif de l'Équipe de France

Nombre de sportif-ive-s évoluant vers une équipe cycliste professionnelle

Nombre de sportif-ive-s inscrits N+1 sur une liste ministérielle Espoir ou SHN de catégorie supérieure à l'année N

Pourcentage de sportif-ive-s ayant complètement réalisé leur SMR (cible 100%)

Pourcentage de sportif-ive-s mineurs ayant réussi leur projet scolaire (cible 100%)

### **Au sein du Programme d'Accession au Haut Niveau :**

- Pôles Espoirs – Accession nationale
- Pôles Espoirs Hors murs – Accession nationale
- Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) – Accession territoriale

Nombre de sportif-ive-s sélectionnés dans un collectif de l'Équipe de France

Nombre de sportif-ive-s inscrits N+1 sur une liste ministérielle Espoir ou SHN de catégorie supérieure à l'année N

Pourcentage de polistes ayant complètement réalisé leur SMR (cible 100%)

Pourcentage de polistes ayant réussi leur projet scolaire (cible 100%)

**FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

*Stratégie Outre-mer et Corse du PPF  
2025-2029*



Version en date du 30 mai 2025 – Validée BE

## Stratégie opérationnelle 2025- 2029 pour l'Outre-mer et la Corse

Dans le contexte de la nouvelle montée en puissance du cyclisme ultramarin grâce à un suivi renforcé mené spécifiquement depuis 2017, la FFC entend affirmer sa stratégie d'accompagnement des cyclistes ultramarins et corses pour la période 2025-2029. Les enjeux prioritaires sont :

- Garantir l'égalité d'accès au parcours de performance pour les meilleurs potentiels sportifs ultramarins et corses
- Renforcer la détection, la formation et l'accompagnement des talents sur leur territoire
- Structurer des filières de performance territoriales via le programme d'accession
- Professionnaliser l'encadrement local pour pérenniser la dynamique de haut niveau
- Favoriser la réussite sportive, scolaire et sociale des athlètes issus des outremer et de la corse

### **Action 1 : Détecter et repérer les talents**

- Coordination des organisations d'actions de détection mises en place par les référents techniques locaux dans chaque territoire ultramarin (piste, route, VTT, BMX)
- Suivi et centralisation des résultats par le référent détection de la DTN pour identifier et orienter les meilleurs potentiels vers les disciplines du cyclisme
- Renforcement des liens avec les CREPS et structures de formation territoriales pour bénéficier des outils et expertises locales
- Participation des meilleurs jeunes repérés aux stages nationaux de perfectionnement

### **Action 2 : Accompagner les forts potentiels**

- Valorisation de la place du Pôle France Cyclisme Outre-mer (PFCOM) et le Centre National du Cyclisme (CNC) comme centres de ressources et d'expertises pour l'accompagnement des forts potentiels ultramarins et leurs entraîneurs
- Travail en synergie avec les Comités régionaux, CREPS et MRP pour formaliser les parcours de performance individualisés et favoriser les immersions dans l'Hexagone
- Suivi individualisé des plus forts potentiels via la plateforme NOLIO by FFC
- Création d'un groupe d'ambassadeurs ultramarins / corses (athlètes et techniciens) pour incarner les parcours de réussite
- Poursuite et montée en puissance de la sélection ultramarine (compétitions nationales, stage de perfectionnement)

### **Action 3 : Accompagner le maillage territorial du programme d'accession**

- Animation d'un réseau de référents techniques locaux dans chaque comité régional ultramarin (MTT s'il existe)
- Accompagnement technique en faveur d'un développement de SEF



- Renforcement des échanges avec le Pôle France Cyclisme Outre-mer pour favoriser les passerelles vers le programme d'excellence, l'accueil de stage au CREPS Centre Val de Loire (Bourges) et le partage de bonnes pratiques
- Appui au dispositif de double appartenance pour maintenir le lien avec le territoire d'origine en permettant à l'athlète ultramarin de courir plus aisément sur les courses de référence dans l'Hexagone

#### **Action 4 : Former et contribuer à la montée en compétences de l'encadrement**

- Déploiement d'un plan de formation continue en outre-mer et en Corse (modules spécifiques, accès à distance, immersions)
- Accueil ponctuel de techniciens ultramarins dans les structures d'excellence ou d'accession hexagonales, en proposant un parcours de formation sur-mesure, en lien avec le Centre National du Cyclisme
- Affirmation du rôle de formation d'entraîneurs au sein du Pôle France Cyclisme Outre-mer par l'accueil de stagiaires et/ou d'alternants issus des comités ultra-marins
- Soutien à la création de postes techniques dédiés dans les territoires avec l'ANS

#### **Action 5 : Développement des sites de pratiques**

- Accompagnement des Comités régionaux et collectivités pour l'aménagement ou la réhabilitation d'équipements de pratique (vélodrome, piste de BMX, pumptrack)
- Appui technique aux projets d'équipements structurants éligibles aux financements ANS

#### **Indicateurs de suivi**

- Nombre de stages et actions de détection organisés par territoire
- Nombre d'athlètes ultramarins / corses intégrés dans le PPF chaque année
- Taux de maintien dans le parcours après intégration (en années)
- Nombre de sélections en Equipe de France issus de clubs ultramarins / corses
- Nombre de cadres formés ou accompagnés via les actions nationales
- Nombre de projets structurants co-financés en lien avec les territoires

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Un-e CTS référent-e missionné-e à 10% d'ETP sur le suivi et la coordination
- Budget annuel du Pôle France Cyclisme Outre-mer : environ 45 K€ annuel
- Mobilisation et échanges avec les dirigeants des comités concernés via le Conseil de l'Outre-mer